

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

**IMPACTS SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX DE LA LIBÉRALISATION
ÉCONOMIQUE AU PÉROU :
ÉTUDE DE DEUX ENTREPRISES MINIÈRES CANADIENNES**

**MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE**

**par
GENEVIÈVE LAMBERT-PILOTTE**

Avril 2006

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je voudrais remercier mes parents, Jean-Francois Léonard, Juan Aste Daffos, Walter Olivari, Alex Boissonneault, Pierina Yupenqui, Erwin et Carola Shindler, le Cercle d'étude environnementale de l'Université de Lima, Dominique Poissan, Mathieu Fontaine ainsi que l'ensemble des gens que j'ai interviewés pour avoir rendu possible cette belle aventure.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|------|
| REMERCIEMENTS..... | ii |
| LISTE DES ABRÉVIATIONS..... | vi |
| LISTE DES FIGURES..... | vii |
| LISTE DES TABLEAUX..... | viii |
| RÉSUMÉ..... | ix |
| INTRODUCTION..... | 1 |
| CHAPITRE I | |
| ÉVOLUTION DE LA LIBÉRALISATION ÉCONOMIQUE AU PÉROU..... | 17 |
| 1.1 Mise en contexte de la libéralisation économique (1980-1990)..... | 17 |
| 1.2 Le plan d'austérité..... | 18 |
| 1.3 Synthèse du nouveau cadre légal..... | 22 |
| 1.3.1 Lois sur les investissements dans le secteur minier..... | 22 |
| 1.3.2 La réglementation environnementale..... | 26 |
| 1.3.3 Les Études d'impacts environnementaux..... | 29 |
| 1.4 Portrait des acteurs socio-économiques..... | 32 |
| 1.4.1 L'État péruvien..... | 32 |
| 1.4.2 Les entreprises transnationales..... | 34 |
| 1.4.3 Les communautés locales et les ONG..... | 35 |
| 1.5. Évolution du secteur minier péruvien dans le contexte de la crise minière des pays industrialisés (1970-2000)..... | 37 |
| 1.5.1 La crise minière des années 70 et 80..... | 37 |
| 1.5.2 Arrivée des investissements transnationaux et boom minier..... | 41 |
| 1.5.3 Les nouvelles technologies dans les opérations minières..... | 45 |

| | |
|--|-----|
| CHAPITRE II | |
| LES ÉTUDES DE CAS..... | 48 |
| 2.1 Le cas de Tambo Grande..... | 48 |
| 2.1.1 Cadre légal particulier dû à la géographie du site..... | 51 |
| 2.1.2 Conflits socio-environnementaux..... | 51 |
| 2.1.3 L'apport de Manhattan au niveau régional et national..... | 61 |
| 2.2 Le cas d'Antamina..... | 62 |
| 2.2.1 Conflits sociaux-environnementaux..... | 65 |
| 2.2.1.1 Région de San Marcos..... | 65 |
| 2.2.1.2 Ville de Huarmey..... | 69 |
| 2.2.2 L'apport d'Antamina au niveau régional et national..... | 71 |
| CHAPITRE III | |
| SECTEUR MINIER ET DÉVELOPPEMENT DURABLE..... | 75 |
| 3.1 Leçons et enseignements des études de cas..... | 75 |
| 3.2 Analyse du rôle réel des acteurs en présence..... | 78 |
| 3.2.1 L'État péruvien..... | 78 |
| 3.2.2 Les entreprises minières transnationales..... | 79 |
| 3.2.3 Déséquilibre de pouvoir entre les acteurs..... | 81 |
| 3.3 Impacts sociaux-économiques locaux des exploitations minières..... | 82 |
| 3.4 Libéralisation économique et impacts environnementaux de l'activité minière..... | 85 |
| 3.5 Analyse des impacts nationaux de la libéralisation économique..... | 88 |
| 3.5.1 Secteur minier : reprimarisation et importance économique..... | 89 |
| 3.5.2 La désindustrialisation..... | 92 |
| 3.5.3 Plus de pauvreté dans les régions et pays miniers..... | 95 |
| 3.5.4 Libéralisation et environnement..... | 96 |
| CONCLUSION..... | 98 |
| BIBLIOGRAPHIE..... | 106 |

APPENDICE A

LES DIX PROPOSITIONS DU CONSENSUS DE WASHINGTON116

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

| | |
|----------|---|
| BM : | Banque mondiale |
| BRGM : | Bureau de Recherches Géologiques et Minières (entreprise minière française) |
| CAN : | Communauté Andine de Nations |
| CMA : | Compagnie Minière Antamina |
| CONAM : | Consejo Nacional del Ambiente (Conseil National de l'Environnement)-Pérou |
| DGAE : | Direction Générale des Affaires Environnementales - Pérou |
| EIE : | Étude d'Impact Environnemental |
| EMTG : | Empresa Minera Tambo Grande S.A. |
| FMI : | Fonds Monétaire Internationale |
| INRENA : | Institut National des Ressources Naturelles - Pérou |
| MEM : | Ministère de l'Énergie et des Mines – Pérou |
| OIT : | Organisation Internationale du Travail |
| ONG : | Organisation Non Gouvernementale |
| PIB : | Produit intérieur brut |
| PVD : | Pays en voie de développement |
| PAGE : | Programme d'adéquation et de gestion environnementale |
| TUO : | Texto Unico Ordenado ou Texte Unique Ordonné (Loi Générale du secteur Minier (D.S. 014-92 EM) de juin 1992) |
| ZLÉA : | Zone de libre-échange des Amériques |

LISTE DES FIGURES

| Figure | Page |
|---|-------------|
| 1.1 La courbe environnementale de Kuznets | 4 |
| 2.1 Carte de localisation du projet minier Tambo Grande..... | 48 |
| 2.2 Carte schématique du projet Tambo Grande..... | 55 |
| 2.3 Carte de localisation de l'exploitation minière Antamina et de sa zone d'influence..... | 63 |

LISTE DES TABLEAUX

| Tableau | Page |
|--|-------------|
| 1.1 Pérou : Exportation minière, 1992-2001..... | 40 |
| 1.2 Principaux investissements exécutés et projetés pour la « grande mine », 1992-2001..... | 43 |
| 1.3 Personnel employé dans le secteur minier, 1990-1999..... | 46 |

RÉSUMÉ

Ce mémoire s'inscrit dans le cadre des nouvelles dynamiques accompagnant le processus de libéralisation économique qui eut lieu durant les années 90 au Pérou. L'ouverture du marché péruvien à l'économie mondiale, sous le gouvernement de Fujimori (1990-2000), eut de nombreuses répercussions au niveau des lois sociales, environnementales ainsi qu'au niveau de celles favorisant les investissements privés. Les privatisations s'étendirent rapidement aux principaux secteurs de l'économie péruvienne, et notamment à l'industrie minière. Ce secteur d'activité fut mis à l'avant-scène tout au long du processus de libéralisation pour différentes raisons économiques internes et externes. La problématique sociale et environnementale de tels changements est au cœur de ce travail, puisqu'il cherche à savoir si ces nouvelles tendances s'inscrivent dans le cadre d'un développement durable pour le pays, et cela tant au niveau national que local. Deux entreprises minières canadiennes opérant au Pérou sont analysées afin de mettre en évidence les impacts locaux de ces nouveaux acteurs.

Le premier chapitre étudie l'évolution de la libéralisation économique au Pérou, en s'attardant à son nouveau cadre légal, et aux rôles, parfois nouveaux, des acteurs sociaux-économiques occupant une place importante dans ce phénomène. Cette évolution est complétée par la mise en relief des changements survenus au sein du secteur minier péruvien des années 1970 à aujourd'hui dans le contexte de la crise minière des pays industrialisés.

Le deuxième chapitre correspond aux deux études de cas, soit le projet minier Tambo Grande et l'entreprise Antamina. Les particularités géographiques, sociales, économiques et légales de chaque cas seront mises en évidence. Ces caractéristiques permettent de comprendre les apports, mais aussi les impacts négatifs des entreprises minières canadiennes au niveau local.

Pour sa part, le chapitre 3 met l'accent sur les leçons ainsi que sur les enseignements tirés des études de cas, notamment par l'analyse du rôle des acteurs en présence. Il se penche sur les impacts environnementaux et sociaux du nouveau secteur minier, de même que sur les implications de la politique de libéralisation économique. L'analyse de ces données permet de mieux comprendre les rouages du fonctionnement des entreprises minières et, plus largement, du système économique péruvien.

Cette division permet d'étudier le sujet en question au niveau national et local. L'hypothèse selon laquelle la nouvelle politique économique péruvienne, en priorisant le secteur minier, est incapable de faire partie d'un développement durable, est ainsi développée en trois temps. Le premier chapitre conclut à l'amélioration de la réglementation environnementale péruvienne, malgré les reculs de celles du travail et des droits des communautés affectées par les mines. Le second chapitre confirme le premier, mais démontre les différentes lacunes des politiques péruviennes à s'inscrire dans le cadre d'un développement durable au niveau local, notamment par la mise en perspectives des différents

conflits socio-environnementaux ayant eu lieu entre les communautés locales et les entreprises minières. Pour sa part, le dernier chapitre analyse les répercussions nationales et locales des politiques d'ouverture économique sous l'angle du développement durable, en portant une attention particulière à la conjoncture économique mondiale. Pour terminer, la conclusion aborde différentes pistes de solutions susceptibles d'aider les communautés locales à faire face aux nouvelles problématiques de la mondialisation et du secteur minier libéralisé, tout en s'inscrivant dans le cadre d'un réel développement durable.

Mots clés : Pérou – Environnement – Secteur minier – Libéralisation – Développement durable

INTRODUCTION

Le phénomène complexe et multidimensionnel que représente la mondialisation s'est largement étendu et intensifié au cours des vingt dernières années. Il représente une réalité que les citoyens et citoyennes des différentes régions du globe ont appris à connaître et qui a suscité beaucoup de débats. Mais, par delà les points de vue divergents sur les avantages et inconvénients de cette réalité, on peut avancer que la mondialisation a suscité de nombreux changements, dont certains imprévus, dans l'ordre économique international de même qu'au niveau national dans de nombreux États. Sur ce point, le cas du Pérou est intéressant puisque ce pays a subi d'importantes transformations liées à une restructuration radicale de son économie dans le but de s'intégrer à ce processus. Cette restructuration économique, mise en place par le gouvernement Fujimori (1990-2000) et inspirée de principes néo-libéraux, avait pour objectif principal d'ouvrir les frontières au libre-échange et d'attirer les investissements étrangers au Pérou.

Les impacts directs et indirects de cette ouverture économique sur les problématiques environnementales et sociales du Pérou sont donc une question d'actualité. Ceux-ci représentent l'objet principal de notre recherche d'autant plus qu'il est maintenant admis que la dégradation environnementale représente une menace sérieuse au développement durable à l'échelle locale et nationale¹. Afin de déterminer si la libéralisation économique a eu des effets sur l'environnement local et national au Pérou, il nous faut de prime abord réduire notre recherche à un secteur d'activité précis qui soit représentatif des tendances induites par l'ouverture des marchés. Le cas de l'industrie minière se révèle un bon indicateur des conséquences, positives et négatives, de l'ouverture des marchés puisqu'elle représente un

¹ Bonvin, Jean. 1994. Préface de Warhurst, Alyson. *Industries extractives et transformation des minéraux dans les pays en développement: impacts sur l'environnement, réponses des entreprises et politiques nationales*. Paris : Publication de l'Organisation de coopération et de développement économique, p. 7.

secteur économique stratégique pour l'économie péruvienne, tant au niveau international² que national. Le secteur minier péruvien « est la principale activité économique d'exportation et génère près de 50% des devises du pays. Les chiffres de l'année 2000 indiquaient qu'approximativement 46% des exportations du pays provenaient du secteur minier et que ce même secteur comptait pour 11% du PIB³ national »⁴. Ce secteur fut de plus considéré comme le fleuron de la réussite des réformes économiques mises de l'avant sous le règne du président Fujimori. En effet, toutes les plus grandes mines du pays, ainsi que le contrôle de leur exploitation, furent privatisées et sont aujourd'hui très majoritairement détenues par des intérêts étrangers. En définitive, la privatisation massive de ce secteur nous permettra d'analyser les changements socio-environnementaux produits par la libéralisation économique.

La question générale à laquelle nous sommes confrontées est de savoir quelles incidences la libéralisation des marchés a eues aux niveaux environnemental et social au Pérou. Bien qu'au niveau théorique il n'existe toujours aucune certitude sur les liens entre la libéralisation du commerce, l'environnement et la pauvreté, on retrouve dans la littérature une théorie fréquemment utilisée lorsque l'on traite de ce sujet⁵. Celle-ci affirme qu'il

² « Actuellement, le Pérou est le huitième producteur d'or au monde, le deuxième d'argent, le septième de cuivre et le quatrième de zinc et de plomb. » Traduction libre de Glave, Manuel A. et Juana Kuramoto. 2002. « Minería, Minerales y Desarrollo Sustentable en Peru ». In *Minería, Minerales y Desarrollo Sustentable en América del Sur*, sous la dir. de Equipo MMSD América del Sur, p. 529-591. Santiago de Chile (Chili) : Centro de Investigación y Planificación del Medio Ambiente (CIPMA), Centro Internacional de Investigaciones para el Desarrollo (IDRC), Iniciativa de Investigación sobre Políticas Mineras (IIPM), p. 530.

³ PIB :Produit intérieur brut

⁴ Traduction libre de : Balvin Diaz, Doris et José Luis Lopez Follegatti. 2002. *Medio ambiente, minería y sociedad : Una mirada distinta*. Lima (Pérou): Asociación Civil Labor, p. 28.

⁵ Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord, 2002. « Libre-échange et environnement : un tableau plus précis de la situation », 30 p.; Nordström, Håkan et Scott Vaughan. 1999. *Commerce et environnement*. Coll. « Dossiers spéciaux », no 4. Genève: Banque Mondiale, 134 p.; Viola, E. 1998. « Globalization, Environmentalism and New Transnational Social Forces » in C. Chung and B. Gillespie (eds), *Globalization and the Environment*, Paris: Organization for Economic Cooperation and Development, p. 39-52.; Evirodev. 1999. « Libéralisation des échanges : quels effets sur l'environnement ? », Étude Solagral « Commerce et environnement », éditeur Solagral. En ligne, [http://www.envirodev.org/regulation/theorienjeux/protec_ou_libe/proteclibe.htm], en date du 2 avril 2002.; Grossman, G., et Krueger, A. 1993. « Environmental impacts of a North American Free trade Agreement ». In *The Mexico US Free Trade Agreement*, sous la dir. de P.Garber, Cambridge (Massachusetts) : MIT Press. ; Lewis, Evan. 2003. *Libéralisation et expansion du*

existerait une complémentarité entre la prospérité économique qu'amènerait le libre-échange, la protection de l'environnement et la démocratie. Par exemple, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement a publié en 1987 un rapport intitulé « Notre avenir à tous » (également connu sous le nom de rapport Brundtland). « Selon le rapport, la pauvreté était l'un des principaux facteurs de la dégradation de l'environnement, et une croissance économique plus forte, alimentée en partie par une intensification du commerce international, pouvait générer les ressources nécessaires à la lutte contre ce que l'on appelait désormais la « pollution de la pauvreté »⁶. » Dans le même ordre d'idées, Philip Crane, président de la sous-commission du commerce de la Chambre des représentants des États-Unis, affirme que « l'un des objectifs (...) est d'inciter les pays de la ZLEA⁷ à tirer parti des possibilités en matière de commerce et d'investissement pour renforcer leurs moyens de protection de l'environnement. »⁸ En somme, cette réflexion se résume par le fait que la prospérité économique encouragerait l'augmentation du niveau de vie et la montée de la classe moyenne, ce qui favoriserait un climat démocratique et conséquemment une augmentation des budgets alloués aux affaires sociales et à la résolution des problématiques environnementales.

En fait, ce raisonnement se base sur les données de la courbe en U inversé de Kuznets, connue au niveau environnemental sous le nom de la courbe environnementale de Kuznets, notamment utilisée dans les travaux de la Banque mondiale (BM)⁹.

commerce : une question de développement des marchés. Carleton (USA): Carleton University, 35 p.; Spaargaren, Gert, Arthur Mol et Frederick H. Buttel. 2000. *Environment and global modernity*, London : Sage, 257 p.

⁶ Organisation Mondiale du Commerce, « Les premières années: émergence du débat sur l'environnement au GATT/à l'OMC ». En ligne, [http://www.wto.org/french/tratop_f/envir_f/hist1_f.htm], en date du 14 novembre 2002.

⁷ ZLÉA :Zone de libre-échange des Amériques

⁸ Crane, Philip. 2002. « La ZLEA : promesse de prospérité économique et renforcement du partenariat régional », *Perspectives économiques*, octobre, en ligne, [<http://usinfo.state.gov/journals/ites/1002/ijef/frcran.htm>], en date du 13 novembre 2003. Philip Crane est président de la sous-commission du commerce de la Chambre des représentants des États-Unis.

⁹ Voir Nordström, Håkan et Scott Vaughan. 1999. *Commerce et environnement*. Coll. « Dossiers spéciaux », no 4. Genève: Banque Mondiale, 134 p.

Figure 7: La courbe environnementale de Kuznets

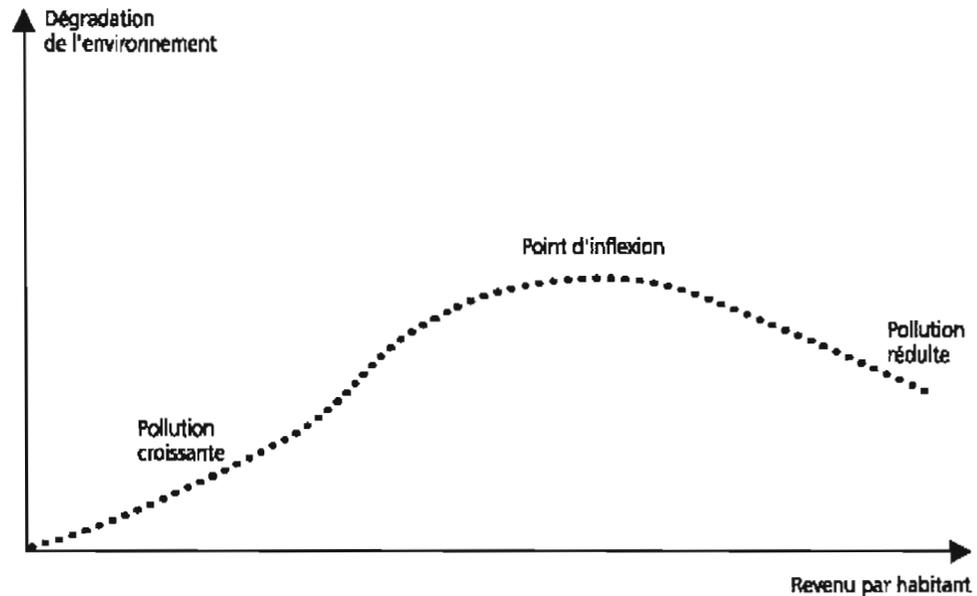


Figure 1.1

La courbe environnementale de Kuznets (tirée de Lepeltier, 2004)

Cette courbe, basée sur le parcours des pays industrialisés, stipule que durant le premier stade de développement économique la croissance du revenu par habitant s'accompagne d'un accroissement de certains indices de pollution. Or, au-delà d'un certain niveau de revenu, on remarque une diminution de la dégradation environnementale. On retrouve en filigrane dans ce raisonnement le fait qu'inévitablement la libéralisation des marchés, aujourd'hui considérée comme l'étape à franchir pour arriver à un développement économique, permettrait d'atteindre à moyen ou à long terme une prospérité économique qui aiderait à la réduction de la pollution.

A priori, nous chercherons donc à savoir si cette théorie est applicable et pertinente au niveau de la réalité péruvienne. Pour bien répondre à cette question, il est nécessaire d'analyser les choix politiques qui furent faits par le gouvernement Fujimori dans les

domaines environnementaux, économiques et sociaux afin d'intégrer son pays à l'économie mondiale ainsi que les conséquences qui en découlèrent. En ce sens, les actions de l'État péruvien face à la libéralisation, sa capacité de gestion ainsi que sa capacité à prendre des mesures appropriées à sa situation sont d'une grande importance pour déterminer les impacts de l'ouverture de ses marchés aux pays étrangers.

Au niveau économique et politique, un des choix stratégiques de l'administration gouvernementale péruvienne fut de prioriser le secteur minier. Cette mise au premier plan de l'activité minière répond-elle à un choix purement politique des autorités péruviennes ou est-elle le fruit de contraintes économiques imposées par la mondialisation? Quels en sont les impacts sociaux et environnementaux? Pour répondre à ces questions, nous chercherons à déterminer si l'intégration du Pérou à l'économie mondiale a augmenté ou diminué la capacité du gouvernement à faire respecter les réglementations dans le domaine social, environnemental, et de la gestion des ressources non-renouvelables. En d'autres termes, ce mémoire veut principalement répondre à la question suivante : l'État péruvien a-t-il été en mesure de faire face aux nouveaux impératifs liés à la mondialisation en s'assurant que le secteur minier libéralisé ainsi que ses réglementations s'inscrivent dans le cadre d'un développement durable, et ce, tant au niveau national que local?

Face à cette problématique, nous émettrons certaines hypothèses. En premier lieu, nous postulerons que le raisonnement basé sur la courbe de Kuznets n'est pas adapté à la réalité péruvienne puisque celle-ci se base sur des données obtenues de pays industrialisés et non de pays en voie de développement (PVD). En effet, « beaucoup de facteurs se combinent (...) pour que, dans les conditions actuelles, la croissance des PVD s'accompagne d'effets négatifs sur l'environnement, alors que les excédents pour les réparer tardent à apparaître, et que des besoins importants dans d'autres domaines concourent pour absorber les éventuelles ressources financières dégagées »¹⁰. Et même si le Pérou a ouvert la plupart de ses marchés depuis déjà douze ans, les revenus du pays et de ses habitants n'ont toujours pas

¹⁰ Zaccai, Edwin. 2000. « Questions sur l'évolution mondiale de la consommation dans ses rapports avec l'environnement ». In *Globalisation et néolibéralisme dans le Tiers-Monde*. Sous la dir. de Firouzeh Nahavandi, p. 225. Paris : L'Harmattan, Bibliothèque du Développement.

permis de rattraper leur retard en matière de protection sociale et environnementale. En fait, même si la privatisation de nombreuses entreprises publiques a généré des sommes importantes pour le trésor national, seule une infirme partie fut réinvestie dans la lutte contre la pauvreté et dans la protection environnementale. Cependant selon la courbe de Kuznets, dans l'avenir, le commerce pourrait encore dégager certains fonds susceptibles d'améliorer les conditions de vie des habitants et le niveau de protection sociale et environnementale.

Néanmoins, si l'on considère les choix politiques dictés par la situation économique interne et externe particulière au pays, il est peu probable que la croissance économique permette de libérer des ressources financières qui seront utilisées afin de contrer la pollution environnementale. En effet, l'économie péruvienne, pour arriver à une croissance économique, nécessite l'accroissement de ses exportations. C'est principalement pour cette raison que depuis l'ouverture de son marché, l'économie péruvienne est principalement basée sur les secteurs minier, bancaire, des télécommunications ainsi que de l'énergie (pétrole et hydroélectricité), mais possède peu d'industries de transformation. Les secteurs priorités ont l'avantage 1) d'apporter beaucoup de devises étrangères au pays, c'est-à-dire des dollars américains, aidant à payer la dette extérieure¹¹ ainsi qu'à importer des biens étrangers; 2) de maintenir un taux d'inflation bas et 3) de maintenir une croissance économique. Par contre, ces secteurs créent peu d'emplois. Par exemple, le secteur minier péruvien « est le secteur économique qui contribue le plus à la balance commerciale avec environ 45% des exportations totales (...), il représente de 4 à 5% du PIB national et entre 2 à 3% de l'emploi au pays. »¹² Or, la valorisation de ces secteurs d'activité se fait au détriment d'autres secteurs comme l'industrie de transformation ainsi que l'agriculture. De plus, les revenus que l'État péruvien retire de ces secteurs et particulièrement de l'activité minière sont très faibles en comparaison de leur importance économique : « L'apport du secteur minier à l'État péruvien à travers l'impôt sur le revenu représenta 3,6% des exportations minières en 1998, atteignant

¹¹ Cette dette doit se payer en argent américain.

¹² Traduction libre de : Glave, Manuel A. et Juana Kuramoto. 2002. « Minería, Minerales y Desarrollo Sustentable en Peru ». In *Minería, Minerales y Desarrollo Sustentable en América del Sur*, sous la dir. de Equipo MMSD América del Sur, p. 529-591. Santiago de Chile (Chili) : Centro de Investigación y Planificación del Medio Ambiente (CIPMA), Centro Internacional de Investigaciones para el Desarrollo (IDRC), Iniciativa de Investigación sobre Políticas Mineras (IIPM), p. 529.

en 2000 4% du total des revenus fiscaux qu'a reçus l'État.»¹³. Ces facteurs, liés au désengagement de l'État qui accompagne la libéralisation économique ainsi qu'à la corruption¹⁴, ont freiné la mise à niveau des domaines social et environnemental au Pérou, et ont accru les inégalités.

Avec l'ouverture des marchés et la volonté d'exportation qui la sous-tend, la production minière a considérablement augmenté. Cette croissance de la production de métaux entraîne généralement une utilisation accrue des ressources et conséquemment une augmentation des déchets et des émissions polluantes. C'est ce que l'on nomme des effets d'échelle. Cependant, comme le pays n'a pas encore les moyens de faire appliquer à la lettre toutes ses normes environnementales et surtout n'a pas le désir de compromettre sa croissance économique, les aspects environnementaux sont le plus souvent relégués au second plan. Par contre, on peut affirmer que ces effets sont proportionnellement moindres qu'avant la libéralisation économique puisque les entreprises minières actuelles, qui sont presque toutes étrangères, possèdent des technologies plus propres et sont soumises à des mécanismes de contrôle qui étaient auparavant inexistant¹⁵.

Au niveau social, la venue de compagnies transnationales a créé de nouveaux emplois, mais bien peu en comparaison de ceux qui furent perdus lors des privatisations et des fermetures d'entreprises publiques. De nombreuses expropriations eurent aussi lieu, privant de terres à cultiver de nombreux agriculteurs, et ce, même s'ils eurent accès à des

¹³ Traduction libre de: Aste Daffos, Juan. 2003. *Peru : La expansion minera y la necesidad de una zonificacion ecologica-economica para el desarrollo sostenible*. Coll. « Aportes al debate », no 8. Lima (Pérou) : Friedrich Ebert Stiftung, p. 18.

¹⁴ Le gouvernement Fujimori entre 1990 et 2000 privatisa plus de 220 compagnies publiques, ce qui rapporta près de 9,2 milliards de dollars américains. Cependant, selon un rapport de la Commission du Congrès chargée de mettre à jour les irrégularités des ventes à des intérêts privés de juin 2002, seulement 4,4 milliards \$ se retrouvèrent véritablement dans les coffres de l'État et on croit qu'environ 5 milliards \$ de ces ventes auraient quitté le Pérou à cause de la corruption.

¹⁵ Aste Daffos, Juan. 1997. *Transnacionalizacion de la Minería Peruana. Problemas y Posibilidades hacia el Siglo XXI*. Lima (Pérou) : Friedrich Ebert Stiftung, p. 101-103. Et Glave, Manuel A. et Juana Kuramoto. 2002. « Minería, Minerales y Desarrollo Sustentable en Peru ». In *Minería, Minerales y Desarrollo Sustentable en América del Sur*, sous la dir. de Equipo MMSD América del Sur, p. 529-591. Santiago de Chile (Chili) : Centro de Investigacion y Planificacion del Medio Ambiente (CIPMA), Centro Internacional de Investigaciones para el Desarrollo (IDRC), Iniciativa de Investigacion sobre Politicas Mineras (IIPM), p. 551-552.

compensations financières. Notons aussi que la libéralisation économique a eu comme conséquence d'augmenter les prix à la consommation en les rapprochant des normes internationales. Les salaires ne suivirent pas et la protection sociale commença à disparaître. «Aujourd'hui, 54% de la population péruvienne vit dans la pauvreté, incluant 24% dans l'extrême pauvreté»¹⁶.

Au niveau juridique, ce n'est que depuis l'adoption de politiques d'ouverture économique que le pays s'est doté de politiques sur l'environnement, mais surtout de mécanismes concrets de gestion environnementale, notamment au niveau du secteur minier. Cela est fort compréhensible puisque ces politiques, auparavant quasi inexistantes et sans mécanismes de supervision concrets, ont été créées à la suite de diverses pressions internationales, mais aussi afin de montrer patte blanche aux futurs investisseurs¹⁷. Cette étape est selon nous des plus importantes puisque durant les périodes de transitions économiques, comme ce fut le cas au Pérou, des normes environnementales élevées peuvent décourager les nouvelles entreprises à utiliser des produits et des procédés nuisibles, et ce, même si les réglementations aujourd'hui en vigueur au pays sont moins poussées que celles que l'on retrouve dans les pays « industrialisés » et particulièrement au Québec¹⁸. D'autre part, les nouvelles réglementations entourant l'organisation du travail et les avantages accordés aux investisseurs étrangers sont moins avantageuses pour les travailleurs et pour les communautés touchées par les activités minières. En fait, cette nouvelle juridiction favorise les emplois temporaires, l'utilisation de sous-traitants et défavorise les syndicats et autres types d'organisation de travailleurs dans le but de rendre les investissements plus rentables et conséquemment plus nombreux.

¹⁶ Traduction libre de : Barbara J. Fraser, « Peru : hanging up on the public sector », *Nacla-Report on the Americas*, Volume XXXVI, no 3, January/February 2003, p. 41.

¹⁷ Warhurst, Alyson. 1994. *Industries extractives et transformation des minéraux dans les pays en développement: impacts sur l'environnement, réponses des entreprises et politiques nationales*. Paris : Publication de l'Organisation de coopération et de développement économiques, p. 63.

¹⁸ Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. 2005. *Directive 019 sur l'industrie minière*. En ligne, [http://www.mddep.gouv.qc.ca/milieu_ind/directive01/directive019.pdf], en date du 19 mars 2005.

Même si l'on remarque une amélioration sans précédent des réglementations environnementales au Pérou¹⁹, on ne peut pas en dire autant des impacts sociaux et environnementaux de l'accroissement de l'activité minière sur le terrain. En fait, le gouvernement, cherchant à attirer le plus d'investissements miniers possibles, a renoncé à son rôle de défenseur des communautés affectées par les mines, les reléguant au statut de citoyens de seconde zone, et cela d'autant plus que la majorité d'entre eux sont d'origine indigène. Ainsi, le nombre de conflits sociaux et environnementaux a augmenté à la suite des diverses politiques de libéralisation favorisant le secteur minier. L'accroissement de l'activité minière par le biais de la libéralisation a créé des dissymétries dans les relations entre les acteurs, soit l'État péruvien, les entreprises minières transnationales et les communautés affectées par les mines. Nous parlons ici d'inégalité du pouvoir politique, d'accès à l'information, mais surtout d'inégalité de ressources financières puisque les entreprises minières possèdent un important pouvoir de négociation face à l'État tandis que les ressources des communautés locales sont quasi-inexistantes. Cette dissymétrie est notamment due à un centralisme politique exacerbé de la part de l'État péruvien, incapable de valoriser le développement local, et à sa faiblesse institutionnelle, particulièrement causée par la corruption. Tous ces aspects sont des éléments, du moins à court ou moyen terme, qui ont accompagné le processus de libéralisation économique au Pérou. Ils nous amènent à formuler l'hypothèse suivante : dans le contexte péruvien des douze dernières années qui est caractérisé par la libéralisation économique, la primauté donnée au secteur minier de même que les nouvelles lois sur l'investissement ne peuvent mener le Pérou sur la voie du développement durable, et ce, tant au niveau social, économique qu'environnemental.

Dans la littérature, le discours le plus courant lorsque l'on parle d'ouverture des marchés ou de libéralisation du commerce, est généralement relié au néo-libéralisme. La libéralisation économique ou libéralisation des marchés, étant ici entendue comme Evan Lewis la définit, c'est-à-dire impliquant, « pour un pays donné, un ensemble de politiques intérieures et extérieures, ainsi que la participation volontaire à des mesures et processus multilatéraux en vue d'augmenter les échanges commerciaux, l'efficience économique et les

¹⁹ Chirinos, Carlos. 1999. « Legislación Minera y Comunidades. El marco jurídico ». In *Minería y Comunidades*, sous la dir. de Juan Carlos Sueiro, p. 45-46. Lima : Cooperacion.

possibilités de consommation »²⁰, ceci se traduisant généralement par la déréglementation, le décloisonnement et la désintermédiation. On nous présente le plus souvent ce phénomène comme étant une nouvelle version du rêve américain, le stade ultime du développement, notamment pour les PVD qui, par ces mécanismes, pourraient arriver à compléter et/ou à consolider un niveau économique acceptable. D'ailleurs, « Selon l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), le profit réalisé par cette situation s'étendra à la planète entière »²¹. Selon le même auteur (Nahavandi, 2000), l'ensemble des institutions des Nations Unies semble aussi aller dans cette direction. En somme, à l'heure actuelle, on nous présente la mondialisation comme un processus irréversible, soutenant ainsi le discours idéologique néolibéral sous-tendant ce phénomène. Or, nous croyons que l'entrée des PVD à ce processus est loin d'être une évidence puisque « si les pays industrialisés riches participent à la globalisation, cette dernière ne garantit en rien que les pays en voie de développement y gagneront »²². Ceci se vérifie d'autant plus lorsque l'on constate le fossé des disparités scientifiques, technologiques et économiques existant entre les pays dits « industrialisés » et ceux dits « de la périphérie ».

Les conséquences de cette nouvelle organisation du monde nous amènent à nous questionner sur la véritable nature de la mondialisation en tant que « solution » aux divers problèmes actuels des pays dits en voie de développement. En effet, comme nous cherchons à savoir si le nouveau secteur minier ainsi que ses réglementations s'inscrivent dans le cadre d'un développement durable, il devient ici nécessaire de définir le caractère multidimensionnel de ce type de développement. En 1987, les Nations Unies ont défini le développement durable comme un « développement répondant aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Par contre, la vision du développement durable de Harris nous semble permettre de bien équilibrer les divers aspects de cette définition : « properly understood, sustainable development means the replacement of the standard concept of economic growth with a more balanced set of goals

²⁰ Lewis, Evan. 2003. *Libéralisation et expansion du commerce : une question de développement des marchés*. Carleton (USA): Carleton University, p. 3.

²¹ Nahavandi, Firouzeh (dir.). 2000. « Développement et globalisation », In *Globalisation et néolibéralisme dans le Tiers-Monde*. Paris : L'Harmattan, Bibliothèque du Développement, p. 11.

²² *Ibid*, p. 12.

taking into account environmental carrying capacity, social and intergenerational equity, and community values, in addition to the production of goods and services.»²³. Le développement durable vise donc plusieurs objectifs : l'intégrité écologique, l'équité entre les nations, les individus et les générations de même que le respect de leurs droits fondamentaux, l'utilisation raisonnable des ressources et une participation citoyenne réelle dans les prises de décisions, caractéristique de la démocratie participative. Cette approche conceptuelle nous donne un certain nombre d'outils et d'indicateurs permettant d'évaluer les impacts sociaux et environnementaux de la libéralisation économique au Pérou. Ce sera celle que nous utiliserons tout au long de ce mémoire.

Le développement durable possède un caractère multidimensionnel où l'interrelation entre le maintien de la santé de l'environnement, un usage viable des ressources naturelles de même que l'équité sociale, culturelle et économique doivent être en équilibre. Ce concept, pour être correctement appliqué dans le réel, doit conséquemment se retrouver non seulement au niveau national, mais aussi au niveau local. Pour ces raisons, cette recherche n'examinera que ce que l'on nomme la « grande mine »²⁴ et exclura l'étude des lieux d'exploitation artisanaux, petits et moyens, premièrement parce que l'on retrouve une trop grande disparité chez ces derniers et deuxièmement parce que la « grande mine » a un poids beaucoup plus significatif au niveau de l'économie nationale. Ce choix méthodologique permettra notamment d'examiner les changements sociaux et environnementaux induits par les nouvelles réglementations et les nouveaux procédés des compagnies minières étrangères puisqu'on retrouve celles-ci presque exclusivement dans le secteur de la « grande mine ».

En un deuxième temps, pour analyser les impacts du nouveau secteur minier au niveau local, nous prendrons comme étude de cas deux mines qui sont devenues propriétés d'intérêts

²³ Harris, Jonathan. 1995. « Overview essay », in Rajaram, Krishnan et Jonathan Harris, *A survey of ecological Economist*. Washington DC : Island Press.

²⁴ Traditionnellement, la grande mine correspond à des entreprises qui produisent plus de 5 000 tonnes métriques de minéraux par jour, la moyenne en produisant entre 200 et 5 000 tonnes métriques par jour et la petite correspond à celles qui en produisent moins de 200 par jour. La mine artisanale pour sa part correspond à un type d'exploitation qui est informel.

canadiens en 1996 dans le cas d'Antamina et en 1997 dans celui de Tambo Grande²⁵. Cela permettra de tirer des conclusions sur les différents éléments sociaux, économiques et environnementaux observés chez les développements miniers privés actuels, conséquences des diverses politiques d'ouverture économique. Pour y arriver, nous avons fait une sorte d'audit environnemental et social en cherchant à voir de quelles manières les réglementations sont appliquées sur le terrain et quels sont les impacts économiques, sociaux et environnementaux de l'exploitation minière au niveau local. En somme, cette exploitation pratiquée par des entreprises transnationales peut-elle correspondre à un développement durable pour l'environnement et les communautés locales ou à tout le moins s'inscrire dans une culture de respect des normes sociales et environnementales?

Pour ce faire, cinq sources d'informations distinctes ont été retenues. Cependant, d'entrée de jeu, il faut souligner qu'il existe très peu de documentation traitant spécifiquement et simultanément de l'ouverture économique des marchés internationaux et du secteur minier, encore moins du secteur minier péruvien. En ce sens, la première source documentaire est formée de monographies portant sur les divers impacts sociaux et économiques de la libéralisation économique au Pérou²⁶, et plus particulièrement des ouvrages de Juan Aste, économiste et membre fondateur du Grupo de Investigaciones Economicas (ECO), qui traitent de ce sujet en lien avec le secteur minier. Des ouvrages théoriques sur la libéralisation des marchés au Pérou et en Amérique latine²⁷, de même que des écrits traitant des liens existants entre le libre-échange et l'environnement²⁸ s'incluent

²⁵ En fait, ce sont les droits d'exploitation qui furent privatisés puisque les mines comme telles n'existaient pas encore.

²⁶ Champion, Margaret, 2001. «Nationalization and privatization in Peru : socio-economic images in perpetual conflict?», *Journal of Socio-Economics*, vol. 30, no 6 (novembre-décembre), p. 517-532. ; Revesz, Bruno. 2000. «Le Pérou de Fujimori entre libéralisme et populisme», *Études*, avril, p. 451-462, entre autres.

²⁷ Kourliandsky, Jean-Jacques. 1998. *Amérique latine : les défis de la mondialisation*. Coll. « La revue internationale et stratégique », no 31. Paris : IRIS Presse, 210 p. ; Toussaint, Eric. 2003. *Les crises de la dette extérieure de l'Amérique latine au XIXe siècle et dans la première moitié du XXe*. Contribution écrite au séminaire international CADTM –CNCD « Amérique latine et Caraïbe: Sortir de l'impasse de la dette et de l'ajustement » organisé par le CADTM (Comité para la Anulación de la Deuda del Tercer Mundo) et par le CNCD (Centro Nacional de la Cooperación al Desarrollo) à Bruxelles, 23 au 25 mai 2003, 11 p.; etc.

²⁸ Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord, 2002. «Libre-échange et environnement : un tableau plus précis de la situation», 30 p. ; Nordström, Håkan, et Scott

aussi dans cette première source de documentation. La deuxième source se compose pour sa part de nombreux documents officiels provenant de l'État péruvien. Il s'agit principalement d'études provenant du ministère de l'Énergie et des Mines sur l'évolution du secteur minier au pays de même que des deux Études d'Impacts Environnementaux (EIE) reliées aux deux entreprises minières qui feront l'objet de nos cas d'études.

La troisième source est formée des documents publiés par les deux entreprises minières en question et de l'information disponible sur leur site internet. La quatrième se compose des articles publiés dans des revues spécialisées et en lien avec nos études de cas. De plus, le recueil d'information s'est aussi fait par une cueillette sur le terrain. Nous avons assisté à plusieurs ateliers : « *Négoциando el medio ambiente?: Peru frente al ALCA y el TLC con EE.UU.* » le 12 février 2004 à l'Universidad Pacifico de Lima; « *Capacidades locales para la gestion ambiental* », les 24 et 25 février 2004 à Tambogrande; et « *Derechos comunitarios y destruccion minera* » dans le cadre du Foro social Péru à l'Universidad San Marcos le 13 mai 2004 à Lima. Une quinzaine d'entrevues dirigées, chacune d'une durée moyenne de 45 minutes, furent réalisées dans les villes de Tambogrande, San Marcos, Carhuaoc et Lima. Ces entrevues permirent de recueillir des données concrètes sur les impacts environnementaux reliés à l'activité minière dans les régions étudiées de même que sur les divers aspects de mécontentements des parties civiles. Ces entrevues furent faites avec des représentants officiels et des citoyens des communautés vivant près des lieux d'exploitation minière; auprès de deux Organisations non gouvernementales (ONG) péruviennes : la « *Coordinadora nacional de Comunidades Afectadas por la Minería* » (CONACAMI) et la « *Asociación Civil Comisión Pro-Conservación del Medio Ambiente de San Marcos* » (CPCMASM), et une ONG canadienne : SUCO; ainsi qu'auprès de la direction de l'environnement du ministère de l'Énergie et des Mines du gouvernement péruvien; de même qu'avec Juan Aste Daffos, économiste spécialisé dans l'étude du secteur minier péruvien et auteur de nombreux ouvrages sur le sujet.

Ce mémoire est divisé en trois chapitres. Le premier étudie l'évolution de la libéralisation économique au Pérou, en s'attardant à son nouveau cadre légal et aux rôles, parfois nouveaux, des acteurs sociaux-économiques occupant une place importante dans ce phénomène. Cette évolution est complétée par la mise en relief des changements survenus au sein du secteur minier péruvien des années 1970 à aujourd'hui dans le contexte de la crise minière des pays industrialisés. Ces éléments visent à contextualiser les études de cas qui feront l'objet du chapitre suivant. Avant d'y arriver, il est à préciser que le premier chapitre utilise une démarche qui se veut historique, puisque celle-ci met en relief les points forts de la libéralisation au Pérou à travers le temps dans les domaines économique, politique et légal. La perspective juridique y est aussi utilisée afin d'analyser les différentes lois adoptées depuis l'entrée au pouvoir de Fujimori. Une synthèse du cadre légal péruvien en vigueur depuis l'ouverture économique y est présentée en s'attardant particulièrement à la nouvelle réglementation environnementale de même qu'aux lois régissant le secteur minier. Cette analyse conjuguée aux portraits des acteurs socio-économiques nous informe des choix politiques faits par le gouvernement Fujimori pour intégrer son pays à l'économie mondiale. Cela nous permettra de répondre aux questions suivantes: Quels changements la libéralisation de l'économie péruvienne a-t-elle apportés ? A-t-elle eu un impact positif ou négatif sur la protection de l'environnement et sur les filets sociaux nationaux ? Et cela, à quels niveaux et de quelle façon ?

Pour sa part, l'évolution du secteur minier péruvien dans le contexte de la crise minière des pays industrialisés, qui eu lieu dans les années 70 et 80, constitue un recul historique permettant de mieux comprendre les divers changements d'ordre politique, économique et légal qui accompagnèrent le processus de libéralisation économique de l'activité minière et ainsi de contextualiser encore davantage les études de cas. Cela nourrit les réflexions sur les effets de l'application de mesures de libéralisation économique au secteur minier dans un pays dit en voie de développement comme le Pérou. En effet, la politique d'ouverture économique du Pérou, conjuguée à la crise minière des pays industrialisés dans les années 80, a eu comme conséquence l'arrivée massive d'investissements transnationaux au pays et, par la suite, un accroissement important de la production et de l'exportation de minéraux. Conséquemment, pour comprendre les causes et les liens unissant l'accroissement des

investissements transnationaux à la production minière au Pérou, il est nécessaire de faire un retour en arrière et d'analyser l'activité minière péruvienne à partir du milieu des années 80 puisque c'est à cette époque qu'eut lieu la crise minière des pays industrialisés. Celle-ci eut des impacts majeurs sur les choix politiques du Pérou à l'époque, dont la volonté d'entrer dans l'économie mondiale.

Le deuxième chapitre correspond aux deux études de cas, éléments essentiels à la validation de notre hypothèse de recherche. Précisons que nous avons choisi ces deux entreprises qui sont canadiennes, car nous croyons important de voir les impacts de transnationales de notre pays en d'autres endroits du globe où les réglementations et le mode de vie sont complètement différents du Québec et du Canada. La première correspond au cas de Tambo Grande (Manhattan Minerals) et la deuxième au cas d'Antamina (Noranda Inc. et Teck-Cominco Ltd). Les particularités géographiques, sociales, économiques et légales de chaque cas seront mises en évidence. Ces caractéristiques, spécifiques à chaque cas, permettront de comprendre les conflits socio-environnementaux qui ont lieu entre les entreprises minières canadiennes et les communautés locales. L'apport de ces compagnies à la région et au pays sera aussi souligné. Cette section permettra ainsi de dresser un bilan des avantages et inconvénients de l'exploitation minière au niveau local ainsi que de voir si ce type d'activité peut s'introduire dans un développement durable.

Pour sa part, le chapitre 3 met l'accent sur les leçons ainsi que sur les enseignements tirés des études de cas, notamment par l'analyse du rôle des acteurs en présence. Il se penche sur les impacts environnementaux et sociaux du nouveau secteur minier, de même que sur les implications de la politique de libéralisation économique. L'analyse des données recueillies sur le terrain permettra de confronter les hypothèses de départ et de mieux comprendre les rouages du fonctionnement des entreprises minières et, plus largement, du système économique péruvien. Elle permettra aussi de dégager des tendances et d'identifier les changements qui sont apparus avec l'adoption de la politique d'ouverture des marchés et des lois qui la sous-tendent. En somme, nous aborderons notre sujet en démontrant l'interaction entre deux niveaux d'analyse: 1) le niveau national qui est dominé par la déréglementation, la privatisation et le choix politique de mise de l'avant du secteur minier et 2) le niveau local,

qui est celui du lieu où ces activités ont lieu, soit les exemples de Tambo Grande (Manhattan) et de Antamina (Noranda Inc. et Teck-Cominco Ltd). Pour terminer, la conclusion abordera des pistes de solutions favorables au développement durable face aux nouvelles problématiques de la libéralisation économique et du nouveau secteur minier.

CHAPITRE I

ÉVOLUTION DE LA LIBÉRALISATION ÉCONOMIQUE AU PÉROU

1.1. MISE EN CONTEXTE DE LA LIBÉRALISATION ÉCONOMIQUE (1980-1990)

La privatisation ainsi que la nationalisation des entreprises (publiques) possèdent une longue histoire au Pérou puisque leur application eut lieu à plusieurs reprises durant le siècle dernier. Néanmoins, les élections de 1990 furent un moment décisif pour l'économie du pays, étant donné que la politique néo-libérale d'ouverture des marchés était au goût du jour au niveau international à ce moment précis et qu'un nouveau gouvernement, celui d'Alberto Fujimori, était prêt à suivre les recommandations faites en ce sens par le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque mondiale (BM). Cependant, plusieurs facteurs expliquent cette volonté politique de libéralisation. En effet, le désordre économique a considérablement réduit les capacités d'action du nouveau gouvernement, désordre provoqué par le déficit fiscal et l'hyperinflation du gouvernement populiste précédent, celui de l'« Alianza Popular Revolucionaria Americana » (APRA) dirigé par Alan García Pérez. « Leur incapacité à résoudre les problèmes de leurs administrés et la paralysie des services publics se doublent de la corruption des fonctionnaires.»²⁹ À cela s'ajoutent l'accroissement du taux de chômage, des grèves, du commerce informel, sans compter la répression aveugle de l'armée contre le Sentier Lumineux, groupe d'inspiration maoïste, auteur de nombreux actes « terroristes ». Le sévère manque de capital extérieur ainsi que les problèmes financiers de certains régimes de pension nationale, sans oublier l'influence considérable de la Banque mondiale sont aussi des éléments justifiant d'importantes réformes du nouveau gouvernement en place.

Dès son arrivée au sein du gouvernement, Fujimori doit stabiliser son pouvoir. Pour ce faire, il tisse des liens étroits avec les Forces militaires et leur état-major, ce qui lui donne une base politique stratégique. Par ailleurs, il n'a cessé de dénoncer l'inefficacité et la corruption

²⁹ Bruno REVESZ, «Le Pérou de Fujimori entre libéralisme et populisme», *Études*, avril 2000, p. 451

du Parlement, ce qui lui donnera une base d'appui populaire pour les réformes à venir. De plus, la connaissance de certaines mesures politiques permet de voir que le nouveau gouvernement centralise ses interventions tout en devenant de plus en plus autoritaire : « contrôle discrétionnaire des mécanismes d'allocation des ressources aux collectivités territoriales, poursuites contre les maires considérés comme trop indépendants, la conduite des programmes sociaux focalisés et le retard à remettre en route le processus de décentralisation et de régionalisation interrompu par le coup d'État de 1992 »³⁰. En effet, Fujimori provoquera l'interruption de l'ordre institutionnel le 5 avril 1992³¹, suite auquel il s'arrogera les pleins pouvoirs. Une nouvelle Constitution sera adoptée en novembre, dans laquelle l'article 60 « prohibited almost totally the entrepreneurial activity of the State, unless authorized by law as being in the public interest »³².

1.2 LE PLAN D'AUSTÉRITÉ

Au niveau économique, dès les débuts de son premier mandat, le gouvernement Fujimori applique le programme d'ajustement structurel mis au point par la BM et le FMI destiné à « flexibiliser les marchés et à propulser un rapide processus de privatisation réduisant le domaine réservé à l'État et faisant la promotion de l'investissement privé »³³, cela dans le but d'intégrer le Pérou au système financier mondial et au processus de mondialisation avec une économie de libre-marché. Plus précisément, le gouvernement péruvien applique tous les éléments du « Consensus de Washington ».³⁴ Concrètement, il reconstitue les caisses de l'État et contrôle l'inflation en appliquant plusieurs mesures :

³⁰ *Ibid*, p. 458.

³¹ En raison de l'opposition des députés à ces réformes, il dissolut le Congrès et modifia la Constitution.

³² Rubio CORREA, *Para conocer la constitucion de 1993*, DESCO, Lima, 1994, p. 101, in Margaret Y. CHAMPION, «Nationalization and privatization in Peru : socio-economic images in perpetual conflict?», *Journal of Socio-Economics*, Volume 30, Issue 6, November-December 2001, p. 526.

³³ Traduction libre de: Aste Daffos, Juan. 1997. *Transnacionalizacion de la Minería Peruana. Problemas y Posibilidades hacia el Siglo XXI*. Lima (Pérou) : Friedrich Ebert Stiftung, p. 43.

³⁴ En 1990, John Williamson a trié les principaux éléments des recommandations des institutions situées à Washington pour l'Amérique latine et les a regroupées sous le nom de « Concensus de Washington ». On retrouve ces dix principes à l'*appendice A* de ce document.

« création d'une nouvelle administration des impôts (SUNAT³⁵), (...) le licenciement de près de la moitié des fonctionnaires, la hausse des tarifs publics; une grande discipline et austérité dans les dépenses de l'État, et le renchérissement du prix de l'argent par une hausse des taux d'intérêt à plus du triple de ceux en vigueur sur le marché international, afin de diminuer la demande, réduire l'émission monétaire et reconstituer les réserves de devises.»³⁶. Une autre mesure fut de choisir un taux de change inférieur au prix réel du dollar. Cette mesure aida à réduire le coût des biens d'importation et à diminuer le coût de la dette extérieure en monnaie nationale. Cependant, cette mesure empêchera l'exportation soutenue, creusera le déficit de la balance commerciale (service de la dette), mais attirera les investissements étrangers, les capitaux passagers profitant de taux élevés d'intérêt et la vente d'entreprises publiques. En effet, les restrictions à la libre circulation des capitaux seront éliminées, de même que seront considérablement réduits les tarifs douaniers pour faciliter le commerce international.

En même temps, sont mises en route les grandes réformes structurelles qui réduisent la participation de l'État dans l'économie, modernisent l'administration publique et visent l'augmentation de la compétitivité et la productivité du pays. Ces réformes se caractérisent concrètement par : « la flexibilisation de l'emploi, la réduction des droits de douanes, le transfert des retraites des salariés à des caisses d'assurances privées (...) et surtout, dès 1991, la privatisation des entreprises publiques ».³⁷ Dans ce cadre, la flexibilisation du marché de l'emploi se caractérise principalement par « la promotion de la contraction de travailleurs temporaires (...), l'élimination de la stabilité des emplois et la restriction de la négociation collective de même que le droit de grève »³⁸. L'application de ces mesures débuta en 1992 avec l'interruption de l'ordre institutionnel provoqué par Fujimori le 5 avril et où le dirigeant s'arrogea les pleins pouvoirs. Dans ce contexte d'ouverture économique, le gouvernement favorise l'investissement du capital transnational dans les secteurs primaires d'exportation : les pêcheries et les grandes compagnies minières furent vendues à des intérêts privés de

³⁵ SUNAT : Superintendencia Nacional de Administracion Tributaria (Superintendence national d'administration fiscale)-Pérou

³⁶ Bruno REVESZ, «Le Pérou de Fujimori entre libéralisme et populisme», *Études*, avril 2000, p. 453.

³⁷ *Idem*.

³⁸ Traduction libre de: Aste Daffos, Juan. 1997. *Transnacionalizacion de la Minería Peruana. Problemas y Posibilidades hacia el Siglo XXI*. Lima (Pérou) : Friedrich Ebert Stiftung, p. 41.

même que les banques et les services de base comme l'énergie et les télécommunications. Ces secteurs sont ceux qui possèdent la plus grande rentabilité et conséquemment ceux qui intéressent le plus les entreprises transnationales à investir au pays.

Cette politique économique nationale trouve aussi écho au niveau international. Les différents pays de la Communauté Andine de Nations (CAN), qui comprend aussi avec le Pérou, la Bolivie, la Colombie, l'Équateur et le Venezuela, déclarèrent la création d'un Marché commun andin. « Le projet prévoyait l'élimination rapide des barrières commerciales (dès le premier janvier 1992), l'harmonisation des politiques économiques et la mise en place d'un tarif extérieur commun à quatre niveaux (de 5 à 20 %) pour le début de l'année 1995, avec cependant certaines exceptions pour l'Équateur et le Pérou. »³⁹ En effet, le Pérou suspendit la totalité de ses engagements de libéralisation commerciale envers la CAN en août 1992. Par contre, dès 1997, le Pérou s'intègre graduellement vers le tarif extérieur commun à la suite d'un accord pour l'intégration progressive du pays à la Zone de Libre-Échange des Amériques (ZLÉA)⁴⁰, intégration débutant en 1997 et devant se terminer en 2005. Le pays signe aussi plusieurs accords bilatéraux sur la promotion et la protection réciproque des investissements : en 1993 avec la Bolivie, en 1994 avec l'Argentine, la Colombie et le Paraguay ainsi qu'en 1996 avec le Salvador et le Venezuela. Un accord bilatéral sur les investissements avec les États-Unis va aussi probablement bientôt être signé.⁴¹

De plus, dès 1993, des accords seront faits entre le Fonds Monétaire International et la Banque mondiale pour rétablir les paiements de la dette extérieure péruvienne. Néanmoins, durant ses premières années de mandat Fujimori ne possédait pas les ressources financières nécessaires à un arrangement complet avec les banques par rapport à la dette du pays. Conséquemment, le gouvernement péruvien voulut utiliser un Plan Brady afin de reporter ses dettes : « to be able to use a Brady Plan one needed to show commitment to free-market

³⁹ Gaudet, Louis-Frédéric. 2003. *La communauté andine des nations*, Les notes d'information de l'Observatoire des Amériques (Observatoire des Amériques-UQAM), Montréal. En ligne, [<http://www.unites.uqam.ca/gric/pdf/CAN-03.pdf>], en date du 26 février 2005, p. 4.

⁴⁰ Décision 414 de la Commission de l'Accord de Carthagène datée du 30 juillet 1997.

⁴¹ Cet accord consiste en l'obligation de dérégler l'économie nationale péruvienne dans le but de faciliter les investissements des entreprises transnationales, dans ce cas américaines.

reforms »⁴². En 1993, le gouvernement Fujimori paya les premiers arriérés de la dette extérieure, paiements auparavant suspendus depuis plusieurs années par son prédécesseur Alan Garcia. Ce geste permit l'octroi de nouveaux crédits pour le Pérou et, de ce fait, une reprise des relations avec le Club de Paris et les Banques privées. Le Pérou fit aussi son entrée à la « Multilateral Investment Guarantee Agency », signa des accords de garantie d'investissements avec la « Overseas Private Investment Corporation » et dix pays, et cela, avec l'objectif d'encourager les investissements étrangers en minimisant les risques non commerciaux liés à des problèmes politiques, civils ou de conflits entre nations.

Les résultats de cette politique d'austérité et d'ouverture économique se manifestent à partir de 1994 avec un taux de croissance de 13,9% et de 6,9% en 1995 (mais qui diminuera considérablement par la suite). Toujours en 1994, l'inflation se stabilisa autour de 15,4%, pour atteindre 10,23% en 1995, alors qu'en 1990 elle était de 7 500%. Les investissements étrangers augmentèrent également de façon significative : « Le stock des investissements étrangers enregistrés à la fin de 1995 est de 5 408 millions de dollars américains, ce qui représente une augmentation de 3 747 millions \$ face à la valeur de 1993. »⁴³

Fujimori sera réélu en 1995 avec une majorité parlementaire. Ce deuxième mandat sera marqué par la continuation et même l'accentuation des tendances autoritaires et centralisatrices du gouvernement Fujimori. Au niveau économique, une stratégie de privatisation particulière sera mise de l'avant. En effet, après avoir promis de ne privatiser que les entreprises publiques non stratégiques, Fujimori décide d'étendre la privatisation à *toutes* les entreprises publiques. Ce système mise sur la volonté de se défaire des entreprises et monopoles d'État, incluant celles reliées aux secteurs essentiels de l'économie péruvienne comme les entreprises de distribution de l'eau et de l'électricité, et cela dans le but d'attirer l'argent et les investissements des multinationales. De plus, pour rendre certaines compagnies publiques inefficaces plus attirantes aux yeux des acheteurs internationaux, le Pérou y investira des sommes importantes, « par exemple, en réalisant d'importants investissements

⁴² Teivainen, Teivo. 2002. *Enter economism, exit politics : experts, economic policy and the damage to democracy*, Londres: Zed Books, p. 122.

⁴³ Traduction libre de : Peru, ministerio de Energia y Minas. 1996. *Plan Referencial de mineria 1995-2005*. Lima: Ministerio de Energia y Minas, p. 8.

au moment de la vente, en licenciant des travailleurs pour transmettre aux nouveaux propriétaires une assiette salariale réduite, en augmentant l'inefficacité pour justifier que l'État est très mauvais gestionnaire, et parfois en désinformant sur des actifs sous-évalués »⁴⁴. Cette stratégie fut désapprouvée par la Banque mondiale, cela allant à l'encontre des objectifs poursuivis puisque de nombreuses entreprises furent vendues largement en dessous de leur valeur réelle. Ce constat s'explique notamment par le lobbying, voire même par la corruption, qu'ont exercé des entreprises candidates à l'achat. En 2002, « la grande majorité des actifs de l'État ont été privatisés dans les secteurs de la finance, de la pêche et des télécommunications, mais (...) d'autres secteurs ont (aussi) connu des privatisations : c'est le cas des mines à 90 %, des manufactures à 85,5 %, des hydrocarbures à 68 %, de l'électricité à 68 %, et de l'agriculture à 35 % ».⁴⁵

1.3 SYNTHÈSE DU NOUVEAU CADRE LÉGAL

1.3.1 Lois sur les investissements dans le secteur minier

La libéralisation ne fut pas uniquement économique au Pérou puisque pour arriver à intégrer le modèle de libéralisation des marchés et surtout pour attirer les investissements, un nouveau cadre légal se devait d'être mis en place. Les nouvelles réglementations entourant le secteur minier nous donnent une idée des modifications qui furent faites. En effet, le développement du secteur minier, activité nécessitant de grandes quantités d'investissements pour arriver à être une activité productive et rentable, dépend en grande partie du cadre légal existant à ce sujet. De plus, ce cadre prend encore plus d'importance lorsque plusieurs pays se font compétition pour attirer les entreprises étrangères sur leur territoire. C'est en ce sens que dès 1991 plusieurs dispositifs faisant la promotion de l'investissement minier furent mis en place. Les décrets législatifs 662 (août 1991), 708 (novembre 1991) et 757 (novembre 1991) constituent la base légale de la présence des entreprises transnationales au Pérou.

⁴⁴ Cerna, Lino. 2002. « La privatisation : une mesure made in Pérou? », *ATTAC-France*, août. En ligne, [<http://www.france.attac.org/a538>], en date du 29 mars 2005, p. 2.

⁴⁵ *Ibid*, p. 3.

Le décret législatif 662 promeut et garantit l'investissement étranger dans tous les secteurs économiques, établit la non discrimination entre les investissements nationaux et étrangers et élimine les limites au droit de propriété des investisseurs étrangers, sauf ceux établis par la Constitution. Pour sa part, le Décret Législatif de Promotion des Investissements dans le Secteur Minier (D.L. 708) déclare d'intérêt général la promotion des investissements dans le secteur et introduit trois nouveaux instruments servant à limiter la contamination environnementale : les études d'impacts environnementaux (ÉIE) pour les nouveaux projets, les programmes d'adéquation et de gestion environnementale (PAGE) pour les opérations déjà en fonction, et les audits externes. À la fin de 1991, un autre décret législatif (D.L. 757) promulgue la Loi Cadre pour la Croissance de l'Investissement Privé. Cette loi établit que la fixation des prix doit se faire par les mécanismes de l'offre et de la demande, exception faite des tarifs publics et annule les réserves d'exploitations publiques. Par ce décret, la centralisation de la réglementation des normes environnementales est éliminée et le contrôle ainsi que la fiscalisation des études d'impacts environnementaux sont laissés aux ministères.

De plus, en 1992, fut promulgué le « Texte Unique Ordonné »⁴⁶ de la Loi Générale du Secteur Minier qui introduisit d'autres grands changements à la Loi Générale du Secteur Minier de 1981. Le «Texto Unico Ordenado» (TUO) ou Loi Générale du secteur Minier (D.S. 014-92 EM) de juin 1992 est en pratique une nouvelle loi de l'activité minière. Celle-ci :

facilite la remise de concessions minières pour l'exploration ou l'exploitation par le paiement de seulement 2 dollars par hectare par année durant les huit premières années (...); accorde à l'acquéreur de la concession le droit sur les minéraux de la superficie et du sous-sol, indépendamment de son propriétaire (...); garantit la stabilité fiscale, administrative et du taux de change; (...); réduit les impôts qui ont une incidence sur la production; réduit des revenus nets les montants d'investissements dans l'infrastructure du service public; ne fait pas de discrimination entre les investisseurs nationaux ou étrangers (...)⁴⁷.

⁴⁶ Traduction libre de « Texto Unico Ordenado» (TUO).

⁴⁷ Traduction libre de: Aste Daffos, Juan. 1997. *Transnacionalización de la Minería Peruana. Problemas y Posibilidades hacia el Siglo XXI*. Lima (Pérou) : Friedrich Ebert Stiftung, p. 50.

En 1995, la modification faite à l'article 7 de la Loi sur les Terres est sûrement celle qui eut le plus de répercussions sur les habitants vivant près des lieux d'exploitation minière et sur les conflits existant entre les communautés et les entreprises minières. Cette modification, nommée Loi de Passage⁴⁸ (loi 26570), précise qu'en cas de conflit entre propriétaires terriens et investisseurs minéraux, la préférence est légalement donnée aux entreprises minières quant à l'usage de la terre⁴⁹. En fait, selon cette modification à la loi, si aucun accord entre la compagnie minière et le propriétaire agricole n'est fait quant à l'achat de sa terre, le propriétaire terrien recevra une indemnisation fixée par les experts de la Direction Générale du Secteur Minier. Dans le cas où le propriétaire refuse ce processus de « passage », il n'a qu'à aller déposer son indemnisation dans un compte particulier à la Banque de la Nation. Dans les faits, les droits des communautés paysannes sont bafoués par cet amendement, car elles ne connaissent que très rarement cette dernière possibilité. Cette loi est donc perçue par les communautés comme une expropriation déguisée. Inutile de dire que cette règle du jeu ne favorise pas le dialogue entre les acteurs en présence.

C'est d'ailleurs à cause de cet amendement que le nombre d'hectares dédiés à l'exploration et à l'exploitation minière a plus que quintuplé en 10 ans, représentant une perte significative de propriétés terriennes pour les paysans. En somme, cette loi tranche en faveur du droit des ressources naturelles qui sont souterraines et propriété de l'État, face aux droits des communautés paysannes qui possèdent la surface des terrains. En effet, la constitution de 1993 du pays dans son article 70, de même que la convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), garantit le droit de propriété des communautés indigènes et paysannes sur leurs terres. Précisons qu'avant la constitution de 1993, l'expropriation des terres privées, afin d'encourager l'exploitation minière, était permise. À l'époque, le secteur minier était une priorité constitutionnelle et l'État était le seul propriétaire des entreprises minières au pays. « Dans la constitution actuelle, l'activité minière n'est pas une priorité, mais il y a une priorité politique et économique (...), en fait, la priorité constitutionnelle se

⁴⁸ Traduction adaptée de Ley de Servidumbre (traduction littérale : loi de servitude).

⁴⁹ En fait, cela s'explique du fait que légalement le sol est propriété de la personne qui en possède les titres, mais que le sous-sol est propriété de l'État, ce dernier pouvant en disposer à sa guise en fonction des diverses lois en vigueur.

constitue dans le cadre du développement de l'activité agricole. »⁵⁰ Cette priorité politique et économique donnée au secteur minier se poursuit d'ailleurs, puisqu'en 1996, un autre décret, le D.L. 818, est adopté. Celui-ci veut stimuler l'investissement dans les ressources par le biais de méga-projets. Il établit des moyens réduisant les coûts reliés à ce type de projet d'investissement, favorisant la récupération des investissements et les niveaux de rentabilité.

La distribution des revenus reliés aux mines fait objet d'une loi de 1997, appelée le « Canon Minier » (D.S. 041 97). Celui-ci établit la distribution selon ce principe : 1) 40% aux municipalités provinciales et des districts compris dans la ou les région(s) où se trouvent les concessions minières ou les unités en exploitation et 2) 60% aux municipalités provinciales et des districts du ou des département(s) où se trouvent les concessions minières ou les unités en exploitation. Cependant, en juin, 2001 une nouvelle Loi du Canon fut adoptée où : 1) 20% du total des revenus va aux municipalités de la province où est située la ressource minérale, 2) 60% va aux municipalités provinciales et des districts du département où se trouve la ressource, et 3) 20% va aux gouvernements régionaux qui se trouvent sur le territoire où l'on retrouve la ressource naturelle. Par rapport à l'ancien code minier de 1981, les nouvelles normes légales ont simplifié et réduit les impôts, en apportant d'importants changements dans le système fiscal. En fait, cette loi du « canon » traduit le centralisme exacerbé du système péruvien puisque « premièrement, c'est la capitale du département, ensuite on favorise la capitale de la province, et il ne reste que les miettes à la population hôte, c'est-à-dire qu'il ne reste plus rien »⁵¹. Précisons que la corruption, bien que tabou, doit aussi avoir un rôle prépondérant dans le fait que le retour du « canon » aux communautés soit si faible. De plus, « dans la distribution des ressources du canon, il arrive souvent que les municipalités ne prennent pas en compte la nécessité de remédier aux impacts environnementaux et sociaux, mais priorisent plutôt des travaux qui leur offrent un intérêt politique à court terme »⁵². De

⁵⁰ Traduction libre de : Chirinos, Carlos. 1999. « Legislacion Minera y Comunidades – El marco juridico » In *Mineria y Comunidades*, sous la dir. de Pasco-Font, Alberto, Carlos Chirinos, Miguel Palacin, Humberto Ortiz, Juan Ossio, Nedjo Rogers, Ken Traynor et José De Echave, p. 52. Lima : Cooperacion.

⁵¹ Traduction libre de : Ossio, Juan. 1999. « Minería y comunidades campesinas ». In *Mineria y Comunidades*, sous la dir. de Pasco-Font, Alberto, Carlos Chirinos, Miguel Palacin, Humberto Ortiz, Juan Ossio, Nedjo Rogers, Ken Traynor et José De Echave, p. 88. Lima : Cooperacion.

⁵² Traduction libre de : Balvin Díaz, Doris, et José Luis Lopez Follegatti. 2002. *Medio ambiente, minería y sociedad : Una mirada distinta*. Lima (Pérou): Asociacion Civil Labor, p. 57.

cette manière, les fonds recueillis ne sont pas nécessairement réinvestis dans les zones où l'on retrouve les impacts miniers les plus importants, ce qui peut augmenter le nombre et l'intensité des conflits socio-environnementaux.

Au niveau des lois régissant le travail, les déréglementations sont synonymes de précarisation de l'emploi pour les gens modestes. Le salaire minimum de 350 soles⁵³ par mois (environ 165 \$ canadiens) n'est qu'une constante théorique, rien n'empêchant les employeurs à le respecter⁵⁴. Dans les faits, bien des salaires réels sont au-dessous de ce montant, ce qui s'explique notamment par le fait que « 42% de la production du Pérou serait générée par l'économie informelle »⁵⁵. D'ailleurs, la Loi péruvienne sur le travail, amendée par le gouvernement Fujimori, permet, voire favorise l'embauche d'employés contractuels ou sous-traitants. De plus, la législation autorise le licenciement où seul l'employeur décide de manière unilatérale. Cela eut comme impact un accroissement de la rotation des employés, et conséquemment la perte de leur potentiel d'organisation puisque pratiquement tous les syndicats furent démantelés durant le processus de déréglementation.

1.3.2 La réglementation environnementale

Avant les réformes mises en marche au début des années 90, les carences du cadre légal concernant l'environnement eurent comme conséquence la dégradation environnementale de plusieurs écosystèmes, comme ce fut le cas du Lac Junin se trouvant près de la mine La Oroya. Bien que le cadre légal de l'époque comporte plusieurs lacunes, il n'est toutefois pas inexistant. Des normes environnementales sont présentes, mais il existe un flou quant aux actions concrètes à prendre afin de garantir les niveaux acceptables de protection environnementale. C'est en septembre 1990 que se développe une véritable politique environnementale nationale au Pérou avec la promulgation du Code de l'environnement (D.L 613), première tentative d'instauration d'un système légal et

⁵³ Le nuevo sole est la monnaie utilisée au Pérou.

⁵⁴ D'Ans, André-Marcel. 1998. «Pérou 1998 : catastrophe naturelle et dérive politique», *Études*, juillet-août, p. 7.

⁵⁵ Lagarde, Dominique. 1997. «Pérou : les ratés du système Fujimori», *L'Express*, no 2376, 16 janvier, p. 58.

institutionnel promouvant la préservation de l'environnement. Selon Leyva et Yep (2003), ce code définit sa ligne de politique environnementale comme « la conservation de l'environnement et des ressources naturelles dans le but de satisfaire les besoins et les aspirations des générations présentes et futures ». Pour cette raison, le devoir de l'État serait de promouvoir « un équilibre dynamique entre le développement socio-économique, la conservation et l'usage soutenable de l'environnement et des ressources naturelles » (Leyva et Yep, 2003).

Le Code de l'environnement du Pérou possède une section dédiée aux ressources minérales mettant en œuvre des mécanismes de fixation et de contrôle des standards reliés aux différentes activités minières. Mais, un décret postérieur, le D.L 757, diminua certains de ces standards, précisant qu'ils ne s'appliquaient pas à la réalité péruvienne et qu'ils impliquaient des augmentations de coûts. Ainsi, selon Glave et Kuramoto (2002), plusieurs sections du Code de l'environnement furent modifiées à travers la série de lois faisant la promotion de l'investissement privé, voire éliminées lorsque considérées trop extrêmes. Par contre, pour la première fois, on put voir l'apparition de véritables moyens d'action pour garantir un certain respect de l'environnement : « La nouvelle législation environnementale sectorielle introduisit de nouveaux changements, comme la définition de montants minimums d'investissements dans les programmes d'adéquation (1% des ventes totales) et l'introduction des trois instruments clés de la gestion publique environnementale sectorielle : les études d'impacts environnementaux (EIE) pour les nouveaux projets, les programmes d'adéquation et de gestion environnementale (PAGE) pour les opérations déjà en fonction, et les audits environnementaux (...). »⁵⁶ Les instruments que constituent les EIE, PAGE et audits environnementaux sont exécutés par des entreprises privées supervisées par la Direction Générale des Affaires Environnementales (DGAE)⁵⁷ du ministère de l'Énergie et des Mines

⁵⁶ Traduction libre de : Glave, Manuel A. et Juana Kuramoto. 2002. « Minería, Minerales y Desarrollo Sustentable en Perú ». In *Minería, Minerales y Desarrollo Sustentable en América del Sur*, sous la dir. de Equipo MMSD América del Sur, p. 529-591. Santiago de Chile (Chili) : Centro de Investigación y Planificación del Medio Ambiente (CIPMA), Centro Internacional de Investigaciones para el Desarrollo (IDRC), Iniciativa de Investigación sobre Políticas Mineras (IIPM), p. 552.

⁵⁷ La DGAE fut créée en 1992 à la suite des réformes introduites par le D.L. 708 de 1991.

(MEM). C'est en 1992 que fut promulgué le Règlement de Procédures Minières⁵⁸ qui oblige toute entreprise sollicitant une concession à présenter une ÉIE.

Cependant, ce n'est qu'en 1993, et grâce à l'appui de la BM, que s'implanta une politique environnementale spécifique au secteur minier et de l'énergie, le Règlement de Protection Environnemental pour les Activités Minières et Métallurgiques⁵⁹. Celle-ci combine la protection environnementale durant le processus de production et la conservation de l'environnement en général en établissant les lignes de base de la politique environnementale devant s'appliquer au secteur minier, les instruments nécessaires à sa réussite et la responsabilité légale des agents impliqués dans la production de contaminants. En somme, cette politique environnementale vise à définir les démarches de prévision et de contrôle qui doivent être réalisées pour harmoniser les activités minières tout en protégeant l'environnement, cela à l'aide d'instruments de régulation directe que sont les EIE, PAGE et les audits environnementaux.

Au niveau légal, les ÉIE sont les études obligatoires qui doivent être soumises lors de nouveaux projets ou encore lors d'un agrandissement de l'ordre de 50% ou plus de l'entreprise minière existante. Ces études doivent s'étendre à toutes les activités qui seront menées sur le lieu de la concession minière, incluant les travaux généraux sur le site, mais aussi le transport du minerai. Pour Glave et Kuramoto (2002) elles consistent en une évaluation des impacts qui résulteront de l'exécution du projet, et cela en prenant en considération les conditions physiques, biologiques, sociales, économiques et culturelles de l'endroit où il se trouve. Par contre, en ce qui concerne les mines déjà en opération, on requière des PAGE qui ont pour objectif d'atténuer ses effets contaminants et de s'assurer que ses émissions respectent les seuils permis par la loi. Le dernier de ces instruments, les audits environnementaux, complète les deux premiers du fait que « l'autorité compétente exige la présentation de déclarations environnementales devant jury, devant un auditoire certifié, sur les opérations de son entreprise qui affectent l'environnement ainsi que le suivi

⁵⁸ Traduction libre de « Reglamento de Procedimientos Mineros ».

⁵⁹ Traduction libre de « Reglamento para la Protección Ambiental en la actividad Minero Metalurgica ».

de ses plans concernant le respect de l'environnement »⁶⁰. Pour cette raison, les entreprises minières doivent maintenir les programmes de contrôle et d'évaluation inscrits à leur EIE ou PAGE.

Par contre, selon Chirinos (1999), aucune limite maximale de contamination n'a été déterminée par la loi avant 1996, ce qui obligea chaque entreprise à rendre annuellement le taux de leurs émissions. C'est sur la base de ces données que le MEM put obtenir les informations nécessaires quant à l'établissement des limites des émissions polluantes. D'ailleurs, l'établissement des limites maximums permises des principaux indicateurs de contamination reliée au secteur minier ne fut appliqué que six ans après l'ouverture des marchés par la résolution ministérielle numéro 011-96-EM-VMM et 015-96-EM-VMM. Ces paramètres, dictés par la DGAE, se révèlent d'une énorme importance dans la gestion environnementale sectorielle puisqu'ils servent de références pour l'application des normes environnementales, facilitant et uniformisant le contrôle et l'évaluation des activités de protection de la nature, de même que leur procédure d'évaluation de la qualité de l'air et de l'eau.

1.3.3 Les Études d'impacts environnementaux

Les étapes nécessaires à l'établissement d'une nouvelle mine au Pérou sont assez simples. En premier lieu, l'entreprise minière doit signer un contrat d'exploration avec le MEM. Cette étape n'exige aucune évaluation environnementale, économique et sociale de la part de la compagnie minière ni même de rencontre informative sur le projet avec les communautés touchées. L'exploration du sous-sol livre les caractéristiques des réserves minérales. Après avoir recueilli ces informations, l'entreprise doit engager une firme de consultants en environnement pour qu'ils réalisent l'ÉIE, dont les principales caractéristiques seront présentées sous peu. Une fois cette dernière terminée, une consultation publique est

⁶⁰ Traduction libre de : Glave, Manuel A. et Juana Kuramoto. 2002. « Minería, Minerales y Desarrollo Sustentable en Perú ». In *Minería, Minerales y Desarrollo Sustentable en América del Sur*, sous la dir. de Equipo MMSD América del Sur, p. 529-591. Santiago de Chile (Chili) : Centro de Investigación y Planificación del Medio Ambiente (CIPMA), Centro Internacional de Investigaciones para el Desarrollo (IDRC), Iniciativa de Investigación sobre Políticas Mineras (IIPM), p. 553.

organisée durant laquelle la population locale est invitée à exposer ses questions et ses inquiétudes face au projet minier. Des modifications au projet peuvent être réalisées à la suite de cette consultation, mais cela reste assez rare. D'ailleurs, cette consultation représente une des étapes obligatoires à l'approbation du projet par le MEM et donc à l'octroi des concessions minières. Précisons cependant que ces consultations servent le plus souvent de façade, puisque comme nous le verrons en détails plus loin, même si les populations locales s'opposent au projet⁶¹, l'ÉIE peut tout de même être acceptée. Cela, parce qu'il n'est prévu à aucun moment du processus que l'établissement de la mine puisse être remis en cause. Finalement, le projet est présenté au MEM qui l'adoptera, puisque aucun projet minier de grande taille n'a encore été refusé au Pérou⁶². En fait, le problème ici est que le MEM ne possède pas assez de ressources humaines compétentes et de support financier pour faire les études confirmant ou infirmant les données retrouvées dans les ÉIE.

En fait, face aux anciens problèmes de contamination environnementale, les ÉIE correspondent à un instrument qui devrait être en mesure de prévenir de futures détériorations de l'environnement puisqu'elles constituent un moyen de connaître à l'avance les points sensibles pouvant mener à de possibles impacts négatifs. Elles devraient aussi permettre de déterminer si les projets visés sont compatibles ou non avec la politique et la législation environnementale péruvienne. « Malheureusement, l'ÉIE est devenue une simple formalité pour l'autorisation des projets et, en ce sens, elle est devenue peu prédictive. En conséquence, elle prévient (des possibles impacts des projets) de manière déficiente et ne réalise qu'un faible suivi et qu'un faible contrôle des projets autorisés. (...) De plus, elle n'inclut pas de plans, de programmes ou de politiques ni de participation citoyenne démocratique. »⁶³ En effet, les consultations se déroulent à la fin du processus de l'ÉIE, ce qui ne donne aucune chance à la population de véritablement participer à sa construction,

⁶¹ Selon Ossio, Juan. 1999. « Minería y Comunidades Campesinas ». In *Minería y Comunidades*, sous la dir. de Juan Carlos Sueiro, p. 85. Lima : Cooperación. environ 50% des communautés serait en faveur d'avoir une entreprise minière dans leur circonscription, l'autre 50% serait contre.

⁶² Leyva Valera, Ana, et Siu Lang Carrillo Yep. 2003. *Evaluación de impacto ambiental en minería*. Coll « Manual de capacitación ambiental », no 2. Lima : Fedepaz, p. 34.

⁶³ Traduction libre de: Leyva Valera, Ana et Siu Lang Carrillo Yep. 2003. *Evaluación de impacto ambiental en minería*. Coll. « Manual de capacitación ambiental », no 2. Lima : Fedepaz, p. 8.

notamment au niveau des impacts sociaux et culturels que peuvent engendrer certains projets. D'ailleurs, rappelons que 100% des demandes de projets pour de grandes mines ont été acceptées par le MEM.

En 1992, la publication du TUO de la Loi Générale du Secteur Minier établit la procédure à suivre pour obtenir une concession minière, et l'évaluation des conditions environnementales du lieu devint obligatoire. Cependant, cette loi n'établit en rien la procédure à suivre pour la réalisation et l'élaboration des ÉIE ni les éléments devant se retrouver dans son contenu. En 1993 cette lacune sera comblée par le décret suprême N 016-93-EM et on publia un guide pour l'élaboration des ÉIE, mais l'application de ces recommandations reste volontaire. Ce n'est qu'en 1999 qu'il y aura uniformisation des procédures administratives devant la DGAE, cette institution devenant l'autorité compétente des affaires environnementales pour le secteur de l'énergie et des mines. C'est à partir de ce moment qu'elle devient responsable de l'évaluation et de l'approbation (ou de la désapprobation) des ÉIE et PAGE. C'est finalement en 2001 que sera mis sur pied un cadre réglementaire qui légifèrera les divers aspects des ÉIE au Pérou (N 27446).

Le principal problème que l'on retrouve par rapport aux ÉIE est la faible participation populaire lors des diverses étapes de sa formulation. D'ailleurs, ce n'est qu'en décembre 1999 qu'une résolution ministérielle (728-99-EM-VMM) approuva un règlement de participation citoyenne et ce n'est qu'en décembre 2002 qu'on approuva le nouveau règlement (no 596-2002-EM/DM) de consultation et de participation citoyenne comme étant nécessaire à l'approbation des ÉIE lors de projets miniers. Cette participation demeure par contre formelle et limitée : « la participation citoyenne s'admet seulement à l'audience publique, et après celle-ci, on concède aux communautés un délai de 15 jours pour qu'elles présentent ses observations par rapport aux études »⁶⁴. Or, cette participation est importante puisqu'elle permet d'améliorer les chances de résolution de conflits, notamment grâce à une meilleure transparence. Elle permet de plus une conciliation plus facile entre les acteurs et la nature puisque le maintien de leur environnement est un élément fondamental pour les

⁶⁴ Traduction libre de : Balvin Diaz, Doris, et José Luis Lopez Follegatti. 2002. *Medio ambiente, minería y sociedad : Una mirada distinta*. Lima (Pérou): Asociacion Civil Labor, p. 179-180.

communautés qui en dépendent. De ce fait, une participation populaire active et démocratique peut amener à faire valoir davantage les intérêts de la communauté et de son environnement. Par contre, le processus d'évaluation de l'ÉIE ne donne aucune garantie à la population quant à l'absence d'impact significatif sur leur communauté et sur leur environnement.

1.4 PORTRAIT DES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

1.4.1 L'État péruvien

L'ouverture économique a profondément redéfini le rôle de l'État : « Il mène dorénavant des politiques économiques d'attraction des investisseurs étrangers qui sont de plus en plus sollicités, car les politiques néolibérales ont engendré le passage du capitalisme national, basé sur le capital industriel qui était destiné au marché domestique, au capitalisme financier globalisé lié aux marchés d'exportation »⁶⁵. Ce « nouvel » État ne possède pas de fonds d'investissement propre et est divisé entre différents intérêts internes. Durant les années de mise en applications des nouvelles politiques d'ouverture économique, l'État péruvien se caractérise par un important centralisme du pouvoir de Lima sur les gouvernements régionaux et locaux. D'ailleurs Fujimori exacerba ce centralisme politique. « Pour le modèle néo-libéral et pas seulement au Pérou (...), le pouvoir exécutif a prépondérance sur les autres pouvoirs de l'État. Les décisions économiques doivent être appliquées rapidement, sans qu'on en débâte trop, (...), on manque de temps alors les autres pouvoirs de l'État (...) sont mis de côté. »⁶⁶ Cette situation a de nombreuses conséquences lors de conflits socio-environnementaux puisque les gouvernements locaux n'ont que peu de pouvoir pour faire véritablement changer les choses. Par contre, leur rôle présumé est de planifier le développement local en identifiant les priorités et en faisant la promotion de la concertation,

⁶⁵ Santander, Sébastien. 2000. « Aux origines de la globalisation ». In *Globalisation et néolibéralisme dans le Tiers-Monde*, sous la dir. de Nahavandi, Firouzeh, p. 36. Paris : L'Harmattan, Bibliothèque du Développement.

⁶⁶ Traduction libre de : Ortiz, Humberto. 1999. « Minería y economía solidaria ». In *Minería y Comunidades*, sous la dir. de Pasco-Font, Alberto, Carlos Chirinos, Miguel Palacin, Humberto Ortiz, Juan Ossio, Nedjo Rogers, Ken Traynor et José De Echave, p. 75. Lima : Cooperaccion.

notamment dans l'attribution des revenus que concède le canon minier aux municipalités qui possèdent une ou des activités minières sur leurs territoires.

Au Pérou, l'organisme étatique agissant comme autorité environnementale du secteur minier est le ministère de l'Énergie et des Mines (MEM). Ce dernier est responsable de la prévention et du contrôle des impacts environnementaux de l'activité minière au pays, de même que de la promotion de l'investissement privé dans le secteur. Cette double responsabilité est très questionnée, surtout lorsque l'investissement minier s'oppose aux intérêts des communautés paysannes, lesquelles ne représentent qu'un infime apport à l'économie nationale en comparaison de l'activité minière. D'ailleurs, Balvin et Lopez (2002) précisent que « le MEM centralise sa fonction sur le développement de projets miniers et a beaucoup de difficultés à exercer un contrôle des effluents »⁶⁷. De plus, il ne tient pas compte de l'ensemble des impacts possibles que pourraient occasionner les nouveaux projets miniers, ce qui a contribué à un accroissement des conflits socio-environnementaux entre les entreprises minières et les communautés locales. Cet accroissement est aussi dû à l'absence de structure étatique pouvant servir de médiateur lors de tels conflits.

Au niveau environnemental, d'autres organismes de l'État sont aussi impliqués au niveau du secteur minier, mais de manière sectorielle. C'est le cas du ministère de l'Agriculture puisque l'activité minière demande d'importantes quantités de terrains cultivés ou cultivables de même que de grandes quantités d'eau pour opérer, et c'est aussi le cas du ministère de la Santé lorsqu'il est question de la qualité de l'environnement des communautés affectées par les mines. Le « Consejo Nacional del Ambiente » (CONAM) ou Conseil National de l'Environnement fut créé pour articuler la politique environnementale nationale par un système de gestion trans-sectoriel, mais possède des limitations structurelles et est peu efficace dans son rôle.

⁶⁷ Traduction libre de: Balvin Diaz, Doris et José Luis Lopez Follegatti. 2002. *Medio ambiente, minería y sociedad : Una mirada distinta*. Lima (Pérou): Asociacion Civil Labor, p. 53.

1.4.2 Les entreprises transnationales

Durant les années 70 et 80, une crise de l'industrie minière faisait rage au niveau mondial. Dans le but de la surpasser, le secteur adopta de nouvelles technologies et fit des restructurations administratives et financières afin d'arriver à une augmentation de la production et à une baisse des frais d'exploitation. Dans ce cadre, la stratégie adoptée par les entreprises minières transnationales au début des années 90 fut la relocalisation de leurs investissements, de même que l'exploration et l'exploitation de grands projets, particulièrement d'extraction d'or et de cuivre, dans les PVD et principalement en Amérique latine. Malgré le fait que durant cette première période les compagnies minières ne tenaient pas compte des impacts environnementaux qu'elles généraient et répondaient aux revendications des communautés affectées par les mines par des stratégies de relations publiques et de pressions politiques, les années 90 ont vu s'opérer un changement important sur ces thèmes.

Bien que leur nombre soit difficile à établir, « Il y a des compagnies qui, dépendant de leur mission d'entreprise, de leurs codes de conduite et de leurs stratégies de situation dans le marché, ont incorporé des critères de responsabilité sociale et environnementale. »⁶⁸ Naturellement, le premier objectif de ces entreprises est toujours d'investir dans le but de faire du profit. Par contre, « with the recently diminished role of the state in the mining industry and a more active international community, expectations regarding the responsibility of mining companies in the protection of the environment and their relationship with local communities have changed »⁶⁹. Selon Diaz et Follegatti (2002), cette nouvelle tendance proviendrait des nombreuses pressions, notamment des mouvements environnementaux internationaux, utilisant les mécanismes du monde financier. Par exemple, les actions d'une entreprise minière donnée baissent généralement à la suite d'un accident environnemental important dont elle est responsable. La « World Business Council for Sustainable Development » faisant partie du « Global Mining Initiative », regroupant les plus

⁶⁸ *Ibid*, p. 50.

⁶⁹ McMahon, Gary, et ; Felix Remy. 2001. *Large mines and the community : socioeconomic and environmental effects in Latin America, Canada, and Spain*. Washington, DC : World Bank, Ottawa : International Development Research Centre, p. 2.

grandes entreprises minières du globe, fut le meneur de ce nouveau mouvement recherchant le développement durable dans l'activité minière.

Néanmoins, les entreprises ayant mis sur un pied d'égalité l'importance du profit et les relations harmonieuses avec les communautés de même qu'avec l'environnement demeurent très peu nombreuses. Rappelons aussi que « les entreprises qui extraient des ressources naturelles non-renouvelables doivent reconsidérer leur logique même de rentabilité et d'accumulation, ce qui serait nécessaire pour rendre possible le passage au développement durable »⁷⁰. Effectivement, le secteur minier, en extrayant des ressources naturelles non renouvelables, peut facilement compromettre la capacité des futures générations à satisfaire leurs propres besoins, et, par là, est loin de contribuer à un véritable développement durable.

1.4.3 Les communautés locales et les ONG

Le terme « communauté locale » fait référence aux populations qui sont directement ou indirectement en lien avec l'activité minière. Il peut s'agir de populations qui résidaient sur des terrains achetés par une entreprise minière, mais aussi de celles qui habitent toujours sur des terres adjacentes à une opération minière. Ces dernières seront directement affectées par toutes modifications de leur environnement, des infrastructures locales, des mouvements de populations et des flux commerciaux. Les populations vivant dans les villes se situant près d'une opération minière sont aussi incluses dans cette définition de communauté locale puisqu'elles seront affectées par la construction de camps, de routes d'accès, de centres récréatifs et autres destinés à l'entreprise ainsi qu'à ses employés.

La composition des communautés locales affectées par les mines est très diversifiée et leurs intervenants varient le plus souvent selon le type, la nature et la dimension du conflit en présence. « Durant la dernière décennie, l'accroissement du secteur minier et des nouveaux projets d'investissement ont amplifié non seulement le nombre, mais aussi le type de communautés locales qui se sont vues impliquées dans des situations de conflits socio-

⁷⁰ Traduction libre de : Balvin Diaz, Doris et José Luis Lopez Follegatti. 2002. *Medio ambiente, minería y sociedad : Una mirada distinta*. Lima (Pérou): Asociacion Civil Labor, p. 53.

environnementaux. »⁷¹ En effet, comme les nouveaux projets miniers se sont étendus géographiquement, ils ont touché de nouvelles communautés socioculturelles. Au risque de généraliser, ces communautés vivent pour la plupart de l'agriculture et/ou de l'élevage dans la zone des hautes Andes, c'est-à-dire en haute altitude (souvent plus de 4 000 mètres) de la sierra centrale et ne possèdent qu'un faible degré d'éducation. Certaines ne parlent que peu ou pas du tout l'espagnol, vivant toujours selon le mode de vie existant du temps de l'Inca⁷². Précisons ici que ces communautés possèdent un univers socioculturel bien distinct de celui des Occidentaux, où la relation des humains avec la nature (notamment l'eau et la terre), le temps et l'espace est difficilement conciliable avec l'idée de profit et de marché moderne.

La « *comunad campesina* » ou communauté paysanne est le premier mode d'organisation dans le Pérou rural. Elle regroupe généralement plusieurs familles qui cultivent des terres communales. Ce type d'organisation, bien que ne possédant aucun lien direct avec le gouvernement municipal, est responsable de la résolution des petits et moyens conflits qui pourraient survenir entre les membres de la communauté quant à l'utilisation des terres ou quant à toutes autres problématiques. Néanmoins, il existe aussi des groupes d'intérêts urbains comme ce fut le cas à Ilo (Southern Peru), à Tambogrande (Manhattan) et à Huarney (Antamina) qui sont le plus souvent représentés dans chacune des villes par un Front de Défense populaire⁷³. Or, ce qui caractérise le plus souvent ces communautés c'est le manque d'organisation efficace pour défendre leurs intérêts face aux entreprises minières, alors que leur rôle réel serait d'être l'agent actif de leur propre développement par le biais d'organisations autonomes.

Pour leur part, les organisations non gouvernementales (ONG), qu'elles soient locales, nationales ou internationales, jouent différents rôles selon leurs principes et leurs missions. En cas de conflit socio-environnemental, certaines vont appuyer les communautés locales, réduisant ainsi la dissymétrie existant entre les forces des acteurs en présence. Le cas de

⁷¹ *Ibid*, p. 56.

⁷² Le terme Inca fait référence au roi, il est donc erroné de dire le peuple inca. On devra plutôt dire le peuple de l'Inca ou le peuple quechua (langue de ce peuple qui est aujourd'hui encore très répandue au Pérou).

⁷³ Les fronts de défense populaire reçoivent souvent des appuis financiers de la part d'ONG nationales et internationales.

l'Église catholique est ici à souligner puisque à plusieurs reprises elle a pris position en faveur des communautés locales. D'autres ONG vont centrer leurs interventions uniquement sur la conservation de la nature et des écosystèmes, alors que certaines autres vont chercher à faciliter les processus de gestion environnementale au sein des communautés locales où elles interviennent. En somme, le rôle des ONG, par la canalisation des aides internationales, est justement de générer des modèles de développement durable tout en développant les capacités de gestion locale. Au niveau de l'activité minière, l'objectif poursuivi est donc de réduire autant que possible les impacts négatifs des opérations minières tout en contribuant au développement local.

1.5 ÉVOLUTION DU SECTEUR MINIER PÉROUVIEN DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE MINIÈRE DES PAYS INDUSTRIALISÉS (1970-2000)

1.5.1 La crise minière des années 70 et 80

Des années 50 jusqu'à la fin des années 80, le Pérou a été incapable de mettre de l'avant des modèles d'industrialisations stables et économiquement viables. Face à cette incapacité, le pays s'est replié sur les possibilités qu'offrait le secteur minier. Selon Aste (2003a), dès le milieu des années 70, on remarqua un phénomène de désindustrialisation et d'appauvrissement de l'agriculture, causé par les politiques néo-libérales mises de l'avant à l'époque, de même qu'à la corruption de l'État. Les conséquences furent importantes : « augmentation de la migration des zones rurales vers les villes, augmentation de la pauvreté et du chômage causant l'accroissement des activités multiples de commerce et de services du secteur informel, tout cela renforçant le centralisme (de l'État) »⁷⁴. Durant les années 80, les niveaux exorbitants d'inflation et de la dette publique furent combattus par le contrôle du prix de la devise, lequel a contribué à une amélioration de la monnaie nationale. Les exportations péruviennes perdirent alors leur compétitivité et par la suite leur rentabilité. Le secteur était en crise et se caractérisait principalement par :

⁷⁴ Traduction libre de: Aste Daffos, Juan. 2003. *Peru : La expansion minera y la necesidad de una zonificacion ecologica-economica para el desarrollo sostenible*. Coll. « Aportes al debate », no 8. Lima (Pérou) : Friedrich Ebert Stiftung, p. 9.

le ralentissement de la production, la fermeture d'entreprises et la diminution de l'emploi, conjointement avec un retard du taux de change qui accentuait les problèmes de la gestion minière en référence au manque de compétitivité et à la faible productivité, ces deux derniers éléments ayant comme origine des méthodes, des machines et des équipes technologiquement obsolètes de même que la quasi inexistence de programmes d'exploration⁷⁵.

Durant cette période, l'ensemble des gisements, de l'exploration et de l'exploitation était sous contrôle public. D'ailleurs, à cette époque, on a signalé l'industrie minière comme étant l'activité économique la plus polluante au pays. À ce sujet, l'Office National d'Évaluation des Ressources Naturelles établit en 1991 que les activités minières étaient un important facteur dans la dégradation du sol, de l'air et de l'eau. Selon Glave et Kuramoto⁷⁶, à la fin des années 80, on estimait que près de 977 100 millions de dollars américains⁷⁷ d'investissements seraient nécessaires afin d'atténuer la pollution environnementale causée par les grandes mines opérationnelles.

Au niveau du secteur minier mondial, « two factors have affected increased globalization of trade markets in recent years : The decline of the communist trading block and the increased environmental control in developed countries »⁷⁸. Dans ce cadre, Juan Aste Daffos (2003a) indique que la stratégie adoptée par les entreprises minières multinationales pour faire face à cette crise au début des années 90 fut la relocalisation de leurs investissements, de même que l'exploration et l'exploitation de grands projets principalement d'extraction d'or et de cuivre dans les PVD et principalement en Amérique latine. « Latin America is now the world's most important destination for investment in mining. At the start of the 1990s, the region received 12 percent of worldwide investment in mining. The amount

⁷⁵ Traduction libre de : Aste Daffos, Juan. 1997. *Transnacionalizacion de la Minería Peruana. Problemas y Posibilidades hacia el Siglo XXI*. Lima (Pérou) : Friedrich Ebert Stiftung, p. 39.

⁷⁶ Glave, Manuel A., et Juana Kuramoto. 2002. « Minería, Minerales y Desarrollo Sustentable en Peru ». In *Minería, Minerales y Desarrollo Sustentable en América del Sur*, sous la dir. de Equipo MMSD América del Sur. Santiago de Chile (Chili) : Centro de Investigación y Planificación del Medio Ambiente (CIPMA), Centro Internacional de Investigaciones para el Desarrollo (IDRC), Iniciativa de Investigación sobre Políticas Mineras (IIPM), p. 530.

⁷⁷ Il est à préciser que l'ensemble des montants et des prix que l'on retrouve dans ce mémoire sont en dollars américains, à moins que l'on y retrouve d'autres précisions à ce sujet.

⁷⁸ McMahon, Gary et Felix Remy. 2001. *Large mines and the community : socioeconomic and environmental effects in Latin America, Canada, and Spain*. Washington, DC : World Bank, Ottawa : International Development Research Centre, p. 1.

nearly tripled, to 33 percent, by the start of the current decade. »⁷⁹ En plus de cette nouvelle tendance et afin de surpasser la crise minière mondiale, le secteur fut poussé à adopter de nouvelles technologies, à faire des restructurations administratives et financières dans le but d'arriver à une augmentation de la production et à une baisse des frais d'exploitation. Cette stratégie des multinationales eut comme conséquence la concentration de l'offre de métaux depuis l'Amérique latine et conséquemment la baisse de leurs prix, ce qui a accentué la tendance de la chute de leurs valeurs réelles, comme le montre le tableau suivant.

⁷⁹ Latinamerica Press. 2005. « The impact of Mining in Latin America ». *Latinamerica Press*, 26 janvier, En ligne, [<http://www.minesandcommunities.org/Action/press545.htm>], en date du 26 mars 2005.

Tableau I.1 Pérou : Exportation minière, 1992-2001

| | 1992 | 1993 | 1994 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 |
|--------|--------|--------|-------|-------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Cuivre | Volume | 349.3 | 357.3 | 387 | 417.5 | 475.4 | 501.2 | 486.4 | 521.1 | 529.1 |
| | Prix | 98.2 | 82.5 | 96.5 | 130.2 | 100.4 | 99.2 | 72.6 | 67.6 | 78.9 |
| Étain | Volume | 10.1 | 12.2 | 20 | 18.9 | 20.4 | 28.3 | 24.9 | 26 | 35.3 |
| | Prix | 209.4 | 171.8 | 185.3 | 210.8 | 241.2 | 213.8 | 215 | 215.4 | 213.8 |
| Fer | Volume | 3.1 | 4.8 | 6.4 | 6.1 | 4.1 | 3.8 | 4.6 | 3.8 | 3.6 |
| | Prix | 17.6 | 17.4 | 15.3 | 16.5 | 20.5 | 20.1 | 21 | 17.4 | 18.5 |
| Or | Volume | 1173.3 | 588.6 | 885.7 | 1196.5 | 1478.2 | 1487.6 | 3150.1 | 4228.1 | 4082.7 |
| | Prix | 340.3 | 354.1 | 331.4 | 366.8 | 391.9 | 336.2 | 294.7 | 282 | 280.4 |
| Argent | Volume | 17.5 | 17.4 | 16.8 | 21.4 | 22.9 | 22.1 | 25.5 | 32.4 | 38.3 |
| | Prix | 3.9 | 4.1 | 5.2 | 5.1 | 5.2 | 4.7 | 5.1 | 5.2 | 5 |
| Plomb | Volume | 170.2 | 158.2 | 160 | 196.9 | 200.7 | 211.6 | 217.5 | 222.1 | 248.6 |
| | Prix | 40.9 | 28.6 | 49.2 | 59.5 | 62 | 50.8 | 43.5 | 36.2 | 34.7 |
| Zinc | Volume | 442 | 533.5 | 559.5 | 507.3 | 569.1 | 652 | 666.7 | 659.2 | 621.1 |
| | Prix | 33.1 | 22.6 | 25.5 | 29.1 | 30.3 | 37.5 | 39.7 | 31.3 | 28.4 |

D'après Aste Daffos, Juan, 2003, *Pérou : La expansion minera y la necesidad de una zonificación ecológica-económica para el desarrollo sostenible*, Coll. « Aportes al debate », no 8, Lima (Pérou) : Friedrich Ebert Stiftung, p. 43. Tiré de BCRP et élaboré par ECO.

Cette concentration de l'offre des métaux depuis l'Amérique latine survient « pendant que les gouvernements des pays récepteurs d'investissements rivalisaient pour réduire leurs revenus d'impôts et octroyer plus de facilités, ce qui a réduit les possibilités des budgets

publics et diminué les capacités de négociations des États face aux entreprises minières transnationales »⁸⁰. Au Pérou, cette tendance mondiale correspond au moment exact de la libéralisation économique.

1.5.2 Arrivée des investissements transnationaux et boom minier

La libéralisation économique mise de l'avant à partir de 1990 permit avec le temps une récupération du secteur minier péruvien, et ce, malgré la baisse de consommation des métaux en Amérique latine causée par la désindustrialisation des années 80. Durant cette période, le gouvernement péruvien, pour des raisons économiques internes, mais aussi externes, poursuivit et amplifia même sa politique de priorisation du secteur minier comme nous l'avons déjà vu. Un cadre légal « promotionnel », une application concrète des lois, un système juridique stable, un effort accru pour faire régner la sécurité et la paix au pays ont notamment permis d'améliorer l'image du pays à l'étranger. « Toutes ces circonstances ont facilité l'élimination des restrictions d'accès et de garanties internationales aux sources de financements, en bénéfiques directs à l'industrie. »⁸¹ De plus, les restructurations et les privatisations des entreprises publiques au sein du secteur minier ont permis de freiner les pertes, d'obtenir de nouvelles sources de revenus et surtout d'instaurer un important programme d'ouverture aux investissements.

Avec l'ouverture économique conjointement à l'évidente richesse minérale du pays ainsi que son importante tradition minière remontant aux pré-Incas, l'élément déclencheur de la profusion des investissements étrangers et des capitaux à risques dans l'exploration minière péruvienne fut la privatisation et l'ouverture de 10 millions d'hectares de terres dédiés au secteur minier, ainsi que la vente d'entreprises et de gisements publics. Néanmoins, « on sous-évalue systématiquement les entreprises minières appartenant à l'État avant de les vendre à des sociétés étrangères, qui les paient parfois en rachetant simplement des bons de

⁸⁰ Traduction libre de: Aste Daffos, Juan. 2003. *Peru : La expansion minera y la necesidad de una zonificacion ecologica-economica para el desarrollo sostenible*. Coll. « Aportes al debate », no 8. Lima (Pérou) : Friedrich Ebert Stiftung, p. 15.

⁸¹ Traduction libre de : Peru, ministerio de Energia y Minas. 1996. *Plan Referencial de mineria 1995-2005*. Lima: Ministerio de Energia y Minas, p. 3.

notre dette extérieure »⁸². Bien que cette manière de procéder soit contestable, le gouvernement péruvien cherchait par ce moyen à privatiser le secteur le plus rapidement possible, afin d'accroître les exportations et de renflouer les coffres publics.

C'est à partir de ce moment (1993-1997) que débuta ce que l'on appelle le « boom minier », ce dernier étant caractérisé par la présence massive d'importantes entreprises minières multinationales participant au Pérou à toutes les phases de l'activité minière. Les grandes entreprises minières, majoritairement étrangères, qui débutèrent leurs opérations au début des années 90, achetèrent, pour la plupart, des entreprises publiques privatisées les exploitations déjà existantes. On peut voir la liste des principaux investissements faits ainsi que ceux qui furent projetés entre 1992 et 2001 pour le secteur de la « grande mine » au Pérou sur le tableau suivant.

⁸² André Lachance, «Les mines péruviennes : mines de rien», *VO :le magazine de Vie ouvrière*, no 265, mars-avril 1997, p. 20

Tableau 1.2

Principaux investissements exécutés et projetés pour
la « grande mine », 1992-2001

**Cuadro 8.6 Principales inversiones ejecutadas y proyectadas
en gran minería, 1992-2001**

| Propietarios | Proyecto | Mineral | Inversión US\$ millones | Período |
|----------------------|----------------------|----------------|----------------------------|---------|
| Quellaveco (AngloA) | Quellaveco | Conc. Cu, Mo | 800 | 93-2002 |
| Corona | Cerro Corona | Conc. Cu, Au | 250 | 94-2003 |
| Shougang | Planta pellets | Pellets hierro | 172 | 93-99 |
| Cerro Verde (Cyprus) | Ampl. Cerro Verde | Cátodos Cu | 485 | 95-99 |
| Cerro Verde (Cyprus) | Cerro Negro | Cu | 99 | 99-2000 |
| La Granja (Cambior) | La Granja | Conc. Cu | 1.100 | 94-2003 |
| BHP Tintaya | Ampl. Tintaya | Conc. Cu | 123 | 95-98 |
| Ref. Cajamarquilla | Renov. Equipo | Zn refinado | 50 | 95-2004 |
| Ref. Cajamarquilla | Ampl. 230.000 TM/año | Zn refinado | 250 | 96-99 |
| Doe Run (Oroya) | PAMA | Cu, Zn, Pb, Ag | 107 | 98-2007 |
| Doe Run (Oroya) | Mejora procesos | Cu, Zn, Pb, Ag | 85 | 98-2007 |
| Yanacocha | Carachugo | Au | 37 | 92-97 |
| Yanacocha | Maqui-Maqui | Au | 55 | 94-99 |
| Yanacocha | Yanacocha | Au | 190 | 96-2000 |
| Southern Perú | Ampl. Cuajone | Cu Cátodos | 245 | 96-2002 |
| Southern Perú | Renov. Ref. Ilo | Cu | 20 | 95-98 |
| Southern Perú | Renov. Eq., PAMA | Cu | 445 | 92-96 |
| Southern Perú | Nueva fundición | Cu | 700 | 97-2006 |
| Southern Perú | Ampl. Fundición | Cu | 871 | |
| Antamina | Antamina | Cu, Pb, Ag, Zn | 2.265 | 97-2001 |
| Pierina Barrick | Pierina | Au | 316 | 96-99 |
| TOTAL | | | 8.665 | |

Fuente: (Sánchez, 1998).

D'après Glave, Manuel A. et Juana Kuramoto, « Minería, Minerales y Desarrollo Sustentable en Peru ». *Minería, Minerales y Desarrollo Sustentable en América del Sur*, sous la dir. de Equipo MMSD América del Sur, p. 529-591. Santiago de Chile (Chili) : Centro de Investigación y Planificación del Medio Ambiente (CIPMA), Centro Internacional de Investigaciones para el Desarrollo (IDRC), Iniciativa de Investigación sobre Políticas Mineras (IIPM), 2002, p. 539.

D'ailleurs, on peut remarquer sur le tableau 1.2 que l'investissement individuel le plus important correspond à Antamina, une des deux mines que nous étudierons plus tard. Qui plus est, selon le ministère de l'Énergie et des mines, seulement pour 1995, les investissements étrangers dans le secteur minier furent de 404, 95 millions de dollars et cela sans compter les 737 millions de dollars de revenu provenant de la vente d'entreprises ou de projets miniers. Déjà en 1992, on assista à une récupération des niveaux de production et en 1995 l'exportation de minéraux correspondait à 46, 81% de l'ensemble des exportations du pays⁸³. Cette situation s'insère dans le contexte de la montée des prix des métaux, à l'exception du zinc et du fer, et qui permit d'améliorer l'importance des exportations. Malgré cela, durant cette même période (1992-1995), l'emploi dans ce secteur diminua d'environ 2,7% annuellement⁸⁴. Dans l'avenir, on prévoit qu'entre 1992 et 2007 les investissements miniers au Pérou dépasseront les 10 000 millions de dollars.

Or, c'est la présence d'entreprises canadiennes « juniors », c'est-à-dire de petites entreprises dédiées à l'exploration, qui fut un élément majeur dans la résurgence de l'activité d'exploration minière au Pérou. Ces entreprises « juniors » ont participé au processus de privatisation en achetant aux entreprises d'État des prospectus identifiant les secteurs à haute concentration de minerai. De même, elles ont acheté des droits d'exploration ou encore ont opéré des alliances avec des groupes nationaux qui possédaient ces droits. Le plus grand nombre de projets correspond à l'or et se rencontre dans la zone Nord du pays, mais un important pourcentage des prospections et explorations correspond au cuivre, comme c'est le cas de Tambo Grande et d'Antamina.

De ce fait, selon le ministère de l'Énergie et des Mines (2000), durant la décennie de 1990, le nombre d'hectares destinés à l'activité minière a triplé, passant de 10 millions en 1991 à 34 millions à la fin de l'année 2000. En somme, les investissements amenèrent l'exploration intense du territoire péruvien, ce qui permit d'augmenter considérablement les réserves connues de minéraux et conséquemment de mettre en valeur les possibilités

⁸³ Peru, ministerio de Energia y Minas. 1996. *Plan Referencial de minería 1995-2005*. Lima: Ministerio de Energia y Minas, p. 9.

⁸⁴ Aste Daffos, Juan. 1997. *Transnacionalización de la Minería Peruana. Problemas y Posibilidades hacia el Siglo XXI*. Lima (Pérou) : Friedrich Ebert Stiftung, p. 42.

d'accroissement de la production et de découvertes de nouveaux gisements d'importance. C'est notamment le cas de l'or, dont les réserves probables ont augmenté de plus de 600% pour se convertir en principal métal d'exportation⁸⁵. Dans le même sens, Aste (2003a) mentionne que l'extraordinaire croissance de l'investissement minier entre 1992 et 2001 (6 154 millions de dollars) a entraîné l'accroissement rapide du nombre d'hectares attribués pour concessions minières. En fait ce nombre a plus que quintuplé passant de 2,26 millions d'hectares en 1992 à 11,70 millions d'hectares en 2000. Ce qui a impliqué la propriété de 3 326 communautés paysannes⁸⁶, 2 978 d'entre elles possédants des terrains sur lesquels il y a des activités d'exploration et 348 sur lesquels les mines sont actives⁸⁷. Déjà en 1999, 12,2% du territoire péruvien était occupé par des droits miniers visibles (Aste, De Echave, Glave, 2003). En fait, on considère que l'on pourrait faire de la prospection sur 60 millions d'hectares au pays, ce qui représente 77,5% du territoire péruvien, si l'on exclut les départements de Loreto, Madre de Dios et Ucayali, qui se trouvent dans la jungle amazonienne (Aste, 2003a).

1.5.3 Les nouvelles technologies dans les opérations minières

Avec l'accroissement des investissements étrangers, les entreprises d'exploitation minière se sont considérablement modifiées au niveau technologique, de la productivité et de la rentabilité. Déjà à la fin des années 90, la majorité des compagnies minières avaient adopté des technologies de pointe, mais selon Aste (1997) cette incorporation de technologies au processus minier eurent de nombreuses conséquences au Pérou : l'accroissement de l'intensité du capital, qui se reflète notamment par l'augmentation des investissements par emploi, la réduction d'emplois et l'augmentation de la capacité de production. De plus, pour Aste, ces nouvelles entreprises, grâce à une législation flexible, comptent davantage sur

⁸⁵ Glave, Manuel A., et Juana Kuramoto. 2002. « Minería, Minerales y Desarrollo Sustentable en Peru ». In *Minería, Minerales y Desarrollo Sustentable en América del Sur*, sous la dir. de Equipo MMSD América del Sur. Santiago de Chile (Chili) : Centro de Investigación y Planificación del Medio Ambiente (CIPMA), Centro Internacional de Investigaciones para el Desarrollo (IDRC), Iniciativa de Investigación sobre Políticas Mineras (IIPM), p. 533.

⁸⁶ Cela inclut les terres agricoles, d'élevage, de jachère et urbaines.

⁸⁷ Aste Daffos, Juan. 2003. Peru : La expansión minera y la necesidad de una zonificación ecológica-económica para el desarrollo sostenible. Coll. « Aportes al debate », no 8. Lima (Pérou) : Friedrich Ebert Stiftung, p. 20.

l'augmentation de l'effort productif, sur l'intensité d'exploitation de la main d'œuvre et sur l'extension de la journée de travail au-delà des huit heures que sur la création d'emplois proprement dite.

Tableau 1.3
Personnel employé dans le secteur minier, 1990-1999

| Années | Total | Grande mine | % | Moyenne mine | % | Petite mine | % |
|--------|--------|-------------|------|--------------|------|-------------|------|
| 1990 | 50,684 | 29,373 | 58,0 | 15,441 | 30,5 | 5,870 | 11,6 |
| 1991 | 45,378 | 27,873 | 61,4 | 11,831 | 26,1 | 5,674 | 12,5 |
| 1992 | 45,434 | 26,540 | 58,4 | 13,834 | 30,4 | 5,070 | 11,2 |
| 1993 | 42,486 | 22,277 | 52,4 | 16,473 | 38,8 | 3,736 | 8,8 |
| 1994 | 47,885 | 22,509 | 47,0 | 23,659 | 49,4 | 1,717 | 3,6 |
| 1995 | 49,181 | 21,640 | 44,0 | 25,937 | 52,7 | 1,604 | 3,3 |
| 1996 | 49,045 | 21,622 | 44,1 | 25,818 | 52,6 | 1,605 | 3,3 |
| 1997 | 50,015 | 22,112 | 44,2 | 24,738 | 49,5 | 3,165 | 6,3 |
| 1998 | 60,465 | 20,224 | 33,4 | 30,068 | 49,7 | 10,173 | 16,8 |
| 1999 | 59,813 | 23,413 | 39,1 | 30,476 | 51,0 | 5,924 | 9,9 |

D'après Glave, Manuel A., et Juana Kuramoto. 2002. « Minería, Minerales y Desarrollo Sustentable en Perú ». In *Minería, Minerales y Desarrollo Sustentable en América del Sur*, sous la dir. de Equipo MMSD América del Sur, p. 529-591. Santiago de Chile (Chili) : Centro de Investigación y Planificación del Medio Ambiente (CIPMA), Centro Internacional de Investigaciones para el Desarrollo (IDRC), Iniciativa de Investigación sobre Políticas Mineras (IIPM), p. 543. Tiré des données du MEM.

Au début des années 90, avec l'ouverture des marchés et la venue d'entreprises minières possédant des technologies de pointe, de nombreuses petites et moyennes opérations minières, étant hors compétition, ont dû disparaître. Et ce sont elles qui, proportionnellement, employaient le plus de main-d'œuvre (non qualifiée).

De plus, la flexibilisation des lois du travail a permis l'emploi de sous-traitants, ouvriers qui travaillaient auparavant directement pour les entreprises minières. C'est pour cette raison, et parce que les entreprises n'ont pas à déclarer les employés de sous-traitance, qu'au début des années 90 la masse du personnel employé par le secteur minier a considérablement chuté, comme on peut le constater sur le tableau 1.3. Durant toute la décennie de 1990, l'emploi total au sein de ce secteur ne s'est accru que de 12%, et ce, malgré l'augmentation de la production de plus de 50% de presque tous les métaux, voire plus de 2 000% dans le cas de l'or. Dans le cas de la « grande mine », l'emploi a diminué passant de 29 373 travailleurs en 1990 à 23 413 en 1999. Par contre, la « moyenne mine » a pratiquement doublé son nombre d'employés, passant de 15 441 en 1990 à 30 476 en 1999 ; ce qui fait d'elle le principal employeur de ce secteur d'activité. Et, en ce qui concerne les salaires, ils sont très nettement supérieurs au sein du secteur minier que dans la plupart des autres secteurs d'activité économique au pays. Par exemple, en 1997 on retrouvait une différence de 37% entre le salaire d'un travailleur minier et celui du salaire moyen ; différence qui était de 54% en 2000⁸⁸.

⁸⁸ Glave, Manuel A., et Juana Kuramoto. 2002. « Minería, Minerales y Desarrollo Sustentable en Perú ». In *Minería, Minerales y Desarrollo Sustentable en América del Sur*, sous la dir. de Equipo MMSD América del Sur. Santiago de Chile (Chili) : Centro de Investigación y Planificación del Medio Ambiente (CIPMA), Centro Internacional de Investigaciones para el Desarrollo (IDRC), Iniciativa de Investigación sobre Políticas Mineras (IIPM), p. 544.

CHAPITRE II

LES ÉTUDES DE CAS

2.1 LE CAS DE TAMBO GRANDE⁸⁹

Tambogrande est une ville située au nord du Pérou, à près de 50 km de la frontière avec l'Équateur et enfoncée à près de 100 km à l'intérieur des côtes du Pacifique dans le département de Piura, comme on peut le constater sur la figure qui suit⁹⁰.



Figure 2.1

Carte de localisation du projet minier Tambo Grande
(Tirée de Manhattan Minerals Corp., 2002)

⁸⁹ Tambo Grande fait référence au projet minier, alors que Tambogrande fait référence à la ville.

⁹⁰ Sur la figure 2.1 on peut aussi voir la localisation d'autres projets miniers en 2002, et qui sont aujourd'hui en opération dont Antamina, notre second cas d'étude.

Il y a un peu plus de 50 ans, cette région était désertique, mais entre 1948 et 1962 se constitua un projet d'irrigation rendu possible grâce au soutien financier des États péruviens et américains, de la Banque mondiale et de l'Agence des États-Unis pour le Développement International. Aujourd'hui, la région de Tambogrande, et particulièrement la vallée de San Lorenzo, est l'une des plus fertiles du Pérou et produit de grandes quantités de mangues, de limes, de riz, de coton et de maïs. À elle seule la vallée de San Lorenzo représente 60% de la production nationale de limes et 72% de la production de mangues dont environ 90% sont dédiées à l'exportation⁹¹. De plus, Juan Aste Daffos, économiste de l'ONG Grupo de Investigaciones Economicas (ECO), estime qu'uniquement la production annuelle de limes génère près de 12,5 millions de dollars tandis que celle de mangues près de 83,5 millions de dollars qui vont directement aux agriculteurs locaux⁹². Cette production a un poids important au niveau national avec une contribution de 41,0 millions de dollars pour les limes et de 106,5 millions pour les mangues, principalement grâce aux exportations. Pour cette raison, près des trois-quarts des habitants de cette région se dédient à l'agriculture et on y retrouve près de 7 500 agriculteurs possédant des petites, moyennes ou grandes terres. Selon AMIDEP (2000), la majorité des paysans de cette région sont des travailleurs indépendants, le taux d'éducation y est assez faible et le revenu moyen varie entre 118 et 177 dollars par mois. Par contre, Aste (2003a) affirme que les revenus mensuels par agriculteur seraient supérieurs à 300 dollars.

C'est en 1977 que l'entreprise minière française Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) avec la collaboration de l'Institut Géologique Minier Métallurgique⁹³ identifièrent les importantes ressources polymétalliques, dont les principaux métaux sont l'or, l'argent, le zinc, le cuivre et le plomb, dans le secteur de Tambogrande. Durant les deux années qui suivirent, furent découvertes les importantes réserves de cuivre se trouvant *sous* la ville de Tambogrande. Cette concession fut accordée à BRGM qui fut autorisé à mener une étude de préféabilité en prospection, mais qui ne put terminer ces travaux d'exploration à

⁹¹ Balvin Diaz, Doris, et José Luis Lopez Follegatti. 2002. *Medio ambiente, minería y sociedad : Una mirada distinta*. Lima (Pérou): Asociacion Civil Labor, p. 119.

⁹² Entrevue réalisée avec Juan Aste Daffos, économiste et membre fondateur du Grupo de Investigaciones Economicas (ECO), 24 avril 2004, Lima.

⁹³ Traduction libre de « Instituto Geologico Minero Metalurgico ».

cause de la mobilisation du front de défense qui s'était formé dans le but de protéger l'agriculture. En effet, la période de 1979 à 1981 fut caractérisée par une forte mobilisation populaire s'opposant au développement minier dans la région et par des affrontements avec les représentants de l'entreprise minière et du MEM. L'exemple le plus connu de ces confrontations fut l'expulsion de M. Kuckzynski, représentant du MEM sous le second gouvernement de Belaúnde, de la ville de Tambogrande. C'est d'ailleurs à la suite de cet incident que furent suspendues les activités d'exploration dans la zone (Aste Daffos, 2004).

En 1999, l'entreprise minière Manhattan Sechura Compañía Minera S.A. possédée par Manhattan Minerals Corp. de Vancouver, signe un contrat avec Centromin (Minero Peru), permettant à cette première d'acquérir 75% des intérêts des 10 000 hectares de concessions minières que l'on retrouve près de la ville de Tambogrande. Les 25% restants demeurent la propriété de Centromin, une compagnie d'exploration et d'exploitation minière publique. Cet arrangement donna naissance à une nouvelle entreprise : Empresa Minera Tambo Grande S.A. (EMTG). La même année, Manhattan commença l'exploration du dépôt TG-1, se situant en grande partie sous la ville de Tambogrande et confirma le considérable potentiel en or et en argent de celui-ci.

L'étude de faisabilité du projet fut déposée au gouvernement péruvien en novembre 2002 et l'ÉIE le 9 décembre de la même année. L'étude de faisabilité conclut que le projet minier une fois construit devrait produire environ 260 000 onces d'or et 3,2 millions d'onces d'argent par année. Les résultats de l'ÉIE pour leur part marquèrent le début d'une consultation publique afin de donner l'information nécessaire aux gens de la région. Or, le 7 janvier 2003, la Direction Générale aux Affaires Environnementales suspend l'évaluation de l'ÉIE pour une période indéfinie, c'est-à-dire jusqu'à ce que Manhattan remette les 21 items manquants de son étude. Ce n'est que le 23 avril 2003 que l'entreprise présenta une partie de l'information sollicitée, mais uniquement en anglais. À ce sujet, l'Institut national des ressources naturelles du Pérou (INRENA) effectua 191 observations et commentaires sur l'ÉIE de Manhattan (observation technique no 019-03/INRENA-OGATEIRN-UGAT). Les raisons de ces commentaires sont bien décrites par Leyva et Yep : « En plus d'une démarche irrégulière, l'ÉIE ne compte pas d'informations suffisantes qui permettraient de déterminer la

magnitude des impacts négatifs du projet minier, spécialement sur l'affectation des sols et la contamination de l'eau. »⁹⁴

2.1.1 Cadre légal particulier dû à la géographie du site

Au niveau minier, la loi de décembre 1998 interdit l'exploration et l'exploitation minière en zone urbaine, comme c'est le cas à Tambogrande. Par contre, les propriétaires des terrains destinés à l'exploration minière ont droit à une période de deux ans pour solliciter une exception. Ils doivent alors démontrer qu'ils possèdent les titres de propriété de ces terres et remettre une ÉIE qui saura satisfaire le MEM. Dans le cas de Manhattan, le gouvernement Fujimori lui accorda ce délai par Décret Suprême. De plus, le 7 mai 1999, l'État péruvien déclara de nécessité publique l'investissement privé dans le secteur minier de la zone frontière avec l'Équateur (DS 014-99 EM) pour que Manhattan puisse acquérir et prendre possession des droits miniers situés dans le district de Tambogrande. Cette disposition fut nécessaire parce que la Constitution du pays interdit l'acquisition et/ou la possession de mines, de forêts, de terres et d'eau situées à moins de 50 km des frontières par des étrangers. Dans ce cas précis, le gouvernement a donné priorité à la mine sans prendre en considération les lois relatives à l'agriculture et la Constitution du pays, et cela, notamment parce qu'il est lui-même co-propriétaire de l'opération minière. Ainsi, « La décision sur l'exploitation minière dans cette vallée nous montre la carence de consistance entre les priorités de développement que le cadre légal du pays présente. »⁹⁵

2.1.2 Conflits socio-environnementaux

Selon les habitants du secteur de Tambogrande⁹⁶, on retrouve plusieurs éléments environnementaux et sociaux qui font de ce projet une activité non durable. La première

⁹⁴ Leyva Valera, Ana, et Siu Lang Carrillo Yep. 2003. *Evaluacion de impacto ambiental en mineria*. Coll « Manual de capacitacion ambiental », no 2. Lima : Fedepaz, p. 35.

⁹⁵ Traduction libre de: Alvarado Merino, Gina. 2002. « Recursos naturales y politicas publicas en el conflicto agrominero de Tambogrande ». In *Peru : el problema agrario en debate – Sepia IX*, sous la dir. de Manuel Pulgar-Vidal, Eduardo Zegarra, Jaime Urrutia, p. 148-169. Lima : Sepia, Consorcio de investigacion economica y social, Care Peru, Oxfam, p. 157.

⁹⁶ Atelier « Capacidades locales para la gestion ambiental », 24 et 25 février 2004, Tambogrande.

raison serait la perte de la principale activité économique et le symbole identitaire des gens de la région: l'agriculture, de même que les nombreux emplois qu'elle engendre. Cette région produit plus de 60% des limes du pays et, selon AMIDEP (2000), uniquement cette culture génère près de 18 000 emplois directs. Toujours selon AMIDEP (2000), la région représente aussi 40% de la production nationale de mangues, ce qui signifie près de 10 400 emplois pour le secteur de Tambogrande et des environs. À l'opposé, le projet d'exploitation minière aurait généré, selon Manhattan, 1 230 emplois d'une durée de 3 ans pour la construction de la mine, 350 emplois permanents pour une période de 12 ans, soit la durée de vie présumée de la mine⁹⁷, et près de 1 750 emplois indirects. Naturellement, tous les emplois reliés à l'agriculture n'auraient pas été anéantis par la mine, mais la carence en eau de la zone est un autre élément favorisant l'opposition et les inquiétudes face à l'exploitation minière.

En effet, la majorité des exploitations minières nécessite de massives quantités d'eau qu'elles utilisent pour le traitement du minerai. Cette nouvelle utilisation de l'eau pourrait avoir d'importantes conséquences négatives sur l'agriculture de la région de Tambogrande puisque la ressource n'y est pas abondante⁹⁸. Par exemple, les habitants du Tambogrande urbain n'ont accès à l'eau que quelques heures par jour et, dans les régions rurales entourant la ville, ils doivent souvent se contenter des canaux d'irrigation pour satisfaire leurs besoins domestiques en eau. Selon l'ensemble de citoyens et dirigeants locaux rencontrés à Tambogrande, l'eau, déjà insuffisante pour satisfaire les besoins primaires de la population urbaine et rurale, sera utilisée de manière prioritaire par la mine, si jamais elle commence l'exploitation, puisque le gouvernement dira qu'elle est plus rentable que l'agriculture.

Par contre, Manhattan Minerals affirme que :

⁹⁷ Selon Manhattan, si l'on inclut la période de construction et de fermeture en plus de celle d'opération, la durée de vie du projet s'étendrait sur 17 ans.

⁹⁸ Rappelons que l'agriculture y est prospère grâce au barrage servant à l'irrigation des terres construit durant les années 50 et 60.

« The project will not have any direct contact with the region's water supply and the water supply will not be adversely affected by the project. The project is located at the very southern terminus of the surface irrigation system, not within it, and the project is a zero water discharge facility. The majority of the water necessary for the project's operation will come from rainwater. Additional water requirements will be piped in 7.5 kilometres from ground water outside of the watershed for the Tambogrande district⁹⁹. »

Ici, il est difficile de savoir si cette affirmation est véridique, puisque le projet n'a toujours pas été mis sur pied. Toutefois selon Moran (2001) : « La compétition pour les ressources hydriques augmente presque toujours lorsque la mine est à ciel ouvert. Il y aura une augmentation évidente de la compétition pour les eaux superficielles et souterraines entre l'entreprise Manhattan et les usagers actuels, si le projet Tambo Grande se développe. »¹⁰⁰ Qui plus est, le phénomène « El niño » doit aussi être pris en considération, puisqu'il se manifeste avec force périodiquement (chaque 3 à 7 ans, voire plus avec les changements climatiques actuels) dans la région et peut causer des effets inattendus et incontrôlables en cas d'exploitation minière. Ce phénomène provoque une augmentation drastique du fleuve Piura, modifiant son cours et augmentant le niveau des nappes phréatiques, ce qui provoque de nombreuses inondations et la perte de terrains cultivables.

En fait, selon Manhattan :

« Eighty-two percent of the residents of Tambogrande are without adequate drinking water, 90% are without sewage and 88% have no electricity. This compares to only 35%, 54% and 38% respectively in the entire country. Sixty-six percent of the children between the age of 6 and 17 years do not attend school, compared to 48% in the rest of Peru. Between 1970 and 1996, the Department of Piura has had a total economic growth of 25%, compared to 75% for the entire country¹⁰¹. »

⁹⁹ Manhattan Minerals Corp. 2002. « Manhattan Minerals Corp. Public Affairs Statement ». En ligne, [<http://www.manhattan-min.com/s/PublicAffairsStatement.asp>], en date du 17 janvier 2004.

¹⁰⁰ Moran, Robert. 2001. *Una Mirada Alternativa a la Propuesta de Minería en Tambogrande, Peru*. Lima : Oxfam America, Centro de Política Minera, Consejo de Minería Medioambiental de Columbia Británica, p. 15.

¹⁰¹ Manhattan Minerals Corp. 2002. « Tambogrande Project Media Fact Sheet », 9 décembre. En ligne, [<http://www.manhattan-min.com/s/EIAResults.asp>], en date du 17 janvier 2004.

En somme, pour l'entreprise minière, l'agriculture de la manière dont elle est faite aujourd'hui dans le district ne suffit pas à combler les besoins essentiels de la population tout en n'étant pas viable à long terme, puisque le système d'irrigation de la vallée de San Lorenzo implanté par un financement de la BM à la fin des années 50 est actuellement en déclin structurel. Selon Manhattan, ce système d'irrigation, qui s'étendait jadis sur près de 45 000 hectares, n'en couvre plus que 23 000 aujourd'hui. Cette situation serait attribuée au manque de réinvestissement et d'entretien du système d'irrigation. Ainsi, Manhattan, par sa présence, pourrait permettre un réinvestissement visant à améliorer la production agricole de la région. Par contre, il est important de souligner le fait que la situation socio-économique actuelle du district est notamment due aux politiques sectorielles des 10 dernières années qui ont placé les petits agriculteurs du pays en situation de crise¹⁰², aux faibles prix des aliments récoltés et aux conséquences importantes du phénomène El Niño dans la région.

En fait, l'élément majeur ici est que, malgré les campagnes informatives menées par l'entreprise dans la ville, de nombreux habitants ne savaient pas clairement quelles seraient les conséquences d'une exploitation minière près de chez eux. Alvaro précise même qu'à partir de 1999, « le manque d'information claire de la part de l'entreprise a généré de la préoccupation chez la population de Tambogrande, puisque jusqu'alors elle connaissait l'existence de diverses concessions, et pas uniquement dans la zone déclarée publiquement, mais aussi dans le sous-sol de la ville de Tambogrande et sous des zones cultivées. »¹⁰³ Il faut rajouter que l'ÉIE ne fut disponible qu'en 2002 et que toutes les informations précédentes restaient plus ou moins au stade de spéculation. D'ailleurs, une équipe de l'Université Catholique du Pérou (Pontificia Universidad Católica del Perú) ayant analysé cette ÉIE quelque temps plus tard, affirma que celle-ci comportait plusieurs erreurs

¹⁰² En effet, au cours des années 90 les politiques macroéconomiques ont remplacé celles du secteur agricole. Les échanges agricoles furent aussi libéralisés, accroissant les importations de denrées auparavant produites au Pérou.

¹⁰³ Traduction libre de: Alvarado Merino, Gina. 2002. « Recursos naturales y politicas publicas en el conflicto agrominero de Tambogrande ». In *Peru : el problema agrario en debate – Sepia IX*, sous la dir. de Manuel Pulgar-Vidal, Eduardo Zegarra, Jaime Urrutia, p. 148-169. Lima : Sepia, Consorcio de investigación economica y social, Care Peru, Oxfam, p. 163.

techniques, ce qui impliquait une remise en question des effets présumés du projet minier sur l'agriculture et sur l'environnement de la région¹⁰⁴.

Effectivement, l'exploitation minière nécessiterait la construction de diverses excavations à ciel ouvert dont une, nommée TG-1, se situant à l'emplacement exact de la ville de Tambogrande.

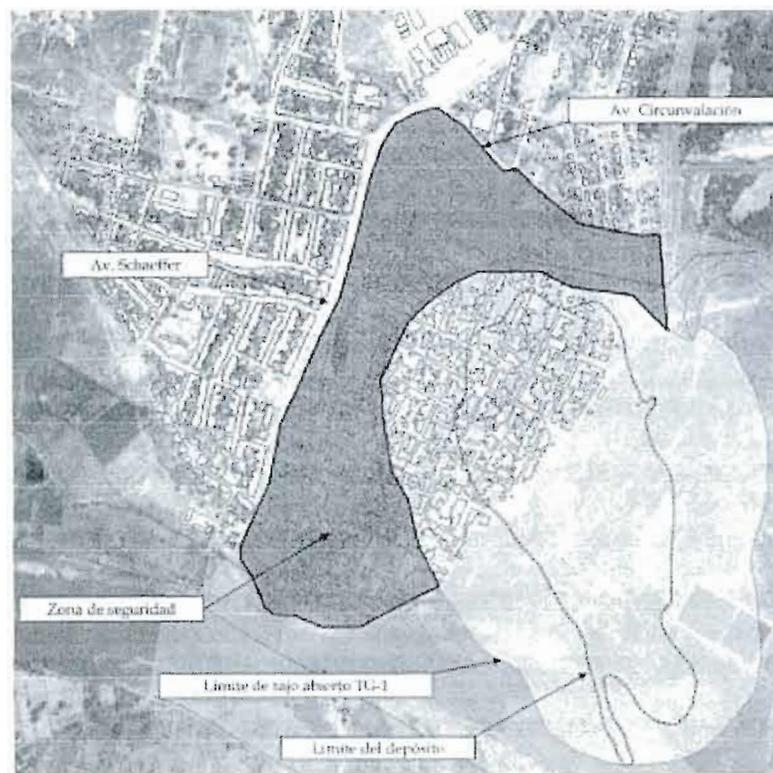


Figure 2.2

Carte schématique du projet Tambo Grande (Tirée de Manhattan Sechura Compania Minera S.A, 2002 et réalisée par Compesa Ingenieros)

¹⁰⁴ Fedpaz (Fundación Ecuémica para el Desarrollo y la Paz), 2004. « Manhattan inicia arbitraje contra el pueblo de Tambogrande ». En ligne, [<http://peru.indymedia.org/news/2004/09/10715.php>], en date du 2 février 2005.

En effet, comme on peut le voir sur la figure 2.2, la limite du dépôt TG-1, celle prévue de l'exploitation à ciel ouvert (en plus pâle) de même que la zone de sécurité (en plus foncé) empiètent sur près de la moitié de la ville de Tambogrande et sur des terres cultivées. L'exploitation à ciel ouvert du gisement TG-1 aurait approximativement 250 mètres de profondeur, 1 000 mètres de longueur de même que 650 de largeur et nécessiterait la délocalisation de près de 8 000 personnes sur une population de 14 000 à 16 000 habitants¹⁰⁵. Selon Aste (2003a), le profil socio-économique de ces délocalisés montre que l'âge moyen des chefs de foyer dépasse 50 ans, qu'on retrouve en moyenne six enfants par famille, que 55% d'entre eux ne possèdent qu'une éducation primaire, que 92% n'ont aucune profession et qu'ils dépendent fondamentalement de l'agriculture pour survivre. La page web de Manhattan (<http://www.manhattan-min.com/>)¹⁰⁶ indique pour sa part que « Up to 1786 new homes will be constructed for residents who are relocated as a result of the mine's construction », ce qui semble bien peu pour loger l'ensemble des délocalisés.

La biodiversité est aussi un élément important dont il faut de tenir compte dans ce cas. Selon Alvarado¹⁰⁷, 27% des concessions attribuées à Manhattan correspondraient au « bosque seco »¹⁰⁸, ce type de forêt étant considéré comme un écosystème fragile même s'il n'est pas officiellement protégé. En fait, cet écosystème précis est considéré comme une zone critique depuis 1986 et pour cette raison le gouvernement péruvien a signé la Convention des Nations Unies contre la désertification en 1994 et l'a ratifiée en 1995. Ainsi, si l'exploitation minière devait se mettre en place, quelques espèces d'animaux et plusieurs végétaux (algarrobo¹⁰⁹, faique, overal, hualtaco, etc.) qui n'existent que dans cette région pourraient se retrouver en

¹⁰⁵ Moran, Robert. 2001. *Una Mirada Alternativa a la Propuesta de Minería en Tambogrande, Peru*. Lima : Oxfam America, Centro de Política Minera, Consejo de Minería Medioambiental de Columbia Británica, p. iv.

¹⁰⁶ Ce site n'est plus fonctionnel aujourd'hui, puisque l'entreprise a changé son nom pour *Mediterranean Minerals Corp*. On ne retrouve malheureusement pas les informations de l'ancien site sur le nouveau : En ligne, [<http://www.med-min.com/>], en date du 2 février 2005.

¹⁰⁷ Alvarado Merino, Gina. 2002. « Recursos naturales y políticas públicas en el conflicto agrominero de Tambogrande ». In *Peru : el problema agrario en debate – Sepia IX*, sous la dir. de Manuel Pulgar-Vidal, Eduardo Zegarra, Jaime Urrutia. Lima : Sepia, Consorcio de investigación económica y social, Care Peru, Oxfam, p. 158.

¹⁰⁸ La traduction littérale de « bosque seco » est « forêt sèche ». Il s'agit en fait d'un type de forêt se retrouvant en climat tropical, mais dont la principale caractéristique est de recevoir de faibles taux de précipitation.

¹⁰⁹ Le caroubier. La traduction française des autres végétaux fut inaccessible.

grave danger d'extinction. De plus, cette zone possède la fonction vitale de ralentir les vents, ce qui aide à diminuer l'érosion ainsi qu'à modérer les hautes températures provenant du désert, élément indispensable au développement de l'agriculture dans la région.

Le département de Piura est le deuxième au pays où l'on retrouve les vents les plus forts, ce qui rend la présence du « bosque seco » d'autant plus nécessaire. En effet, ces grands vents constituent une force de dispersion des particules se trouvant dans l'air. Et si l'exploitation minière venait à se réaliser, il est fort probable que de nombreuses particules se formeraient à cause des perforations, pouvant entraîner des maladies respiratoires chez les populations locales¹¹⁰. Le sous-sol de Tambogrande contient une quantité excessive d'ions négatifs de sulfures, et selon Aste (2003a), on retrouverait entre 85% et 99% de sulfure de fer dans certaines parties des gisements. Cette importante concentration de sulfure comporte des risques de contaminations élevés en cas d'exploitation puisque cela représente un risque important de drainage acide, qui pourrait entraîner des conséquences sur les cultures, le « bosque seco » de même que sur la santé humaine.

Les prises de position de l'État péruvien en faveur de l'exploitation minière et le fait que l'État possède 25% des intérêts du projet lui enlevèrent sa légitimité devant la population tout en allant totalement à l'encontre des revendications des habitants de Tambogrande. À l'époque (et aujourd'hui encore), une forte opposition à la mine était présente dans la ville. Ce mécontentement général de la population était aussi dirigé contre le gouvernement de Lima, notamment à cause de la centralisation des pouvoirs qui caractérise le processus décisionnel de l'État. En fait, l'élément déclencheur de ce mouvement d'opposition fut la publication, par le régime du président Alberto Fujimori, du « décret suprême 014-99-EM le 6 mai 1999, par lequel l'État déclare de nécessité publique l'investissement privé dans l'activité minière et permet à l'entreprise canadienne Manhattan Minerals Corp. d'acquérir 10

¹¹⁰ Aste Daffos, Juan. 2003. *Peru : La expansion minera y la necesidad de una zonificacion ecologica-economica para el desarrollo sostenible*. Coll. « Aportes al debate », no 8. Lima (Pérou) : Friedrich Ebert Stiftung, p. 28.

droits de concessions minières couvrant un territoire de 10 000 hectares à Tambogrande, dont une partie en zone urbaine et d'expansion urbaine »¹¹¹.

À ce sujet, voici la description de quelques événements survenus sur le terrain et démontrant le fort mécontentement de la communauté de Tambogrande et de ses environs face au projet minier. À la suite de la publication du décret, la réaction de la population de Tambogrande ne se fit pas attendre et de nombreux actes de violence envers les intérêts de la mine furent proférés, dont plusieurs incendies de véhicules appartenant à Manhattan. Suite à cela, plusieurs dirigeants du Front de Défense de la vallée de San Lorenzo et de Tambogrande¹¹² furent accusés au criminel pour avoir commis ces actes. Ce climat de confrontation continua jusqu'en février 2001, lorsque le MEM évoqua la possibilité de recourir à la Loi de passage si aucun accord entre la population et la mine n'était réalisé quant à la vente des terres. Les citoyens et citoyennes de Tambogrande considèrent cet avis comme une provocation et une convocation du Front de Défense se termina en destruction des installations de l'entreprise. Quelques jours plus tard, soit le 30 mars 2001, le « leader » écologiste opposé à l'exploitation minière, aussi président de l'association des producteurs de mangues¹¹³ et conseiller technique du Front de Défense de Tambogrande, M. Godofredo Garcia Baca, fut mystérieusement assassiné. Les autorités responsables n'ont toujours pas éclairci ce meurtre ni identifié les coupables. Pour affirmer leur mécontentement et leur révolte face à ce meurtre (sélectif), les 27 et 28 février 2001 approximativement 10 000 personnes participèrent au blocage d'une route d'accès au site d'exploration.

Pour terminer, le 2 juin 2002, les autorités municipales convoquèrent une consultation populaire où 93% des électeurs participèrent. Les habitants de la ville affirmèrent leur rejet de

¹¹¹ Rousseau, Stéphanie et François Meloche. 2002. « L'or et la terre : enjeux du développement démocratique : Rapport de la Mission d'observation de la consultation municipale de Tambogrande, Pérou », juin, Centre international des droits de la personne et du développement démocratique. En ligne, [<http://www.ichrdd.ca/francais/commdoc/publications/devDemo/tambograndeRapportFr.html>], en date du 29 novembre 2004.

¹¹² Traduction libre de « Frente de Defensa del Valle de San Lorenzo y Tambogrande ».

¹¹³ Traduction libre de « Asociación de productores de mango »

l'activité minière et leur soutien au développement agricole et agro-industriel, et cela avec 98% des votes valides.

La consultation municipale de Tambogrande peut être qualifiée de libre, démocratique et transparente, dans la mesure où les citoyens ont eu la chance d'exprimer leur opinion par vote secret avec la garantie effective que les votes étaient comptabilisés correctement. [...] Le taux de participation élevé et le caractère massif du NON exprimé par les électeurs permettent d'affirmer que la majorité de la population de Tambogrande est opposée au développement de l'activité minière dans leur région dans le contexte actuel, et sur la base de l'information dont elle disposait au moment de voter¹¹⁴.

Vers la fin de 2003, le MEM tint des audiences publiques à Lima, Piura et Tambogrande relativement à l'ÉIE du projet de Tambo Grande. Le conseil municipal de Tambogrande vota à l'unanimité de ne pas participer à ces audiences qui se réalisèrent du 5 au 7 novembre. La raison de cette décision fut que ces consultations n'avaient pas la capacité de remettre en question le projet comme tel, et cela, même si la majorité des participants s'y opposaient. Ces audiences ne font que déterminer comment le projet minier se réalisera et dans quelles conditions, et cela, face aux inquiétudes exprimées par le public. Dans les faits, ces consultations ne servent qu'à entériner l'ÉIE soumise par l'entreprise minière. Ainsi, ces audiences publiques ne sont pas démocratiques et ne prennent nullement en compte l'avis de la population, surtout si l'on se souvient du vote du 2 juin 2002 où 98% des habitants s'exprimèrent pour le rejet de l'activité minière en affirmant leur soutien au développement agricole et agro-industriel. En conséquence, pour démontrer leur opposition au projet, 70 000 personnes de la région manifestèrent dans les rues de Tambogrande durant les trois jours des audiences, paralysant le commerce, le transport et les activités publiques (CONACAMI, 2003).

À l'opposé, Manhattan affirme que « Since the release of the EIA there have been measurable and positive improvements in the community's enthusiasm for the Tambogrande

¹¹⁴ Groupe Investissement responsable. 2002. « Droits et Démocratie demande à Manhattan Minerals de respecter les résultats de la consultation populaire de Tambogrande ». En ligne, [<http://www.investissementresponsable.com/articles/-605431079.asp>], en date du 17 mars 2005.

project. In early 2003 a 16,500 signature petition of registered voters submitted by the Tambogrande Development Committee, representing residents from Tambogrande, San Lorenzo Valley and the Community of Locuto recommended accelerating the review and approval of the EIA and the responsible development of the project.»¹¹⁵ En somme, ces données nous montrent qu'il existe une réelle carence de mécanismes clairs et efficaces de communication de même qu'un grand manque de confiance entre les communautés locales et l'entreprise minière. D'ailleurs, selon Alvarado (2002) « Un des aspects présents lors des négociations fut le manque de transparence des actions de l'entreprise face à la population ».¹¹⁶

Le 10 décembre 2003, Centromin Peru fit savoir à Manhattan qu'elle avait perdu son droit d'exploration et d'exploitation du site, ne possédant pas la capacité économique et opérationnelle nécessaire au développement des travaux. En effet, l'entreprise minière n'aurait pas été en mesure d'assumer deux des clauses de son contrat avec Centromin, soit de mettre en opération un complexe minier possédant une capacité de traitement du minerai équivalente à 10 000 tonnes par jour, et de posséder des actifs nets de 100 millions de dollars pour le 1^{er} décembre 2003. Aujourd'hui ce conflit est encore loin d'être terminé puisque le 26 août 2004 Manhattan initiait un processus officiel d'arbitrage dans le but de récupérer ses droits et son contrat de construction. Cette information ne fut déclarée publiquement que plusieurs mois après la date limite imposée par l'État péruvien pour tenter une telle démarche. Or, Manhattan discontinua le processus d'arbitrage en février 2005, mais tout en conservant ses droits d'exploitation pour les dix prochaines années, sous le nouveau nom de *Mediterranean Minerals*. Pour sa part, le maire de Tambogrande, Francisco Ojeda Riofrío, a déjà invité la population du secteur à se mobiliser pour empêcher l'entreprise minière de revenir. Précisons de plus que, même si Mediterranean Minerals ne réussit pas à mettre en œuvre ce projet, une autre entreprise, la « Buenaventura », représente une source de futurs conflits. En effet, tout récemment, soit le 18 août 2005, des terres appartenant toujours à

¹¹⁵ Manhattan Minerals Corp. 2002. « Manhattan Minerals Corp. Public Affairs Statement ». En ligne, [<http://www.manhattan-min.com/s/PublicAffairsStatement.asp>], en date du 17 janvier 2004.

¹¹⁶ Traduction libre de: Alvarado Merino, Gina. 2002. « Recursos naturales y políticas públicas en el conflicto agrominero de Tambogrande ». In *Peru :el problema agrario en debate – Sepia IX*, sous la dir. de Manuel Pulgar-Vidal, Eduardo Zegarra, Jaime Urrutia, p. 148-169. Lima : Sepia, Consorcio de investigación económica y social, Care Peru, Oxfam, p. 166.

Manhattan furent vendues à Buenaventura qui possédait déjà plus de 10 000 hectares dans la région. Manhattan « received the consideration of US\$600,000 and a 2% net smelter royalty which is redeemable by Buenaventura over the ensuing five years for the additional consideration of US\$400,000¹¹⁷. »

2.1.3 L'apport de Manhattan au niveau régional et national

Le projet minier de Tambo Grande n'ayant toujours pas été réalisé, les bénéfices tirés de cette exploitation restent spéculatifs et reposent sur les affirmations de Manhattan Minerals Corp. Selon elle, ce projet générerait, pour toute la durée de vie de la mine, approximativement 230 millions de dollars en revenus pour le gouvernement péruvien à travers les différentes taxes et droits d'exploitation existants. De plus, par la Loi du Canon, 50% de ces taxes sur le revenu reviendraient aux autorités régionales et municipales leur permettant de mettre sur pied les projets de leur choix. Par contre, l'entreprise a effectivement participé à divers projets de développement social avec les communautés durant la période 1999-2001 :

« Drilling and equipping three water wells in the Comunidades Campesinas of Locuto and Tavara; Distributing building materials for home improvements; Creating a building training program for house construction skills; Construction of schoolrooms and community centers in each of the main rural areas, Constructing and providing financial assistance for health clinics, focusing on treatment for children, pregnant women and the elderly; Assisting in a campaign of awareness and control of malaria; Funding a program by volunteer plastic surgeons from Lima to correct facial deformities in local children; Setting up and operating a program of adult literacy; Sponsoring a pre-university academy to train students for entrance exams in co-operation with the National University of Piura; Instituting summer school programs in Tambogrande for 1000 children in 1999 and 2000; Funding a sewing school and bakery school for women from Tambogrande; Introducing government agencies to provide advice and assistance to farmers to export products from the region; Developing a cooperation agreement with the Municipality of Tambogrande for the support of small enterprises and micro-enterprises, in particular those that take advantage of the broader economic potential of the district (...) »¹¹⁸.

¹¹⁷ Guest, Peter J. 2005. « Mediterranean Completes Sale of Peruvian Land Concessions to Buenaventura ». En ligne, [<http://www.med-min.com/s/News-2005.asp>], en date du 18 août 2005.

¹¹⁸ Manhattan Minerals Corp. 2002. « Community Relations - Building A Foundation For Growth »,

Finalement, les autres projets de la compagnie minière restent à l'état de promesses et reposent sur la bonne foi de l'entreprise¹¹⁹.

2.2 LE CAS D'ANTAMINA

Le gisement minier, aujourd'hui nommé Antamina, est connu depuis plus de 35 ans et était alors propriété roumaine, et cela même si aucune exploitation du site n'eut lieu à l'époque. C'est sous le gouvernement de Juan Velasco Alvarado (1968-1975) que ce gisement fut nationalisé en 1968, mais ne fut pas exploité étant donné les coûts élevés que cela aurait nécessité. C'est à la suite des privatisations du gouvernement Fujimori que le gisement fut racheté en 1996 par la compagnie minière Antamina (CMA). Celle-ci correspond à une société anonyme constituée au Pérou, régie par les lois péruviennes et dont les actionnaires principaux sont les entreprises canadiennes Noranda Inc. avec 33,75% des actions et Teck-Cominco Ltd. avec 22,5%.¹²⁰ Antamina est un complexe minier à ciel ouvert situé dans la région d'Ancash à près de 450 km de Lima.

En ligne, [<http://www.manhattan-min.com/s/CommunityRelations.asp>], en date du 17 janvier 2004.

¹¹⁹ Pour avoir la liste complète des projets à venir en cas d'exploitation minière réalisée par Manhattan Sechura S.A, consulter le « Executive Summary » disponible sur le site internet de la compagnie: [<http://www.manhattan-min.com>].

¹²⁰ Les autres actionnaires sont l'austalo-anglaise BHP Billiton Plc. (Rio Algom Ltd.) avec 33,75% des actions et Mitsubishi Corp. du Japon avec 10% des actions.



Figure 2.3

Carte de localisation de l'exploitation minière Antamina et de sa zone d'influence (Tirée de Antamina, 1998.)

Au niveau local, la zone d'influence d'Antamina est comprise entre l'axe formé par le village de Huallanca, l'aire côtière de Huarney et les villages situés dans le Callejon de Huaylas¹²¹. Selon la « Social Balance » (Antamina, 2000), cette région est principalement rurale et comprend 639 communautés, dont 27 peuvent être considérées comme des villes, bien qu'elles soient de très petite taille. Elle inclut de même 16 communautés paysannes qui vivent toujours selon le mode de vie traditionnel inca. Toujours selon ces données, 27 700 personnes y vivraient dans près de 6 200 foyers, ce qui donnerait une moyenne de 4,5 personnes par habitation. Dans près de 93% de ces foyers, au moins un des besoins essentiels ne serait pas comblé. Ces besoins essentiels, utilisés comme référence pour mesurer la

¹²¹ La ligne pleine entourant l'exploitation d'Antamina jusqu'à l'océan Pacifique sur la figure 2.3.

pauvreté, sont les suivants : des maisons adéquatement construites, un nombre de personnes maximal par habitation (en lien avec la grandeur des habitations), l'eau courante, le fait que les enfants vont ou puissent aller à l'école et finalement une certaine indépendance économique. Toujours selon la Antamina (Social Balance, 2000), le revenu per capita du district de San Marcos pour l'année 2000 fut de 417 dollars par année ou 35 dollars par mois. Ce faible revenu per capita place les habitants de cette région dans une pauvreté critique très proche de l'extrême pauvreté (30 dollars par mois). D'ailleurs cette région dépend en partie de subventions et de donations d'organismes internationaux. La principale activité économique pratiquée par les habitants de la région est l'agriculture, même si près de 46% de ces terres comprennent moins de cinq hectares et seulement 16% d'entre elles sont irriguées. Cette situation rend les populations vivant dans cette zone d'influence très sensibles aux modifications de leur environnement et aux changements extérieurs.

Le gisement polymétallique exploité par la CMA, le plus grand de ce type connu actuellement, est principalement constitué de cuivre et de zinc et en moindre mesure d'argent, de molybdène et de bismuth. Ce dépôt minier contiendrait plus de 559 millions de tonnes de réserves minérales, dont environ 1,7% serait du cuivre. Au niveau commercial, ses opérations ont débuté en octobre 2001, pour atteindre une production quotidienne moyenne de 350 000 tonnes de minerai, ce qui en fait l'une des 10 premières mines au niveau mondial quant à son volume d'opération¹²². Le complexe Antamina est l'un des plus importants au monde et a fortement contribué à l'économie nationale. Dès son entrée en opération en 2001, Antamina a fait augmenter le PIB national de 1,8% et, selon son « Reporte de Sustentibilidad 2002 », a permis d'accroître les exportations nationales de 30% tout en participant à 0,8% du PIB pour l'année 2002. À lui seul ce projet a représenté un investissement de 2 500 millions de dollars (Aste, De Echave et Glave, 2003).

¹²² Antamina. 2004. *La Mina Peruana del Futuro*. Lima (Pérou): Compagnie minière Antamina S.A, p. 1.

2.2.1 Conflits sociaux-environnementaux

2.2.1.1 Région de San Marcos

Bien qu'Antamina ait participé à de nombreux projets de développement local (qui seront présentés plus tard), il n'en reste pas moins que certaines frictions directes avec les communautés de l'ensemble de la zone d'influence de la mine eurent lieu. Les trois communautés principalement affectées par la venue de la mine furent : Santa Cruz de Pichu, Angoraju Carhuayoc et Huaripampa. Dans cette région, on retrouve de nombreuses communautés indigènes faiblement peuplées, où la majorité des gens ne parle que le quechua, et où règne une grande pauvreté. Le mode de vie de ces communautés repose principalement sur l'agriculture de même que sur l'élevage. Pour cette raison, un des premiers conflits provient de l'achat des terres appartenant à des particuliers ou à des communautés pour en faire des concessions minières. Comme le souligne M. Julio Guerra Salazar, président de Carhuayoc¹²³ durant la période 1999-2000, les gens ne voulaient pas vendre leurs terres, puisque celles-ci représentent pour eux une promesse de survie pour le présent et pour le futur. Cependant, la CMA promet de l'emploi, plus de 4 000 en tout selon M. Guerra, de même que des meilleurs services scolaires et de santé. Ainsi, le 7 juin 1998, la vente finale des terres fut signée. En fait, les gens acceptèrent de vendre leurs terres par peur de la Loi de Passage.

Bien qu'avant l'arrivée de la CMA dans région, le prix des terres était autour de 30 dollars par hectare, Antamina paya entre 100 et 1 000 dollars l'hectare. L'entreprise négocia l'achat des terres en commun et seule la qualité des terrains fit varier les prix. D'ailleurs, selon McMahon et Remy (2001), Antamina acheta exactement 7 141 terrains au prix moyen de 480\$ par hectare et donna une compensation supplémentaire de 33 000 dollars à 52 locataires habitant directement sur le site de la mine. Par exemple, à Cahuayoc les

¹²³ Communauté touchée par les délocalisations aussi nommée Angoraju Carhuayoc.

propriétaires officiels de leurs terres reçurent chacun 33 000 dollars de dédommagement, en plus d'un autre montant correspondant à l'achat formel des terres à l'hectare.¹²⁴

Par contre, M. Marceliano Barreto, coordinateur de l'Association civile de la Commission Pro-Conservation de l'Environnement de San Marcos¹²⁵, précise deux choses à ce sujet. Premièrement, les dédommagements n'ont été versés qu'aux propriétaires officiels des terrains et, dans cette région, il arrive que les paysans ne possèdent pas ces titres légaux, leurs terres étant ancestrales ou de patrimoine familial. On peut donc en déduire que certaines personnes n'ont pas été indemnisées correctement. Et deuxièmement, dans ces communautés, les terres sont des propriétés familiales, ainsi le montant de dédommagement se réduit de façon significative si l'on calcule le montant par personne en considérant la grande taille des familles. Il est aussi à noter que les différences culturelles au sujet de la vente des terres doivent être prises en compte puisque la CMA croyait régler ces problèmes par le paiement de fort montants d'argent. Cependant, « campesinos tend to consider the land sale as the beginning of a long-term relationship, and so concentrate less on price than on other, more lasting benefits such as jobs and markets for local products »¹²⁶.

À partir de 1997, bien que leur nombre exact reste inaccessible, des centaines de délocalisations furent nécessaires à la réalisation du projet, principalement dans les communautés de Yanacancha et de Trancas. Dès le début de 1999, CMA mit sur pied un « Plan de Délocalisation Accéléré »¹²⁷ impliquant le départ des personnes et des animaux des terrains achetés par la mine et développa un Programme de Relocalisation. Par contre, ce programme ne fut pas appliqué de manière systématique et uniquement une centaine de

¹²⁴ Dans ce cas précis, les agriculteurs reçurent 1 000\$ par hectare pour les terrains stratégiques pour CMA et les autres 400\$ par hectare.

¹²⁵ Traduction libre de « La Asociación Civil Comisión Pro-Conservación del Medio Ambiente de San Marcos ».

¹²⁶ Traduction libre de: Pasco-Font, Huartado, Damonte, Fort, Salas. 2001. « Peru : Learning by doing ». In *Large mines and the community : socioeconomic and environmental effects in Latin America, Canada, and Spain*, sous la dir. de McMahon, Gary et Felix Remy, p. 143-198. Washington, DC : World Bank, Ottawa : International Development Research Centre, p. 193.

¹²⁷ Traduction libre de « Plan Acelerado de Reubicación ».

familles purent y participer¹²⁸. Les relocalisations causèrent aussi certains problèmes. En premier lieu, le manque de terrains disponibles dans le secteur ne fut pas pris en considération. Les relocalisations durent donc être faites vers des endroits plus éloignés, brisant ainsi des familles, mais aussi le système d'échange de biens et services existant entre les membres de la communauté. C'est d'ailleurs aux familles ne trouvant pas d'autres terres que la CMA octroya 33 000 dollars afin de les convaincre de partir rapidement. En fait, la CMA, bien qu'ayant donné d'importants montants de dédommagement, n'a pas aidé les paysans à se retrouver d'autres terres à cultiver et, pour cette raison, aujourd'hui beaucoup de ces familles ne possèdent plus rien à cause d'une mauvaise gestion de leur capital. Bien que d'aider les paysans à se retrouver d'autres terres ne soit pas nécessairement la responsabilité d'Antamina, cela correspond à une des revendications des délocalisés. En effet, ceux-ci vivent toujours selon la tradition andine, possèdent peu, voire pas, d'éducation et une vision différente de ce genre de contrat. Ils considèrent que l'acheteur possède une responsabilité à long terme face aux gens dont il achète la terre. De plus, à ce sujet, notons que le paiement des terres se fit en argent comptant, ce qui défavorisa son réinvestissement par les membres de la communauté. Par contre, certaines de ces familles ont racheté des terres dans la région et continuent à vivre de l'agriculture et/ou de l'élevage.

Un autre objet de mécontentement de la part de la population locale est le faible nombre de personnes engagées de manière permanente par la mine. En effet, lors des premières années de mise en chantier, de nombreux emplois furent disponibles pour la population locale, mais aujourd'hui on compterait moins de 350 employés provenant du district d'Ancash (29% des 1156 employés en 2000 et 23% en 2002). Néanmoins, ces chiffres n'incluent pas ceux qui travaillent à contrat, c'est-à-dire de manière non régulière, qui seraient en 2002 au nombre de 631 provenant du district (Antamina, 2002.). À ce sujet, M. Marceliano Barreto dit que la CMA aurait donné du travail aux principaux « leaders » de la communauté pour qu'ils ne s'opposent pas à l'exploitation minière. On peut donc en déduire que l'entreprise utiliserait ce moyen comme tactique de division de la communauté afin de poursuivre ses activités sans protestation populaire. De plus, dans son « Reporte de

¹²⁸ L'entreprise minière Antamina refuse de divulguer le nombre exact de familles qui eurent droit à ce programme de relocalisation.

Sostenibilidad 2002 », la CMA estime que la durée de vie de cette mine sera de 23 ans. En conséquence, même les emplois existants ne sauraient être durables dans le temps. Toutefois, certains emplois reliés à la vente de produits locaux furent lentement créés, mais ce nombre demeure peu élevé puisque pour l'instant ces produits ne correspondent pas aux critères de qualité de l'entreprise minière.

Au niveau environnemental, le principal problème relevé par les entrevues fut la contamination aquatique. C'est le cas de la lagune Canrash qui fut contaminée en 2001 par le déversement accidentel d'une grande quantité de produits chimiques, faisant mourir toutes les truites s'y trouvant. À la suite de cet incident, la CMA ensemença de nouvelles truites arc-en-ciel dans la lagune, prouvant ainsi que l'eau n'y était plus contaminée puisque les poissons survécurent. Toujours en 2001, le fleuve Ayash commença à changer de couleur et d'odeur et des morts suspectes d'animaux et de végétaux débutèrent pour devenir hebdomadaires en 2003. Une analyse du ministère de l'Agriculture¹²⁹ démontra que 12,8% des animaux s'abreuvant dans le fleuve à l'époque moururent et que leur sang contenait une forte dose de métaux lourds, principalement de plomb et de cuivre, et en moindre dose de cyanure et de mercure¹³⁰, mais aussi de parasites. Manuel Glave, de l'ONG GRADE au Pérou, précise aussi en parlant d'Antamina qu'«Ils ont asséché un lac afin de permettre la construction de la mine, ce qui a eu un impact écologique majeur sur la région. La pollution occasionnée par la mine amène la relocalisation de la population contre son gré. De plus, la quantité énorme de rejets déversés dans la rivière Ayash risque de provoquer une transformation irréversible des nappes phréatiques»¹³¹.

Par la suite, la CMA finança des analyses d'eau de certaines des rivières de la région et des programmes de sylvicultures. Aujourd'hui, l'eau respecte les normes environnementales

¹²⁹ Peru, Ministerio de Agricultura, Servicio nacional de sanidad agraria senasa Ancash, *Plan de intervencion del senasa, para la evaluacion de problemas fito y zoonosarios en la zona de influencia directa de la compania minera Antamina S.A.*, Huaraz (Pérou): Ministerio de Agricultura, novembre 2003.

¹³⁰ On parle ici de 34 micro grammes par décilitre, alors que le niveau acceptable serait de 24 mg par dl.

¹³¹ Puig, Estelle, Falla, Jorge. « Exploitation minière canadienne – C'est pas le Pérou! », *Quartier libre*. Université de Montréal. En ligne, [http://www.q1.umontreal.ca/volume11/numero8/mondev11n8a.html], en date du 19 mars 2005.

liées à sa catégorie, et ce, même si la contamination a augmenté à la suite de l'implantation de la mine. D'ailleurs, « En mai 2003, 150 hommes, femmes et enfants ont été contaminés par une intoxication de l'air provoquée par l'exploitation de la mine canadienne Antamina à Puerto Grande dans la région d'Ancash. Ils souffriraient de saignements de nez et de maux de tête »¹³². Notons cependant que la population accuse Antamina de contamination, mais qu'elle-même pollue les rivières de la région avec ses déchets et ses égouts, qui ne reçoivent aucun traitement avant d'être rejetés. Sur ce thème, la CMA désinfecte ses eaux d'égouts avant de les rejeter dans les rivières.

2.2.1.2 Ville de Huarney

La ville de Huarney compte environ 23 858 habitants et se situe à près de 300 km au nord de Lima¹³³. Originellement port de pêche, cette ville s'est vue transformée en port minier aujourd'hui nommé Punta Lobitos. Cette ville fut touchée par les activités minières, et ce, même si aucune analyse économique, environnementale et sociale n'a été réalisée d'un point de vue local sur les impacts du projet Antamina. À présent, c'est le lieu d'embarquement des concentrés de cuivre et de zinc qui sont transportés de San Marcos à Huarney par un minéroduct de 302 km (Aste Daffos, José De Echave Cáceres et Glave Testino, 2003).

La ville portuaire de Huarney est le cas le plus connu des conflits qui existent entre une communauté et la CMA. Le premier élément de conflit fut le manque d'information et de consultation publique sur les principaux éléments de la future ÉIE. Pour combattre cette importante lacune, en octobre 1998 des habitants de la région créèrent le Front de Développement et de Défense du Patrimoine de la province de Huarney regroupant notamment les syndicats des pêcheurs, des travailleurs de l'éducation et des commerçants ainsi que plusieurs autres travailleurs indépendants et petites organisations. Le but de ce Front « est de garantir que les activités d'Antamina contribuent au développement durable de la province de Huarney. Cela implique de connaître, non seulement de quelle manière

¹³² *Idem.*

¹³³ Voir la figure 2.3.

l'entreprise va générer des postes de travail et dynamiser l'économie locale, mais aussi quels sont les risques économiques, environnementaux et sociaux de sa présence »¹³⁴.

En revanche, c'est au mois de janvier 1999 que le conflit ouvert avec la mine débuta réellement lorsque la CMA convoqua une réunion publique pour expliquer les bénéfices qu'apporterait le projet minier dans la région. En fait, selon Aste, De Echave et Glave (2003), l'entreprise souhaitait utiliser cette rencontre comme l'audience publique de discussion de l'ÉIE nécessaire à l'approbation du projet. De cette manière, les gens n'auraient pas nécessairement fait part de leurs inquiétudes et la CMA aurait pu prétendre que la population de cette ville est satisfaite des éléments donnés dans le cadre de cette rencontre. Or, avant même le début du projet, plusieurs inquiétudes étaient ancrées chez les habitants de la région, notamment sur le danger potentiel de la contamination des eaux de mer et souterraines par de possibles infiltrations d'eaux usées provenant de la mine. En effet, les eaux rejetées par la mine, bien que traitées, peuvent contenir du cyanure et des métaux lourds comme du magnésium, du nickel et du molybdène en quantité supérieure aux normes péruviennes admises pour l'irrigation des terres.¹³⁵

Plusieurs autres éléments ont participé au conflit à partir de 1999: une dégradation significative de la flore et de la faune marine, de même que de la pêche près des côtes touchant près de 4 000 pêcheurs, la déstructuration des colonnes d'un collège près de Puerto Grande à cause des explosions faites pour la construction du projet, le retardement de la construction de la route Huarmey-Callejon¹³⁶ sans explication et finalement la non reconnaissance du Front de Développement et de Défense du patrimoine de la Province de Huarmey comme interlocuteur valide de la part de l'État péruvien et de la CMA. Pour ces raisons, plusieurs manifestations eurent lieu, dont une particulièrement violente le 12 juin

¹³⁴ Traduction libre de: Aste Daffos, Juan, José De Echave Cáceres et Manuel Glave Testino. 2003. *Resolviendo Conflictos entre el Estado, las Empresas Mineras, las Comunidades Campesinas y los Organismos de la Sociedad Civil - Procesos de concertación y desarrollo local en zonas mineras*. Lima (Pérou) : Grupo de Investigaciones Economicas (ECO), p. 23.

¹³⁵ Pour connaître les inquiétudes de la population de Huarmey de même que les réponses d'Antamina à chacune d'entre elles voir le document : Informe Final Huarmey (2001) sur le site web de la compagnie : En ligne, [www.Antamina.com].

¹³⁶ La construction d'une route asphaltée reliant Huarmey, Aija, Recuay, Callejon et Conchucos était l'une des principales revendications des habitants du secteur.

2001. L'attitude de confrontation des acteurs, et notamment du Front de défense, avait pour objectif d'accroître leur pouvoir de négociation en rétablissant l'équilibre des forces pour arriver à un accord qui serait satisfaisant. Pour y arriver, le Front fit appel à la participation de l'État, de l'Église, d'autres Fronts de défense et de communautés affectées par les mines ainsi qu'à des ONG régionales et nationales.

Dans ce cadre, l'intervention de l'État ne fut que l'acceptation de l'ÉIE du projet, et ce, même si des modifications importantes y furent faites par la suite. Effectivement, le transport des concentrés de métaux ne se ferait plus par la route, tel que prévu dans l'ÉIE, mais bien par un minéroduct. Cette décision réduit le nombre d'emplois, notamment de camionneurs et de techniciens responsables de l'entretien des camions, et cela, en plus de créer un nouveau problème : celui de possibles infiltrations d'eau contaminée dans les eaux souterraines et dans la mer, avec de possibles effets sur l'agriculture, la pêche et la population locale. En conséquence, on peut en conclure qu'il n'y eut pas d'identification adéquate des impacts environnementaux qu'impliquaient les modifications du projet à Huarmey, puisque l'État n'exigea pas la rédaction d'une nouvelle ÉIE, mais seulement l'ajout d'informations dans la première étude. Faisant référence à ce cas particulier, Aste, De Echave et Glave (2003) mentionnent que « Ces faits mettent en évidence l'énorme pouvoir de l'entreprise minière et un État qui montre d'énormes limites pour intervenir et s'occuper adéquatement du conflit. »¹³⁷

2.2.2 L'apport d'Antamina au niveau régional et national

Dans son « Reporte de Sostenibilidad 2002 », Antamina affirme que sa conduite corporative repose sur la responsabilité sociale, décrivant cette dernière comme « le compromis de l'entreprise à agir au profit du public, à ceux avec lesquels nous sommes en relation, incluant nos travailleurs et leurs familles, de même que les communautés et localités

¹³⁷ Traduction libre de: Aste Daffos, Juan, José De Echave Cáceres et Manuel Glave Testino. 2003. Resolviendo Conflictos entre el Estado, las Empresas Míneras, las Comunidades Campesinas y los Organismos de la Sociedad Civil - Procesos de concertación y desarrollo local en zonas mineras. Lima (Pérou) : Grupo de Investigaciones Economicas (ECO), p. 24.

de notre aire d'influence »¹³⁸. D'ailleurs, lors du conflit des terrains dans la région de San Marcos, la CMA a maintenu sa politique de développement communautaire et a créé en 2002 l'Association Ancash « qui promeut principalement les initiatives locales générées à partir des espaces de concertations, tables de développement et mécanismes de consultations convenablement constitués et représentatifs de la collectivité, permettant d'identifier les projets durables, déterminer les priorités, coopérer avec les institutions publiques, privées et organisations de base, et co-financer les projets avec l'apport de la coopération technique internationale »¹³⁹.

Toujours dans le cadre de ce conflit, la CMA a mis de l'avant et s'est impliquée dans une Table de Concertation avec les principaux acteurs locaux, ce qui aida à la réalisation de divers programmes de développement communautaire. Par contre, cette table ne fut pas vraiment un succès, non seulement pour cause d'incapacité de gestion locale, mais aussi parce que certains acteurs cherchaient à profiter d'une partie des revenus de l'investissement social promis par CMA. De cette manière, lorsque ces bénéfices furent investis, une partie de la raison d'être de cet espace disparut et la Table ne put continuer à fonctionner. Plusieurs autres mécanismes de consultations et de dialogues furent établis entre diverses organisations locales, gouvernementales et Antamina, notamment : « la Comisión Ambiental Regional del CONAM » (CAR Sierra, Ancash), le « Grupo de Diálogo /Mesa de Concertación Regional de Lucha contra la Pobreza », « Grupo de Trabajo Parque Nacional Huascarán », « Encuentro de Comités Ambientales para el intercambio de experiencias » (Huarmey) et la « Comisión de Gestión de Medio Ambiente à Huallanca » (COGEMA) dans la région de San Marcos, de même que la « Mesa de Desarrollo Pesca », la « Mesa de Concertación de la Provincia de Huarmey », le « Comité de Monitoreo, Vigilancia y Fiscalización Ambiental » de Huarmey, la « Mesa de Salud », la « Mesa de Seguridad Ciudadana », la « Mesa de Concertación de Chasquitambo » et le « Comité Distrital de Desarrollo de la Educación » dans la région de Huarmey.

¹³⁸ Traduction libre de : Antamina. 2002. *Reporte de sostenibilidad 2002*. Lima (Pérou) : Compagnie minière Antamina S.A.

¹³⁹ *Ibid*, p. 40.

De plus, vers le milieu de l'année 2003, la CMA débuta l'implantation d'un Système de Gestion des Relations Communautaires, ayant principalement comme but la gestion des accords avec la population, et cela, par le biais de l'accès aux informations sur les réclamations des terrains, sur la politique d'emplois de l'entreprise, sur ses possibilités d'achats locaux et sur le suivi des familles délocalisées grâce à un Programme de Post-Délocalisation. Outre cela, en 2004, l'entreprise effectua certains changements organisationnels et fusionna sa section des problèmes socio-environnementaux avec celle des activités de relations communautaires. Cette fusion augmenta la possibilité de dialogue avec la population et améliora la capacité d'anticipation des impacts socio-environnementaux possibles, tout en assurant une plus grande transparence.

L'apport financier de l'entreprise à la communauté est considérable : Antamina (Social Balance 2000) souligne un investissement social direct (direct social investment) d'environ 12 millions de dollars durant la phase de construction du projet. Durant cette période, la CMA a aussi payé un montant de 111,5 millions de dollars à l'État péruvien en guise de « paiement complémentaire »¹⁴⁰. Le PIB régional d'Ancash a ainsi augmenté de 40% depuis l'arrivée de la mine. Au niveau national, à elle seule, la CMA génère des exportations annuelles de cuivre et de zinc d'une valeur variant entre 700 et 900 millions de dollars, ce qui permettrait d'ici 2015 d'atteindre une diminution du déficit commercial de près de 700 millions de dollars. Finalement, pour la période 1996-2000, la CMA aurait payé approximativement 9 178 772 dollars pour tous les types d'impôts.

L'emploi indirect que crée la mine est aussi considérable, et ce, malgré le faible nombre d'achats de produits locaux que fait la mine, dû à leur piètre qualité. Pasco-Font, Hurtado, Damonte, Fort et Salas (McMahon et Remy, 2001) estiment qu'entre 3 000 et 5 000 emplois indirects, cela incluant ceux créés par les contacteurs indépendants de même que par les distributeurs locaux, auraient été générés par la venue de la CMA, dont 60% dans le

¹⁴⁰ Pour consulter l'ensemble des contributions de la CMA aux communautés locales, à l'économie nationale et à l'État péruvien, consultez les *Reportes de sostenibilidad* 2000, 2001 et 2002 disponible en espagnol et en anglais (Report on social investment) : En ligne, [www.antamina.ca].

district d'Ancash. Selon eux, l'ensemble de l'apport direct et indirect d'Antamina ferait vivre près de 7 500 familles, soit environ 4% de l'ensemble de la population du département.

Dans la région de San Marcos, la mine finance un nouveau marché, un stade (Coliseo Multiusos), la mise à niveau de 26 canaux d'irrigation et, en collaboration avec le gouvernement national, elle participe à la construction de la route de Kahuish qui traverse la région. Elle finance entre autres des programmes agricoles et d'élevage, de micro-entreprises, d'éducation, de bourses, de services sociaux et de santé, ce qui représente un investissement de près de 1 762 000 dollars. L'Association Ancash, financée par Antamina sous la loi du canon minier, a développé un projet pour amener de l'eau et le matériel nécessaire à la construction de 300 latrines à l'intérieur de communautés locales. Par contre, la CMA avait promis l'accès général de la route qu'elle a construite entre San Marcos et Huallanca et qui traverse la mine, mais cet accès reste réservé à ceux qui ont des voitures, aucun transport en commun ne pouvant la traverser. Et comme dans ces communautés très peu de gens possèdent des automobiles, cette route reste pratiquement inaccessible pour la majorité.

En terminant, au niveau environnemental, la CMA a fait planter différents types de végétaux et plus de 30 000 arbres d'origine indigène sur sa zone d'opération et en d'autres endroits afin de reboiser et de revégétaliser divers espaces utilisés par l'exploitation minière. En ce qui concerne les problèmes du fleuve Ayash, la compagnie «révisa les procédures d'opération, effectua des changements dans la pratique de traitement de l'eau des déchets miniers et autres, qui quasi-éliminèrent les problèmes de cuivre et de zinc.»¹⁴¹ Des modifications du même type furent aussi réalisées dans les installations de Huarmey. De plus, elle effectue de manière constante des analyses d'eau et des truites de la région dans le but de détecter toute anomalie.

¹⁴¹ Antamina. 2002. *Reporte de sostenibilidad 2002*. Lima (Pérou) : Compagnie minière Antamina S.A, p. 45.

CHAPITRE III

SECTEUR MINIER ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

3.1 LEÇONS ET ENSEIGNEMENTS DES ÉTUDES DE CAS

Bien que le cas de Tambo Grande et que celui d'Antamina soient assez différents l'un de l'autre, certains aspects communs méritent d'être soulignés. En premier lieu, les communautés locales sont toutes plus ou moins en désaccord avec l'établissement d'une entreprise minière près de chez eux, surtout lorsque cela implique la perte de leurs terres. Que la population refuse carrément l'exploitation minière comme ce fut le cas à Tambogrande ou qu'elle vende ses terres par peur de la loi de passage, il n'en demeure pas moins que tout est mis en œuvre pour ne pas lui laisser le choix. Et cela, même si au niveau juridique, plusieurs lois favorisent et priorisent le développement du secteur agricole : « la loi No 27360, titre 1, article 1, qui déclare d'intérêt prioritaire le développement du secteur agricole; l'article 88 de la Constitution Politique du Pérou qui oblige l'État à appuyer prioritairement le développement agricole et garantit le droit de propriété sur la terre, qu'elle soit privée, communale ou en quelconques autres formes associatives »¹⁴². Ce droit de propriété garantie ne tient pas compte du fait que le sous-sol est propriété de l'État et que si des ressources s'y trouvent, il peut décider de son exploitation ou non, que ce soit par une entreprise publique ou privée.

En somme, on peut affirmer que, pour le moment, un des problèmes majeurs dans l'établissement de nouvelles exploitations minières est qu'il n'existe pas de norme établissant les critères et les mécanismes institutionnels participatifs quant à l'achat de terres pour usage

¹⁴² Traduction libre de: Alvarado Merino, Gina. 2002. « Recursos naturales y politicas publicas en el conflicto agrominero de Tambogrande ». In *Peru : el problema agrario en debate – Sepia IX*, sous la dir. de Manuel Pulgar-Vidal, Eduardo Zegarra, Jaime Urrutia, p. 148-169. Lima : Sepia, Consorcio de investigacion economica y social, Care Peru, Oxfam, p. 156.

minier. En effet, le seul processus participatif existant est l'audience publique prenant place dans le processus de l'ÉIE, mais celle-ci est davantage une réunion où l'entreprise reçoit des suggestions et des critiques qu'une réelle consultation. En d'autres termes, cela se traduit par « l'inexistence d'une balance de pouvoir entre l'entreprise et la population due à certains facteurs, comme le fait qu'il n'existe aucun soutien légal qui oblige à compter avec l'approbation de la population pour la réalisation de l'activité, de même que le fait que la compagnie minière est associée avec l'État »¹⁴³ dans le cas de Tambogrande. Il faut dire dans ce cas particulier que les possibilités de contamination, la délocalisation d'une partie importante des habitants ainsi que l'illégalité des décrets suprêmes¹⁴⁴ autorisant la compagnie à continuer les explorations ont fait que ni Manhattan ni l'État péruvien n'ont réussi à générer des mécanismes effectifs de participation citoyenne.

En un deuxième temps, on peut conclure que les impacts environnementaux de l'exploitation minière ne sont pas toujours prévisibles et que des accidents écologiques peuvent toujours survenir, comme ce fut le cas avec Antamina. En fait sur ce point, on remarque que c'est la culture de responsabilité sociale de la compagnie qui fait la différence puisque c'est elle qui décide des moyens utilisés pour éviter les accidents et pour être le moins contaminante possible. Et cela, d'autant plus que malgré les importants changements apportés au projet initial (le minéroduc à Huarney), le gouvernement n'a pas exigé une nouvelle ÉIE ou d'évaluation coûts-bénéfices au niveau national et local basée sur des critères économiques, sociaux et environnementaux. Dans le cas de Tambogrande, il y a fort à parier qu'une exploitation minière représenterait la destruction d'une partie de l'agriculture dans la vallée San Lorenzo et la disparition d'une part importante du « bosque seco » sur la rive gauche du fleuve Piura. En somme, la perte potentielle d'un écosystème fragile et d'une partie importante de biodiversité de même que la possible contamination des sources d'eaux environnantes sont des éléments rendant cette activité non durable, d'autant plus qu'il s'agit de milieux naturels faisant partie de la culture des populations locales.

¹⁴³ *Ibid*, p. 166.

¹⁴⁴ Ces décrets étaient illégaux parce que la Constitution du pays interdit l'acquisition et/ou la possession de mines situées à moins de 50 km des frontières par des intérêts étrangers.

Au niveau économique, on remarque une forte opposition entre l'activité minière et l'agriculture, de même qu'une problématique au niveau de l'emploi. En effet, selon l'ensemble des gens rencontrés à Tambogrande, l'agriculture est une activité permanente, qui n'est pas dommageable pour l'environnement et qui permet la subsistance de la population. Cependant, il ne faut pas nier que l'agriculture, par l'utilisation d'insecticides, de pesticides et de fertilisants chimiques, contamine l'eau et les sols tout en éliminant des insectes utiles. Il en est de même pour les entreprises qui fabriquent de l'huile ou du jus de lime près du fleuve. Par contre, un soutien à l'agriculture et à l'agro-industrie permettrait de diminuer les impacts négatifs de celles-ci par la recherche d'alternatives, tout en permettant l'élévation des revenus de la population : « l'agriculture et l'agro-industrie pourraient se développer de manière très fructueuse en comptant sur des politiques sectorielles de soutien, ces premières en plus de générer de meilleurs postes de travail, sont plus favorables à l'environnement que le secteur minier »¹⁴⁵. Au niveau de l'emploi, les entreprises minières engagent des gens qualifiés et non ceux qui sont plus pauvres et qui en ont le plus besoin dans les communautés. En effet, la main-d'œuvre que l'on retrouve à Tambogrande, à San Marcos et à Huarmey n'a aucune expérience dans le travail minier et est désavantagée par rapport aux travailleurs provenant d'autres régions du pays ou de l'étranger. Par contre, la mine peut générer de nombreux emplois indirects, par exemple dans la restauration, l'hôtellerie et même dans l'agriculture par les demandes en nourriture des employés.

Un autre point important à souligner est l'extraordinaire impact de la lutte de Tambogrande chez d'autres communautés locales affectées par l'activité minière. En fait, la possibilité de transformer n'importe quelle partie du pays en opération minière a été questionnée par le cas de Tambogrande. Cet exemple démontre l'importance des évaluations environnementales, économiques et sociales, de même que les consultations publiques avant même de déclarer les zones concessions minières. De plus, une vérification approfondie des éléments rencontrés dans l'ÉIE devrait être requise de la part du gouvernement ou de vérificateurs indépendants afin d'avoir une image qui correspond plus adéquatement à la réalité.

¹⁴⁵ *Idem.*

3.2 ANALYSE DU RÔLE RÉEL DES ACTEURS EN PRÉSENCE

3.2.1 L'État péruvien

En principe, on pourrait croire que le rôle de l'État lors de situation de conflits entre des communautés locales et une entreprise minière est 1) d'établir des normes claires et équitables; 2) de faciliter le dialogue entre les différentes parties, notamment lorsqu'il s'agit de collectivités autochtones et 3) d'agir en tant que médiateur et qu'arbitre¹⁴⁶. Néanmoins, la loi de passage est un des exemples les plus flagrants du fait que l'État péruvien ne favorise pas un dialogue équitable entre les entreprises minières et les communautés qui en sont affectées. Cela s'explique par les choix politiques du gouvernement, c'est-à-dire la promotion économique d'abaissement des coûts et d'accès au marché, mais surtout par la centralisation du pouvoir politique durant la période de libéralisation économique. Les gouvernements locaux sont généralement les derniers maillons de l'appareil d'État, et ce, même s'ils sont les plus proches de la population. D'ailleurs, pour eux, le Canon minier s'est converti en l'unique droit qu'ils possèdent par rapport à l'exploitation de ressources naturelles sur leur territoire.

En ce qui concerne la deuxième fonction de l'État, d'après l'ensemble des partis civils interviewés, celui-ci n'a pas accompli son rôle de défense des citoyens lors des médiations et lors des conflits entre la population civile et les entreprises minières. De plus, le MEM n'a pas bien informé la population sur ses droits face à l'entreprise minière. Selon les gens rencontrés lors des différents ateliers et entrevues, l'État favorise l'exploitation minière et ne donne que peu d'importance aux paysans. « L'État se tient en marge de tels conflits, et, pour cette raison, les entreprises et les communautés s'affrontent sans qu'il y ait de médiateur. »¹⁴⁷ Or, la participation du gouvernement central au dialogue entre les communautés locales et les

¹⁴⁶ McMahon, Gary et Felix Remy. 2001. *Large mines and the community : socioeconomic and environmental effects in Latin America, Canada, and Spain*. Washington, DC : World Bank, Ottawa : International Development Research Centre, p. 28-29.

¹⁴⁷ Traduction libre de : Glave, Manuel A. et Juana Kuramoto. 2002. « Minería, Minerales y Desarrollo Sustentable en Peru ». In *Minería, Minerales y Desarrollo Sustentable en América del Sur*, sous la dir. de Equipo MMSD América del Sur, p. 529-591. Santiago de Chile (Chili) : Centro de Investigación y Planificación del Medio Ambiente (CIPMA), Centro Internacional de Investigaciones para el Desarrollo (IDRC), Iniciativa de Investigación sobre Políticas Mineras (IIPM), p. 547.

entreprises minières s'avérerait essentielle, puisque seul l'État serait en mesure d'insérer les projets locaux dans un cadre national. Une telle concertation favoriserait une cohérence dans les programmes gouvernementaux de même que dans la gestion des impacts du secteur minier.

Cependant, dans le cas de Tambogrande, l'État péruvien a fait preuve d'un profond centralisme : les décrets suprêmes autorisant Manhattan à posséder les droits miniers ont empêché la valorisation du développement agricole et agro-industriel local. Et cela, sans mentionner que les décrets suprêmes autorisant Manhattan à continuer les explorations vont à l'encontre des lois constitutionnelles du pays. Dans ce cas, l'État est aussi en position de conflit d'intérêt, puisqu'il possède 25% des actions du projet. Qui plus est, au niveau environnemental, l'État est responsable de la conservation de la diversité des écosystèmes et de la promotion du développement économique du pays par l'utilisation durable des composantes de la diversité biologique. Dans le cas de Tambogrande, l'État n'a fait aucun cas du « bosque seco », écosystème rare et fragile. En somme, il n'a pas accompli son rôle de vigile environnemental. Finalement, l'ensemble de ces aspects se comprend du fait que la libéralisation économique a causé une perte de pouvoir de l'État au profit des entreprises minières. Et cela, notamment parce que l'État péruvien, en compétition avec d'autres pays miniers d'Amérique latine et d'ailleurs, et se devant de rétablir une balance des paiements positive, a recherché les investissements étrangers pratiquement à n'importe quel prix. D'ailleurs, pour le MEM, « au niveau du secteur Énergie et Mines, le modèle de développement durable signifie orienter les activités de l'État vers un rôle normatif, de fiscalisation et de promotion où les investissements, la gestion des entreprises et la production restent exclusivement à charge de l'initiative privée »¹⁴⁸.

3.2.2 Les entreprises minières transnationales

Un des aspects les plus frappants des deux études de cas est non seulement le formidable pouvoir économique des entreprises minières en comparaison aux communautés

¹⁴⁸ Traduction libre de : Peru, ministerio de Energia y Minas. 1996. *Plan Referencial de mineria 1995-2005*. Lima: Ministerio de Energia y Minas, p. 3.

locales, mais aussi au pouvoir politique dont elles disposent par le biais de l'appui du gouvernement central. Cet énorme pouvoir des compagnies minières conjointement à la déresponsabilisation de l'État péruvien face aux affaires sociales et environnementales au profit des entreprises privées a de multiples conséquences. En effet, les gouvernements locaux recevant trop peu par le biais du canon minier se retrouvent souvent dans l'impossibilité de faire face aux demandes les plus élémentaires de la population, c'est alors les entreprises qui prennent le relais. Et, bien que le gouvernement central mette peu de pressions aux entreprises minières pour qu'elles consacrent une partie de leurs ressources aux services à la communauté, ces compagnies sont généralement placées dans une position où elles sont dans l'obligation de remplir ce rôle puisque sinon personne ne le fera.

Les entreprises privées doivent alors assurer seules le bien-être et le développement des communautés locales et de leur environnement. Ainsi, les affaires sociales et environnementales reposent davantage sur la bonne foi des entreprises que sur des règles strictes préétablies, ce qui peut laisser place à l'abus autant qu'à une coopération constructive avec les membres des communautés locales. En effet, « On suppose que les entreprises transnationales possèdent des codes d'éthiques dans les investissements qu'elles appliquent dans les pays du nord, mais qu'elles résistent à appliquer dans les pays du sud, comme si nous serions des citoyens de « secondes catégories ». »¹⁴⁹

Le cas d'Antamina est ici révélateur puisque l'entreprise elle-même a adopté un plan de responsabilité sociale et a financé de nombreuses œuvres structurelles (routes asphaltées, puits pour l'eau potable, etc.). « Pour une importante partie de la communauté locale, le nouveau voisin (CMA) n'est pas perçu comme un partenaire ou un acteur du développement, mais comme la représentation même de l'État. »¹⁵⁰ Toutefois, cela reste problématique dans la mesure où l'entreprise n'est présente que dans un but lucratif, et n'y restera qu'à court ou

¹⁴⁹ Traduction libre de : Ortiz, Humberto. 1999. « Minería y Economía Solidaria » In *Minería y Comunidades*, sous la dir. de Alberto Pasco-Font, Carlos Chirinos, Miguel Palacin, Humberto Ortiz, Juan Ossio, Nedjo Rogers, Ken Traynor et José De Echave, p. 72. Lima : Cooperacion.

¹⁵⁰ Traduction libre de : Balvin Diaz, Doris, et José Luis Lopez Follegatti. 2002. *Medio ambiente, minería y sociedad : Una mirada distinta*. Lima (Pérou): Asociacion Civil Labor, p. 75.

moyen terme. De plus, notons que l'exemple d'Antamina est loin de représenter l'attitude de l'ensemble des entreprises minières en sol péruvien.

3.2.3 Déséquilibre de pouvoir entre les acteurs

Comme nous l'avons remarqué dans les études de cas et comme le précisent Aste, De Echave et Glave, les éléments caractéristiques de l'ouverture des marchés au niveau minier, « ont fait que les différents acteurs impliqués comme l'État, les entreprises minières, les communautés paysannes et les organisations de la société civile se confrontent en relation de grande inégalité et avec des perceptions distinctes et en confrontation, ce qui rend difficile la construction d'objectifs communs de développement. »¹⁵¹. Une des premières dissymétries qui affectent les acteurs est l'inégalité d'accès au pouvoir politique, en ce sens que l'État péruvien prête une oreille beaucoup plus attentive à l'industrie minière qu'aux communautés paysannes. La loi déclarant d'intérêt public l'investissement dans les activités minières est un exemple concret de la prise de position claire de l'État en faveur de Manhattan Sechura par rapport à la population de Tambogrande. En fait, cette dissymétrie est aussi due au fait que les entreprises minières négocient le plus souvent séparément avec l'État central et les communautés et que peu d'informations filtrent entre ces deux derniers, ce qui laisse aux entreprises minières l'initiative du choix de la qualité des relations qu'elles désirent avec leurs voisins. « In such a context, the absence of a complete triangular dialogue becomes a serious shortcoming for the establishment of sustainable development »¹⁵².

De plus, plusieurs personnes interviewées ont révélé que les entreprises minières « achetaient » certains élus ou encourageaient certains partis politiques afin d'avoir accès à des faveurs de leur part. Au Pérou comme ailleurs, il s'agit bien là d'un secret de polichinelle. Cela va sans dire qu'avec leurs faibles revenus, aucune communauté ne pourrait se permettre

¹⁵¹ Traduction libre de : Aste Daffos, Juan, José De Echave Cáceres et Manuel Glave Testino. 2003. *Resolviendo Conflictos entre el Estado, las Empresas Mineras, las Comunidades Campesinas y los Organismos de la Sociedad Civil - Procesos de concertación y desarrollo local en zonas mineras*. Lima (Pérou) : Grupo de Investigaciones Economicas (ECO), p. 3.

¹⁵² McMahon, Gary, et ; Felix Remy. 2001. *Large mines and the community : socioeconomic and environmental effects in Latin America, Canada, and Spain*. Washington, DC : World Bank, Ottawa : International Development Research Centre, p. 23.

ce genre d'intrigue. Ceci est relié à une seconde dissymétrie, c'est-à-dire à une inégalité quant à l'accès au marché. En effet, la valeur marchande de la production minière ne peut se comparer avec les revenus des autres activités économiques locales. Cette dissymétrie se caractérise par le fait que les communautés éprouvent des problèmes à faire face aux hauts standards de qualité des produits, notamment pour la nourriture. Par exemple, il est parfois trop dispendieux pour une famille productrice de viande de se procurer un réfrigérateur. Cette dissymétrie d'accès au marché est aussi accentuée et expliquée par la corrélation existant entre la pauvreté et la dépendance à l'activité minière, que nous verrons en détail plus tard, et qui s'applique tant au niveau national que local.

Un autre élément qui fut largement souligné par les études de cas est l'inégalité de l'accès à l'information. En effet, on remarque que les communautés locales se plaignent de ne pas avoir eu d'informations suffisantes sur les projets miniers et surtout sur leurs effets. Comme c'est l'entreprise minière qui est responsable d'organiser des ateliers et des consultations, les informations qu'on y retrouve parlent peu des possibles impacts négatifs pour la région. De plus, les textes explicatifs que les compagnies minières mettent à la disposition des communautés, comme les ÉIE par exemple, en plus d'être d'accès limité sont souvent très techniques et par là très difficiles à comprendre pour des personnes n'ayant pas fait d'études supérieures. Finalement, la liste des dissymétries entre acteurs ne serait pas complète sans une mention de la culture andine que l'on retrouve dans les communautés, laquelle se caractérise par une vision de l'eau, de la terre, du temps et de l'espace complètement différente de celle des Occidentaux, incluant les entreprises minières et l'État péruvien. L'univers socioculturel andin est généralement ignoré et soumis au modèle moderne.

3.3 LES IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES LOCAUX DES NOUVELLES EXPLOITATIONS MINIÈRES

Les grandes opérations minières d'aujourd'hui ne génèrent qu'une fraction des emplois qu'elles offraient il y a une cinquantaine d'années, et cela, principalement à cause de l'implantation de nouvelles technologies. En effet, on remarque un faible taux d'emploi disponible dans le secteur minier proportionnellement aux exportations et au PIB que ce

dernier engendre. « Le secteur minier péruvien est principalement orienté vers le marché extérieur et est le secteur économique qui contribue le plus à la balance commerciale avec environ 45% des exportations totales (...), il représente de 4 à 5% du PIB national et entre 2 à 3% de l'emploi au pays. »¹⁵³ Ce faible pourcentage d'utilisation de main-d'œuvre s'explique par la demande de travailleurs hautement qualifiés et, comme nous l'avons vu, a été une des causes de conflit entre les compagnies minières et les populations locales qui souhaitaient voir une importante partie de leur communauté trouver un meilleur emploi dans cette activité. Ces gens, ne connaissant généralement rien à l'industrie minière, sont, par les mécanismes de la compétition, supplantés par des professionnels provenant des grandes villes du Pérou et de l'étranger. Comme cela fut souligné par les études de cas, aujourd'hui les communautés affectées par les mines sont souvent forcées de rechercher d'autres compensations que des emplois auprès des entreprises minières.

De plus, avec la libéralisation économique, l'emploi de travailleurs temporaires ou à contrat a considérablement augmenté. Sur ce point, Aste (1997) précise que ce type de travailleurs « (...) est passé de 23% du total de l'emploi minier en 1993 à 36% en 1995 (...). Selon les dernières données sur l'emploi du MEM, en janvier 1996 il y avait 44 476 travailleurs dans le secteur minier, 26 893 faisant partie du personnel des compagnies et 17 583 à contrat. C'est dire que l'on constate que ces travailleurs temporaires correspondent à 40% du total des employés ».¹⁵⁴ Par ces faits, les demandes de développements locaux ne sont pas satisfaites.

Par contre, par le biais de ce que l'on nomme les « effets multiplicateurs », on peut penser que pour chaque emploi direct créé par la mine, quatre autres emplois seront générés dans d'autres secteurs d'activité. « Le meilleur impact économique et social du secteur minier

¹⁵³ Traduction libre de : Glave, Manuel A., et Juana Kuramoto. 2002. « Minería, Minerales y Desarrollo Sustentable en Perú ». In *Minería, Minerales y Desarrollo Sustentable en América del Sur*, sous la dir. de Equipo MMSD América del Sur, p. 529-591. Santiago de Chile (Chili) : Centro de Investigación y Planificación del Medio Ambiente (CIPMA), Centro Internacional de Investigaciones para el Desarrollo (IDRC), Iniciativa de Investigación sobre Políticas Mineras (IIPM), p. 529.

¹⁵⁴ Traduction libre de: Aste Daffos, Juan. 1997. *Transnacionalización de la Minería Peruana. Problemas y Posibilidades hacia el Siglo XXI*. Lima (Pérou) : Friedrich Ebert Stiftung, p. 40-41.

pour les localités dans l'entourage des mines se retrouve à travers l'augmentation de la demande en aliments, en services d'hôtellerie et de divertissement, incluant l'accroissement de la prostitution et de la délinquance et l'amplification de la demande des services de santé, d'éducation, d'énergie électrique et autres services dans les villes les plus près. »¹⁵⁵ En effet, selon Aste (2003a) la prostitution et la délinquance augmenteraient dans les régions rurales où l'on retrouve des mines puisque les salaires sont beaucoup plus élevés que la moyenne locale, ce qui accroît le déséquilibre économique. Notons d'ailleurs que l'accroissement de la prostitution dans ces régions éloignées augmente considérablement les risques de transmission de maladies transmises sexuellement comme le sida.

Cet afflux de travailleurs avec plus de moyens financiers a aussi comme conséquence de faire augmenter les prix des terrains et le niveau de vie, proportionnellement plus que l'emploi, marginalisant les populations locales. Ces dernières, souvent d'origine autochtone, sont alors confrontées à de nouveaux problèmes sociaux liés à la gentrification de leur secteur, comme l'abus d'alcool dû à l'ouverture de nouveaux bars, et la difficulté à trouver des logements abordables. Ces éléments peuvent alors entraîner une plus grande pauvreté sociale et économique, mais aussi culturelle, puisque la venue d'un grand nombre d'étrangers possédant d'autres codes de valeurs peut mettre en péril leur mode de vie et croyances traditionnelles. De plus, comme ce fut le cas à San Marcos avec la CMA, les délocalisations ont parfois provoqué le démantèlement de certaines familles et les relations familiales furent parfois altérées par la distribution de gros montants d'argent en échange des terres.

En revanche, l'exploitation minière se réalise généralement en des secteurs géographiques où l'on ne retrouve pas d'autres industries. Elle se transforme alors en force économique pour la région en fournissant des infrastructures physiques, comme des routes asphaltées ou des ponts, ainsi que des services sociaux de base pour les populations locales. Mais cette impulsion économique ne saurait être suffisante pour générer un développement durable sans la participation de l'État et d'autres activités économiques. Cela, d'autant plus

¹⁵⁵ Traduction libre de: Aste Daffos, Juan. 2003. *Peru : La expansion minera y la necesidad de una zonificacion ecologica-economica para el desarrollo sostenible*. Coll. « Aportes al debate », no 8. Lima (Pérou) : Friedrich Ebert Stiftung, p. 18.

qu'il faut tenir compte du fait que l'utilisation de technologies de pointe et la nécessité d'un rapide retour du capital ont diminué la période de vie utile des mines, qui tourne aujourd'hui en moyenne entre 10 et 15 ans.

3.4 LIBÉRALISATION ÉCONOMIQUE ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE L'ACTIVITÉ MINIÈRE

Durant les années 80, lorsque les compagnies minières étaient publiques, l'industrie minière était considérée comme étant l'activité économique la plus polluante au pays. De ce point de vue, on peut affirmer qu'il y a eu amélioration depuis la libéralisation, puisqu'il existe aujourd'hui des mécanismes concrets de protection environnementale. De plus, les entreprises transnationales ont généralement une attitude plus respectueuse de l'environnement que les anciennes compagnies d'État. Par contre, dans les années 90, avec la stabilisation économique et les privatisations des entreprises publiques, se développèrent de nouveaux projets miniers et les opérations existantes prirent de l'expansion. D'ailleurs, nous avons déjà vu que durant la décennie de 1990, le nombre d'hectares destinés à l'activité minière a plus que triplé. Cet accroissement du territoire réservé à l'industrie minière pose problème, puisque l'État peut octroyer des concessions minières, peu importe qu'il s'agisse d'un secteur rural ou urbain, d'un écosystème fragile ou d'une région déjà économiquement rentable, étant donné qu'il existe un mécanisme légal, la Loi de Passage, qui permet l'expropriation pour usage minier.

Avec cet accroissement des projets miniers et des terrains s'y rattachant, on remarque aussi que l'utilisation des ressources naturelles comme outils de production s'accrut, entraînant par le fait même des hausses de production. Par exemple, selon Balvin et Follegatti (2002) « Les chiffres de l'année 2000 nous montrent que la production d'or a sextuplé, atteignant jusqu'à 128 000 kilos, celle de cuivre ayant augmenté de 65,8%, jusqu'à 536 000 tonnes ; celle de zinc augmentant de 50,4%, c'est-à-dire jusqu'à 899 000 tonnes, celle d'argent augmentant de 15% jusqu'à 2 117 tonnes, (...) »¹⁵⁶ par rapport à 1990. Par

¹⁵⁶ Traduction libre de: Balvin Diaz, Doris, et José Luis Lopez Follegatti. 2002. *Medio ambiente, minería y sociedad : Una mirada distinta*. Lima (Pérou): Asociacion Civil Labor, p. 29.

ailleurs, notons que durant la période de 1990 à 1999, aucune nouvelle mine ne fut ouverte¹⁵⁷, puisque les investissements visaient davantage la modernisation et l'agrandissement des mines déjà existantes.

Bien que la croissance de la production minière fut variable avec les années, ce phénomène entraîne ce que l'on nomme des *effets d'échelle* (Grossman et Krueger, 1993), c'est-à-dire que l'utilisation accrue des ressources naturelles comme outils de production entraîne une augmentation de la production, ce qui conséquemment amène à une augmentation du volume de rejets polluants (air, eau, déchets miniers dangereux ou toxiques). En somme, en augmentant la production, on augmente aussi les déchets, mais puisque la libéralisation a tendance à amener à une concentration des activités économiques à cause de la spécialisation, on remarque aussi une concentration des déchets dans les PVD, les nouveaux principaux producteurs miniers. De plus, on peut penser que la surexploitation des ressources naturelles (liée à l'accroissement de la production) occasionne une rapide détérioration de l'environnement, étant donné que l'exploitation de gisements ne permet pas nécessairement une régénération du milieu qui le précédait.

Les rejets miniers et la contamination peuvent être réduits par les progrès technologiques, mais à cause de l'augmentation de la concurrence, les compagnies doivent souvent réduire leurs coûts (donc souvent ceux liés à la préservation de l'environnement) et appliquent plutôt la nouvelle technologie aux procédés d'extraction et de production (Aste, 2003a), comme on le remarque avec le cas d'Antamina. Déjà à la fin des années 90 la majorité des grandes mines avaient adopté des technologies de pointe similaires à celles existant dans les pays industrialisés, dépassant même parfois les standards environnementaux locaux. Néanmoins, selon Aste (1997), cette incorporation de technologies au processus minier eut de nombreuses conséquences au Pérou comme l'accroissement de l'intensité du capital, se reflétant notamment par l'augmentation des investissements, par la réduction du nombre d'emplois ainsi que par l'accroissement de la capacité de production.

¹⁵⁷ Par contre, plusieurs constructions de nouveaux projets étaient en cours, dont la mine Pierina près de Huaraz et Antamina.

Une des idées fréquentes au sujet de la libéralisation au niveau mondial et de l'environnement est que les gouvernements relâcheraient leur surveillance pour conserver les compagnies sur leur territoire. C'est ce que l'on nomme le « dumping environnemental ». Ces effets de la concurrence ou de l'assouplissement de la réglementation ne sont applicables qu'en partie au Pérou, puisque ce pays ne possédait aucun mécanisme de contrôle environnemental concret avant la libéralisation économique. Cependant, comme nous l'avons déjà vu, à la suite de l'ouverture des marchés, certaines lois environnementales considérées comme trop extrêmes furent éliminées au milieu des années 1990. On peut d'ailleurs croire que cela a certainement contribué à l'avènement de plusieurs entreprises minières transnationales en territoire péruvien.

Au niveau international, on a remarqué depuis les années 80 que les entreprises minières transnationales recherchaient de nouveaux gisements dans des pays aux lois plus avantageuses. Bien qu'au Pérou de nouvelles lois environnementales soient appliquées depuis 1990, elles restent beaucoup moins sévères et moins exigeantes que celles que l'on retrouve dans les pays industrialisés, comme au Québec par exemple¹⁵⁸. Cet élément, conjugué à la qualité des ressources retrouvées au Pérou, aux salaires bas ainsi qu'à la disponibilité énergétique, a amené une re-localisation des investissements transnationaux au Pérou. En effet, cela, combiné à l'insécurité des travailleurs par la nouvelle loi du travail, a placé les mines péruviennes parmi celles ayant les coûts de production les plus bas au monde. Par exemple, sur le marché international une once d'or péruvien se vend 106 dollars, comparativement à 245 dollars aux États-Unis et 325 dollars en Afrique du Sud¹⁵⁹. Cet extraordinaire coût de production fait donc obstacle aux industries ayant plus de dépenses ailleurs dans le monde, par exemple celles qui sont moins polluantes et/ou qui donnent un meilleur salaire et/ou couverture sociale à leurs employés.

¹⁵⁸ Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. 2005. *Directive 019 sur l'industrie minière*. http://www.mddep.gouv.qc.ca/milieu_ind/directive019/directive019.pdf, visité en ligne le 19 mars 2005.

¹⁵⁹ D'Ans, André-Marcel. 1998. «Pérou 1998 : catastrophe naturelle et dérive politique», *Études*, juillet-août, p. 16.

3.5 ANALYSE DES IMPACTS NATIONAUX DE LA LIBÉRALISATION ÉCONOMIQUE

Sur le plan de l'économie nationale, la politique de stabilisation et de récupération du président Fujimori fut un succès au niveau du contrôle de l'inflation et de la croissance économique, mais de l'autre côté de la médaille, la majorité des Péruviens et Péruviennes n'en ont pas bénéficié. En fait, les politiques néo-libérales de Fujimori creusèrent encore davantage la brèche des inégalités entre riches et pauvres et eurent des conséquences négatives sur l'emploi et l'équité sociale : « Fujimori's radical stabilization programs dramatically swelled the ranks of the poor and weakened many forms of social organization. »¹⁶⁰ Effectivement, selon Aste (2003a) pour la période 1990-1992, 13,1% des emplois auraient disparu avec l'assainissement financier des entreprises publiques en prévision de leurs privatisations. De même, les anciennes entreprises publiques devenues privées effectuèrent des licenciements massifs chez les employés.¹⁶¹ Même si selon la théorie néo-libérale, le marché aurait dû les réintroduire sur le marché du travail, ce ne fut le cas que pour 36% d'entre eux en 1999.

Les nombreuses privatisations ont fortement dynamisé l'économie péruvienne, mais il ne faut pas oublier que les résultats de croissance extraordinaires du milieu des années 90 proviennent en partie (entre 2 et 3%) de l'injection dans l'économie de l'argent fait grâce aux privatisations. Cette croissance économique virtuelle s'est donc réalisée sur le vol des réserves collectives du pays. Le gouvernement Fujimori entre 1990 et 2000 privatisa plus de 220 compagnies publiques, ce qui rapporta près de 9,2 milliards de dollars américains¹⁶². Cependant, seulement 4,4 milliards de dollars se retrouvèrent véritablement dans les coffres de l'État. Il est donc estimé qu'environ 5 milliards de dollars de ces ventes auraient quitté le Pérou à cause de la corruption. De plus, selon le décret 674, les fonds recueillis grâce aux privatisations devaient faire partie du trésor public et servir à éliminer la pauvreté. Au

¹⁶⁰ Panfichi, Aldo. « Building Barrios : community development in Latin America – Examination of two slum areas in Lima, Peru », *Harvard International Review*, Vol. 24, no 3, Fall 2002.

¹⁶¹ 300 000 suppressions d'emploi en trois ans (Lagarde, Dominique. 1997. « Pérou : les ratés du système Fujimori », *L'Express*, no 2376, 16 janvier, p. 58)

¹⁶² Selon un rapport de la Commission du Congrès chargée de mettre à jour les irrégularités des ventes à des intérêts privés, juin 2002.

contraire, l'argent accumulé grâce aux privatisations des entreprises publiques servit à boucher les déficits budgétaires, à payer la dette extérieure et fut utilisé pour les dépenses courantes. Seulement 375 millions \$ furent investis dans les programmes sociaux. Ainsi, déjà à la fin des années 1990, la balance des privatisations était négative. Un autre aspect des privatisations fut que, contrairement aux Chiliens, peu de Péruviens eurent accès à l'achat des entreprises d'État qui furent plutôt vendues à des intérêts étrangers. D'ailleurs, la Constitution de 1993 élimina totalement les avantages offerts aux investisseurs nationaux, qui se retrouvèrent sur un pied d'égalité avec les investisseurs étrangers. Ainsi, l'industrie péruvienne est aujourd'hui majoritairement entre des mains étrangères.

Qui plus est, l'aspect culturel de l'ouverture économique est aussi à souligner : « la globalisation renvoie (...) à l'idée d'une homogénéisation de la culture et du style de vie, un abandon des traditions et des économies locales alors que le tiers-monde n'a pas encore résolu la crise d'identité consécutive au modèle de développement généralisé après la Deuxième Guerre mondiale »¹⁶³. Cette homogénéisation est effectivement en accélération depuis l'ouverture économique au Pérou. Comme nous avons pu le constater par les études de cas, les populations vivant toujours selon le mode de vie de la culture andine « quechua » ou « Inca » sont de plus en plus menacées. Cette menace provient à la fois des entreprises étrangères qui souhaitent exploiter leur territoire et de l'État péruvien faisant la promotion de ce dernier type d'exploitation. Comme nous l'avons vu, l'entreprise minière ainsi que ses travailleurs amènent avec eux des valeurs et des modes de vie différents de ceux des autochtones.

3.5.1 Secteur minier : reprimarisation¹⁶⁴ et importance économique

Le modèle économique donnant priorité au secteur minier au niveau national réduit les capacités de négociations de l'État face aux entreprises minières multinationales, puisque ce

¹⁶³ Nahavandi, Firouzeh (dir.). 2000. « Développement et globalisation » In *Globalisation et néolibéralisme dans le Tiers-Monde*. Paris : L'Harmattan, Bibliothèque du Développement.

¹⁶⁴ Ce terme fut développé par Oscar Ugarteche (1997) et signifie un retour à la production de matières premières comme principale source d'exportation, ceci étant généralement causé par une désindustrialisation des secteurs manufacturiers ou industriels.

premier est à un certain niveau dépendant des secondes. En effet, « l'adoption de mesures politiques qui satisfont les investisseurs étrangers renforce et accroît les exigences de ces derniers qui, à leur tour, engendrent de nouvelles prises de décision politiques allant dans le sens de leur intérêt. »¹⁶⁵ En ce sens, ces entreprises peuvent se permettre de réduire leurs apports en impôts à l'État et en canon aux régions. « L'apport du secteur minier à l'État péruvien à travers l'impôt sur le revenu représenta 3,6% des exportations minières entre 1998, atteignant en 2000 4% du total des revenus fiscaux de ce qu'a reçu l'État. Le canon minier a représenté 0,7% de la valeur des exportations minières. »¹⁶⁶ Malgré cette faible contribution, les excédents qui se dégagent de cette activité peuvent être investis dans des secteurs durables comme l'agriculture, le tourisme, la construction, l'éducation, la recherche et la technologie. Cependant, pour l'instant, ces revenus sont trop faibles pour que cette contribution soit significative.

Depuis un peu moins de 15 ans, l'expansion du secteur minier a amené avec elle de nombreux changements, mais le choix de mettre de l'avant cette activité économique précise correspond-elle à une contrainte économique amenée par la mondialisation? Nous croyons que ce choix répond de façon exemplaire aux principes des lois du marché international : « la rationalisation de la production exige sa répartition suivant les lignes d'une plus grande compétitivité. Les pays devraient aussi se spécialiser dans certains domaines dans lesquels ils peuvent être particulièrement performants et importer le reste »¹⁶⁷. La priorité donnée au secteur minier répond à des pressions économiques internes particulières au Pérou, mais aussi propres à de nombreux autres PVD, les obligeant à se spécialiser dans l'exportation de matières premières. En effet, le secteur minier est celui pour lequel « l'État a maintenu une priorité absolue manifeste dans les grandes exonérations fiscales octroyées pour augmenter les exportations et la disponibilité de devises dans le contexte d'un modèle déterminé par la

¹⁶⁵ Santander, Sebastian. 2000. « Aux origines de la globalisation ». In *Globalisation et néolibéralisme dans le Tiers-Monde*, sous la dir. de Nahavandi, Firouzeh, p. 36. Paris : L'Harmattan, Bibliothèque du Développement.

¹⁶⁶ Traduction libre de: Aste Daffos, Juan. 2003. *Peru : La expansion minera y la necesidad de una zonificacion ecologica-economica para el desarrollo sostenible*. Coll. « Aportes al debate », no 8. Lima (Pérou) : Friedrich Ebert Stiftung, p. 18.

¹⁶⁷ Nahavandi, Firouzeh (dir.). 2000. « Développement et globalisation » In *Globalisation et néolibéralisme dans le Tiers-Monde*. Paris : L'Harmattan, Bibliothèque du Développement.

politique néo-libérale émanant du « Consensus de Washington »¹⁶⁸. Ce choix politique, dicté par les impératifs du marché mondial, correspond à l'affirmation généralisée, mais provenant surtout de l'État et des entreprises minières, voulant que le secteur minier soit l'unique activité pouvant apporter un développement durable au pays, puisqu'elle seule amène la modernité et la croissance dans les régions.

D'ailleurs, la priorité économique donnée à l'extraction minière n'est pas récente au Pérou puisqu'il en fut de même dans chacun des types de développement mis en oeuvre des années 50 avec le « boom » économique d'après-guerre jusqu'à la fin des années 80 au moment où s'intensifia le problème de la dette extérieure. Aujourd'hui, la pression de la dette extérieure du Pérou est toujours aussi lourde : 29,79 milliards de dollars en 2004 pour un PIB par habitant de 5 200 dollars en 2003¹⁶⁹. L'importance donnée au secteur minier, et donc à l'exportation de matières premières, se comprend en ce que cette activité génère près de la moitié des devises du pays, devises importantes pour le service de la dette, et ce même si sa contribution au PIB national reste modeste. En effet, au cours des dix dernières années, le secteur minier n'a représenté que 2 à 3% du PIB péruvien, si l'on exclut la production pétrolière¹⁷⁰. L'importance des exportations de ce secteur contribue à une balance commerciale positive pour le pays, surtout dans un contexte où le taux de change est défavorable aux exportations. Pour ces raisons, la production minière péruvienne est principalement axée sur le marché externe, et, par là, elle représente un des secteurs économiques qui participe le plus aux exportations du Pérou (3 200 millions de dollars, soit 46% en 2001). Face à ces données, nous pouvons clairement constater l'influence de la dette sur les politiques nationales du Pérou. D'ailleurs, les intérêts sur celle-ci poussent le pays à accélérer encore davantage ses exportations au détriment de la poursuite d'un réel développement durable.

¹⁶⁸ Traduction libre de: Aste Daffos, Juan. 2003. Peru : La expansion minera y la necesidad de una zonificacion ecologica-economica para el desarrollo sostenible. Coll. « Aportes al debate », no 8. Lima (Pérou) : Friedrich Ebert Stiftung, p.7.

¹⁶⁹ CIA World Factbook, 2004. *Pérou*. En ligne, [www.indexmundi.com/fr/perou/index.html], publié le 1^{er} janvier 2004.

¹⁷⁰ En incluant le pétrole, ce chiffre monte d'un point, pour arriver entre 4 et 5%.

Cette priorité donnée à l'exportation minière correspond à l'analyse de Oscar Ugarteche qui affirme que les dernières années seraient caractérisées par une « reprimarisation » des exportations de l'Amérique latine. « Reprimarisation » au sens où l'Amérique latine exporte proportionnellement plus de produits à faible valeur ajoutée qu'avant (Ugarteche, 1997). Effectivement, la stratégie minière du gouvernement Fujimori consistait à « étendre la capacité exportatrice minière en promouvant le leadership du capital transnational afin qu'il apporte des capitaux frais et modernise le processus productif en y incorporant de nouvelles technologies »¹⁷¹. Cette manière de procéder amène une meilleure compétitivité et une augmentation substantielle des exportations minières qui permettent une balance commerciale ainsi qu'un modèle économique viable à moyen terme. D'ailleurs, selon la théorie néo-libérale, l'efficacité et la productivité sont les deux principaux facteurs pouvant réduire les coûts de l'activité minière. Par contre, ces éléments ne peuvent être une fin en soi et doivent être compris dans un cadre plus large de développement national, ce qui n'est malheureusement pas le cas. De plus, la stratégie minière qui fut mise en place ne tient pas compte des impacts négatifs qu'elle engendre, soit : « la détérioration soutenue des termes d'échanges et la moindre génération nette de devises, l'impact désindustrialisant et de moindre génération d'emploi, l'effet négatif sur le développement régional, la moindre valeur retenue au pays et l'épuisement accéléré des gisements, de même que l'impossibilité de profiter de l'incorporation des innovations technologiques (...) »¹⁷²; éléments que nous allons aborder plus en détail.

3.5.2 La désindustrialisation

Comme nous venons de le voir, face à l'impossibilité d'implanter de nouveaux modes d'industrialisation, l'objectif économique établi par le gouvernement Fujimori, et ce, dès son premier mandat, fut d'attirer le capital transnational dans le but de moderniser et d'élargir la base d'exportation des matières premières dans les secteurs à hauts revenus différentiels. En ce sens, la priorité fut donnée au secteur minier, au pétrole, au gaz, à la pêche et aux forêts de

¹⁷¹ Traduction libre de : Aste Daffos, Juan. 1997. *Transnacionalización de la Minería Peruana. Problemas y Posibilidades hacia el Siglo XXI*. Lima (Pérou) : Friedrich Ebert Stiftung, p. 44.

¹⁷² *Idem*.

même qu'aux services de base comme les télécommunications et l'énergie ainsi qu'aux secteurs financier et bancaire. Tous ces secteurs furent renforcés par le processus de libéralisation et correspondent aujourd'hui aux principaux secteurs de l'économie péruvienne. Afin d'attirer les investissements étrangers, le gouvernement Fujimori a mis de l'avant ces secteurs particuliers, car ce sont les plus compétitifs au niveau mondial et conséquemment les plus rentables. Cette manière de procéder correspond à une stratégie visant à maintenir un faible taux d'inflation, à augmenter l'entrée de devises par exportations et les revenus fiscaux ainsi qu'à augmenter et/ou à maintenir un taux de croissance positif dans un pays à l'économie caractérisée par un retard sur son taux de change. Tout cela permit de remédier au problème d'une balance en compte courant qui était de plus en plus déficitaire et la génération de devises par l'exportation, notamment par le biais du secteur minier, s'avéra un élément central pour l'économie péruvienne puisque qu'elle aida à moyen terme la réduction du poids de la dette extérieure tout en permettant plus d'importations.

En fait, l'accroissement de l'exploitation et de l'exportation minière durant la seconde moitié des années 90 a renforcé la monnaie nationale, ce qui est positif pour les importations, mais ce qui peut s'avérer un désastre économique pour les autres exportations, notamment manufacturière et agricole. Ainsi, selon Toussaint, « La croissance est soutenue par les exportations, d'une part, et par les importations pour satisfaire les besoins des capitalistes et des classes moyennes élevées. »¹⁷³ Un autre problème majeur de cette politique économique est le fait qu'elle n'a pas nécessairement pris en compte le fait que les flux d'investissement allaient être passagers : « à la vérité, ces flux d'investissement étaient (et sont) volatils. Ils étaient attirés par deux choses principalement : une politique de taux d'intérêt très élevés pratiquée par les bons élèves du FMI (...) et une vague de privatisations sans précédent (entreprises vendues pour une bouchée de pain). (...) Toute cette masse de capitaux à la

¹⁷³ Toussaint, Eric. 2003. *Les crises de la dette extérieure de l'Amérique latine au XIXe siècle et dans la première moitié du XXe*. Contribution écrite au séminaire international CADTM –CNCD « Amérique latine et Caraïbe: Sortir de l'impasse de la dette et de l'ajustement » organisé par le CADTM (Comité para la Anulación de la Deuda del Tercer Mundo) et par le CNCD (Centro Nacional de la Cooperación al Desarrollo) à Bruxelles, 23 au 25 mai 2003, p. 8.

recherche de profits juteux n'avait aucune intention de relancer l'économie de ces pays en investissant de l'argent frais dans les entreprises publiques acquises à bon compte. »¹⁷⁴.

De plus, cette stratégie économique a eu un impact négatif sur les industries qui produisent pour le marché national, et ce, qu'elles restent sous contrôle national ou qu'elles aient été vendues au capital étranger, de même que sur l'agriculture. D'ailleurs, comme le mentionne Toussaint (2003), « l'arrivée du capital étranger implique rarement des investissements visant à augmenter à la fois la production et l'emploi. » De là, on assiste à une transformation régressive du modèle qui est bien décrite par Claudio Katz :

Les nouveaux investissements se concentrent sur des secteurs internationalement concurrentiels et aboutissent à désarticuler l'ancien complexe manufacturier local qui s'était développé dans certains pays, depuis l'entre-deux-guerres et dans les vingt années suivant la seconde guerre mondiale. Les conséquences en sont multiples : ainsi par exemple, tout le développement d'une ingénierie centrée sur l'adaptation de technologies à la production pour le marché interne est battu en brèche. De même les activités de recherche et développement reculent. (Katz, 2001).

En fait, cette désindustrialisation est directement liée au modèle économique, puisque la mondialisation amène les entreprises les plus performantes dans les pays dits industrialisés, d'où elles exportent vers le reste du monde. En ce sens, les entreprises industrielles ou manufacturières des PVD ne sont plus à même de concurrencer leurs voisines du Nord qui disposent de plus grandes quantités de capitaux, de volumes de production de même que de technologies modernes. De plus, avec la diminution du pouvoir d'achat des couches populaires et la baisse importante des taxes à l'importation par la signature de nombreux accords de libre-échange, les productions du secteur privé national déclinent, étant traditionnellement basées sur le marché intérieur.

En somme, cette mise de l'avant des exportations de matières premières au détriment des produits manufacturés, comme c'est le cas du secteur minier péruvien, correspond à un progrès négatif à long terme. « En effet, sauf en de rares et courtes périodes, les prix des matières premières tendent à se stabiliser, et même à diminuer (en monnaie constante). Par

¹⁷⁴ *Ibid*, p. 7.

contre, le prix des produits industriels est en constante augmentation. »¹⁷⁵ Précisons ici que les prix des matières premières sur le marché international fluctuent énormément, rendant le pays incapable de planifier son développement économique. Cette « spécialisation », en plus de rendre le Pérou dépendant de l'exportation de matières premières, lui est négative au niveau des échanges, puisque cette pratique le conduit à exporter davantage de ces matières premières pour importer la même quantité de produits manufacturés ou industriels. Cet état de la situation va à l'encontre d'un développement durable, puisque le processus de désindustrialisation et d'appauvrissement de l'agriculture, qui furent la conséquence de la mise au premier plan de l'exportation de matières premières, eurent aussi comme conséquence un exode rural massif, entraînant une urbanisation chaotique autour de la capitale ainsi qu'une augmentation du taux de chômage et de la pauvreté, de même qu'un accroissement du travail informel.

3.5.3 Plus de pauvreté dans les régions et pays miniers

Un élément souvent mentionné dans les livres sur le lien existant entre le secteur minier et les communautés locales, de même que chez les membres de la société civile interviewés, est le fait que les régions minières, voire les pays miniers, sont plus pauvres que les autres. L'exemple le plus souvent cité au Pérou est celui de la région de Cajamarca où l'on retrouve la mine Yanacocha et qui possède la plus importante production d'or en Amérique latine. Selon Leyva et Yep (2003), Cajamarca est le quatrième département le plus pauvre et le deuxième quant au plus haut taux de pauvreté au pays. D'ailleurs Balvin et Lopez (2002) précisent que plusieurs études économiques importantes ont démontré que les pays dépendants de l'activité minière sont plus pauvres que ceux qui ne le sont pas, et ce, parce que « les pays dont les devises proviennent de manière significative de l'exploitation et de l'exportation de minéraux ne réussissent pas à stimuler une croissance durable dans les secteurs de l'économie qui génèrent les meilleurs impacts au niveau de l'emploi, comme

¹⁷⁵ Soto Godoy, Juan. 2000. « Le mythe de la globalisation et ses impacts possibles en Amérique latine ». In *Globalisation et néolibéralisme dans le Tiers-Monde*, sous la dir. de Firouzeh Nahavandi, p. 66. Paris : L'Harmattan, Bibliothèque du Développement.

c'est le cas de l'agriculture et de la manufacture »¹⁷⁶. Cette situation amène à long terme pour le pays une incapacité à atteindre des niveaux acceptables de services sociaux pour la population. Ces pays, et particulièrement le Pérou, sont plus instables économiquement, étant plus vulnérables aux chocs commerciaux et à la fluctuation des prix des métaux sur le marché international, ne peuvent par conséquent planifier à long terme. Balvin et Lopez (2002) précisent même que les gouvernements de ces pays « montrent une tendance au gaspillage, à la corruption et à l'autoritarisme »¹⁷⁷.

Cependant, ces données restent à nuancer, puisque l'étude du cas d'Antamina démontre que de nombreux emplois directs et indirects furent créés par la venue de la mine. Par contre, comme dans le cas de Tambo Grande, plusieurs emplois, notamment liés à l'agriculture et à l'agro-industrie, auraient pu disparaître par la venue de la mine. Néanmoins, il reste que les opérations minières possèdent une durée de vie limitée dans le temps et qu'après leur fermeture, les communautés locales se retrouvent à la case départ, voire même dans des situations encore pires si l'on considère les impacts environnementaux qu'ont pu produire ces activités. En somme, la décision de mettre l'activité minière au premier plan de l'économie péruvienne correspond davantage à une réponse aux contraintes amenées par l'ouverture économique et par la mondialisation qu'à un choix politique judicieux et viable à long terme.

3.5.4 Libéralisation et environnement

Le discours néo-libéral nous dit qu'il existerait une complémentarité entre la prospérité économique (qu'amènerait le libre-échange), la protection de l'environnement et la démocratie. La prospérité économique, l'augmentation du niveau de vie et la montée de la classe moyenne favoriseraient un climat démocratique et ainsi une augmentation des budgets alloués aux affaires sociales et environnementales. En un premier temps, nous avons pu remarquer que la croissance économique du Pérou nécessite l'exportation soutenue de

¹⁷⁶ Traduction libre de : Balvin Diaz, Doris, et José Luis Lopez Follegatti. 2002. *Medio ambiente, minería y sociedad : Una mirada distinta*. Lima (Pérou): Asociacion Civil Labor, p. 83-84.

¹⁷⁷ Ibid, p. 84

matières premières, et particulièrement de minerais. Comme cette politique économique se réalise pour l'instant dans le court et moyen terme, il devient évident que le gouvernement péruvien doit pousser l'exploitation minière avant que l'environnement entourant les mines ne soit complètement dégradé afin d'éviter tous problèmes susceptibles de nuire aux investissements étrangers. Deuxièmement, comme nous l'avons déjà vu, la politique de déréglementation, de privatisation et d'ouverture des marchés au Pérou, a élargi le fossé entre riches et pauvres, réduisant de manière significative la taille de la classe moyenne. Or, la pauvreté est une des causes principales de la détérioration de l'environnement, mais aussi une de ses conséquences. Cela a des effets démesurément néfastes sur les groupes qui vivent dans la pauvreté, notamment pour les femmes et les autochtones, puisque ces groupes sont plus susceptibles de vivre avec les conséquences d'habitats et de ressources contaminés dans des endroits où manque la volonté politique d'améliorer les conditions environnementales.

On nous dit de plus que l'ouverture économique amènerait de nouvelles technologies susceptibles de contrer la dégradation environnementale, mais les pays du Tiers-Monde comme le Pérou ne possèdent pas les moyens financiers qui leur permettraient d'y accéder directement. Ce sont plutôt les entreprises transnationales qui possèdent ces technologies, et elles les appliquent davantage au niveau de la production qu'au niveau de la protection de l'environnement. De la même manière, dans sa décision de prioriser le secteur minier, l'État ne prend pas en compte l'érosion et l'appauvrissement des ressources non-renouvelables et les effets négatifs que peuvent avoir les mines sur l'environnement. Et cela, d'autant plus que ces ressources sont limitées et que les technologies permettant une restauration de l'environnement à la suite d'une exploitation minière sont bien trop coûteuses pour être employées.

CONCLUSION

Ce travail cherchait principalement à voir si le secteur minier libéralisé de même que la priorisation de cette activité au sein de l'économie nationale, notamment par l'analyse de leurs impacts sociaux et environnementaux au niveau local et national, s'inscrivait dans le cadre d'un développement durable. Cette interrogation se situe dans une mouvance plus globale : celle des impacts de la mondialisation au niveau d'une économie nationale, phénomène toujours en cours et en évolution. D'ailleurs, les trois chapitres de ce travail, par le biais de l'étude des facteurs politiques et économiques qui ont poussé le gouvernement péruvien à adopter une stratégie de libéralisation du secteur minier ainsi que ses conséquences sociales et environnementales, révèlent que l'activité minière comme elle est actuellement pratiquée au Pérou coïncide difficilement avec le concept de développement durable.

En un premier temps, on retrouve les éléments reliés aux tendances économiques globales, et à l'industrie minière mondiale plus particulièrement. En effet, la baisse de production minière dans les pays industrialisés a mené à une re-localisation des investissements transnationaux vers les PVD et plus particulièrement en Amérique latine. Ces pays, en compétition pour attirer ces investissements, perdent conséquemment leur pouvoir de négociation face aux entreprises minières transnationales. Cette augmentation de l'offre de produits miniers a aussi eu comme effet de faire chuter la valeur réelle des métaux. De plus, les investissements miniers massifs au Pérou et en Amérique latine ont revitalisé le secteur par l'apport de nouvelles technologies, ce qui a fait augmenter la production, mais ce qui a aussi diminué la période de vie utile des mines. Cette augmentation de la production, notamment due à l'utilisation de nouveaux procédés de lixiviation dans le cas du cuivre ainsi que de l'or, a entraîné une production accrue de déchets miniers. Et l'augmentation des déchets miniers augmente nécessairement les risques de contaminations environnementales (Aste, 2003a).

Bien que certaines réserves s'appliquent quant à l'entrée du Pérou dans la Zone de libre-échange des Amériques, il n'en demeure pas moins qu'une intégration et qu'une interdépendance économique des pays du continent est en cours. Afin de bénéficier de cette intégration, ces pays se doivent d'être de plus en plus compétitifs et la majorité des économistes s'accordent pour dire que cela passe pour les PVD par l'exportation de matières premières, mais aussi et surtout, de produits à valeur ajoutée. Malgré cela, le secteur minier péruvien demeure important principalement à cause de son rôle de générateur de devises, mais d'autres secteurs d'activités peuvent prendre le relais tout en étant moins dommageables pour l'environnement et en créant proportionnellement plus d'emplois, comme c'est le cas de l'agriculture, du tourisme, de la construction, de la recherche technologique et scientifique. En somme, dans le but d'arriver à un développement économique viable et durable, l'économie péruvienne devrait se diversifier, ce qui signifie que le secteur minier ne devrait pas y jouer de rôle prédominant au niveau de l'économie nationale et locale.

En un deuxième temps, les éléments reliés aux conditions minières spécifiques au Pérou démontrent également que cette industrie s'inscrit mal dans le cadre d'un développement durable pour le pays. En premier lieu, la politique économique établissant le secteur minier comme priorité, bien que contribuant à 46% des exportations en 2001, n'a contribué qu'à 4% des revenus fiscaux de l'État et qu'à 1% par la loi du Canon. Ces revenus sont trop faibles pour avoir un véritable effet sur la création d'emplois au pays. En fait, le secteur minier libéralisé aurait même réduit l'emploi direct au pays de 0,7% de la population active (Aste, 2003a). Deuxièmement, les effets économiques et sociaux positifs des mines au niveau régional se situent principalement au niveau de la création d'emplois indirects, principalement dans la restauration, l'hôtellerie et l'amusement, mais aussi de la délinquance et de la prostitution. Cela, combiné à la croissance des demandes pour les services d'énergie, de santé et d'éducation, provoquant un phénomène de gentrification, c'est-à-dire une montée des prix, sans qu'existe une augmentation de l'emploi équivalente, ce qui cause de l'exclusion sociale. De même, l'augmentation du PIB per capita dans les départements miniers ne reflète pas la réalité du terrain, puisque ces départements sont généralement ceux où l'on retrouve le plus de pauvreté au pays.

De plus, la libéralisation économique a largement accru le nombre d'hectares dédiés à l'activité minière et ces nouvelles concessions se retrouvent simplement là où se retrouve le minerai, sans considération pour le type de terrain, qu'ils s'agissent de villes ou de villages, de terres agricoles ou encore d'écosystèmes fragiles. Dans le but d'arriver à un réel développement durable, il serait nécessaire de réaliser des évaluations environnementales, sociales et économiques où les populations locales seraient directement impliquées, et non uniquement consultées, *avant* d'octroyer les concessions minières. Cette manière de procéder serait sans doute un moyen de déterminer quel serait le meilleur usage à faire de l'occupation de ces territoires tout en maintenant un équilibre entre les forces sociales et économiques. Dans cette perspective, Aste (2003a) recommande l'établissement d'un nouveau type de zonage « écologico-économique » pour le développement durable, qu'il définit comme « un processus dynamique de délimitation des espaces territoriaux, appelés unités environnementales, sur la base de l'identification, de la caractérisation et de l'évaluation de paramètres biophysiques et socioéconomiques intégrés à travers une analyse interdisciplinaire intersectorielle »¹⁷⁸. En questionnant le type de développement et d'activités qui devrait être fait sur chaque territoire, cet instrument technique conduit à déterminer les zones les plus propices pour les différents types d'activités qu'on pourrait y faire, mais aussi les lieux nécessitant un traitement particulier comme les zones à protéger. L'établissement de ces zones « écologico-économiques » requiert naturellement l'établissement d'un organisme ou d'une institution démocratique, participative et décentralisée afin qu'une vision intégrale du développement durable et de sa gestion soit possible.

Le désengagement de l'État fait qu'il n'existe au Pérou aucune norme forçant les entreprises à dédommager les collectivités en cas de préjudice. Il en est de même au niveau environnemental, puisque les dommages causés à la nature ne sont pas assumés par les compagnies. D'ailleurs ce mode de fonctionnement de l'État péruvien ne prend pas en compte la valeur de dépréciation de l'environnement dans les calculs du revenu national. Par contre, lorsqu'un incident, social ou écologique, est trop important, des conflits avec les

¹⁷⁸ Traduction libre de: Aste Daffos, Juan. 2003. *Peru : La expansion minera y la necesidad de una zonificacion ecologica-economica para el desarrollo sostenible*. Coll. « Aportes al debate », no 8. Lima (Pérou) : Friedrich Ebert Stiftung, p. 36.

collectivités peuvent survenir et les entreprises se voient obligées de dédommager les personnes affectées. Cette situation va à l'encontre d'un développement durable et, pour changer cela, il serait nécessaire de mettre sur pied des lois qui obligerait les entreprises à tenir compte et à se porter garantes des impacts négatifs qu'elles engendrent. En somme, nous proposons que la législation oblige les entreprises à fournir des assurances financières en cas d'impacts négatifs, qu'ils soient sociaux ou environnementaux puisque, disons-le, les entreprises minières ne vont jamais prévoir d'impacts négatifs de leur part. Les propriétaires de projets miniers pourraient alors créer un fonds financier qui ne serait utilisé qu'en cas d'accidents environnementaux.

Ainsi, un élément de solution face aux différents impacts sociaux négatifs que génèrent les entreprises minières au niveau local serait de créer un fonds monétaire qui pourrait être utilisé localement ou nationalement et qui aurait une certaine permanence dans le temps, surtout après la fermeture des opérations minières. Une saine gestion des ressources techniques, financières et structurelles amenées par les mines pourrait mener à l'amélioration durable des conditions sociales, économiques et environnementales des populations locales. Cela, à condition qu'au moins une partie de ces revenus soit investie dans d'autres secteurs d'activités viables à long terme. En ce sens, la présence d'une entreprise minière, qui est aussi un marché¹⁷⁹, peut aider au premier développement de ces nouvelles activités, puisque celle-ci peut acheter leurs produits. De cette manière, l'entreprise minière représente un tremplin vers d'autres marchés. Cette vision peut sembler ambitieuse, puisque pour être réalisable la richesse produite durant le temps de vie utile de la mine doit être sagement investie dans les communautés, qui elles-mêmes doivent être bien organisées. Par exemple, Antamina a acheté pour 900 000 dollars de terrains à une communauté. Il est impératif que ces gens reçoivent de l'aide d'ONG afin qu'ils canalisent ces ressources en activités productives pour ne pas simplement le dépenser et ne plus rien avoir par la suite.

Il serait en conséquence nécessaire de mettre sur pied une stratégie de développement des capacités permanentes des communautés pour qu'elles soient non seulement en mesure

¹⁷⁹ Les entreprises minières de grande taille doivent acheter beaucoup de matériels et d'aliments afin de se maintenir en opération.

de négocier avec les entreprises minières, mais surtout pour leur permettre d'améliorer leurs conditions par l'application de leurs propres visions du développement durable pour leurs régions. Cela pourrait par exemple se traduire par de nouveaux projets économiques qui soient à même de diversifier l'économie, ou par des projets davantage axés sur le niveau social ou environnemental. La réalisation de cette stratégie nécessiterait l'implication d'une politique de formation et de qualification sur les thèmes reliés à l'activité minière, c'est-à-dire les aspects légaux, techniques et de production, mais aussi sur l'écologie et sur la gestion de projets de développement pour leurs zones. La formation de groupes communautaires locaux pourrait ainsi accroître les capacités d'organisation des communautés, tout en leur permettant de visualiser les conditions nécessaires à la réalisation de projets durables. Cela permettrait aussi de faire face de manière plus efficace aux tactiques de division des communautés et de rétention d'informations employées par les entreprises minières.

Cependant, il existe de nombreux freins à l'organisation des communautés ainsi qu'à leur participation réelle aux mécanismes de développement locaux, surtout lorsqu'il s'agit d'opérations minières. En premier lieu, la logique du marché de plus en plus présente transforme les rapports traditionnels : l'économie n'est plus au service de la communauté, ce sont plutôt les individus et la nature qui deviennent au service des milieux d'affaires, qui n'ont d'ailleurs aucun compte à rendre à la population. Deuxièmement, au Pérou des pans entiers de la société sont déjà exclus des mécanismes du marché, comme les autochtones par exemple, et ce renversement les marginalise encore davantage tout en les privant de tout droit. Un autre problème majeur de la société péruvienne est que les diverses collectivités la composant sont éclatées. Les solidarités ont disparu avec la guerre civile, les injustices non punies et les inégalités criantes. Les politiques de déréglementation économique ont laissé un État passif face à la misère et à la pauvreté de sa population.

Néanmoins, afin de s'opposer à cette inertie gouvernementale, diverses collectivités ont tenté de recréer le tissu social en se regroupant de manière communautaire. Cette démarche est « en fait un processus de prise en charge par les femmes et les hommes, qui mettent à profit l'ensemble des ressources de leur milieu. C'est une démarche hautement démocratique qui tend à responsabiliser l'ensemble de la collectivité autour d'un projet de

société. »¹⁸⁰. C'est par ces nouveaux groupes de solidarité qu'ont pu se former des organisations véritablement capables de défendre les intérêts collectifs de la communauté. C'est notamment le cas de la Table de concertation de Huancavelica, petit village des Andes qui a durement subi la guerre civile. Cette table de concertation « constitue un forum privilégié où les organismes sociaux et institutions publiques de Huancavelica cherchent à développer des mécanismes de règlement pacifique des conflits et à établir des processus politiques transparents et démocratiques »¹⁸¹. Concrètement, les membres ont élaboré un plan de développement politique et socio-économique où toute la région et ses communautés sont invitées à véritablement participer à toutes les étapes de sa mise en œuvre. Cette participation active des membres de la collectivité oblige les élus à rendre des comptes et génère des plans d'actions viables définissant ainsi les besoins et les priorités locales sur la base d'un consensus citoyen.

Un autre exemple d'organisation est celui des citoyens de Carhuayoc, qui ont su tirer profit de la présence d'Antamina grâce à un esprit communautaire et une gestion participative de leur problème. En effet, avec l'argent donné pour les terrains par la mine, la communauté a fait électrifier le village et s'est dotée de deux camions de transport de matériel lourd qui se sont fait engager par la CMA. Cette initiative a pu donner du travail aux gens de la communauté, et, avec le temps, a même permis l'achat de cinq autres camions et de deux tracteurs servant dans les mines. Selon M. Guerra Salazar, aujourd'hui cette entreprise de camion communal emploie 42 personnes dont la moitié provient de Carhuayoc, tandis que la mine n'en emploie que 25 provenant de ce secteur. Naturellement, ces appareils seront rentables pour le temps de durée de vie de la mine, mais à long terme ne sauraient être viables. Par contre, ils auront permis une source de revenu à la communauté et peut-être cet argent servira-t-il à mettre au monde d'autres projets.

On retrouve aussi d'autres exemples d'organisation, comme dans la municipalité de Cajamarca, où se trouve la mine de Yanacocha, qui, en 1992, a adopté un mécanisme de

¹⁸⁰ SUCO. 1998. «Créer ensemble», *Recto Verso*, no 275, nov-déc., p. 44.

¹⁸¹ Inter Pares. 2000. «Au cœur des Andes :des citoyens s'activent», *Recto Verso*, no 284, mai-juin, p. 44

coordination pour aider à la répartition et à l'utilisation durable des ressources. Cet outil de coordination et de planification, ce sont les mesas (tables) de concertation : « ces tables rondes réunissent des représentants des divers ordres de gouvernement et des ONG, les maires de districts, les sociétés minières locales et d'autres entreprises intéressées à discuter des priorités en matière de développement et à négocier un plan de gestion du développement durable »¹⁸². Ce modèle de prise de décision en commun unique est ouvert et participatif tout en contribuant à un climat de justice sociale et de respect environnemental. D'autres organismes populaires se sont aussi créés près d'autres mines. C'est le cas de Filomena, organisme populaire créé par les femmes des mineurs, ayant comme objectif la santé des familles. Elles ont réussi à faire venir des promotrices de soins de santé pour combler la chute des services de santé publique et l'impossibilité d'avoir accès à des médicaments. Ce modèle d'organisation serait en mesure de rétablir les inégalités entre acteurs et de valoriser les aspects de la culture andine.

En somme, dans le but d'atteindre un réel développement durable au niveau national, il est essentiel pour le pays de viser une plus grande équité, voire égalité entre les divers acteurs en présence de même que de les doter d'une responsabilité globale face à leurs actions économiques, sociales et environnementales. Une décentralisation qui transférerait le pouvoir de Lima aux régions et aux provinces serait un premier pas vers le rétablissement de l'équilibre du pouvoir politique. Cela, conjugué à une meilleure redistribution du canon minier et autres taxes perçues par l'État aux gouvernements régionaux ainsi qu'aux communautés, aiderait sûrement les acteurs à trouver des solutions communes, ou du moins à affaiblir les tensions existantes.

En terminant, ce survol des problématiques économiques, politiques, sociales et environnementales du Pérou nous a permis de cerner différents aspects qui peuvent aussi se retrouver dans de nombreux autres pays miniers. Effectivement, le cas du Pérou n'est pas unique puisque beaucoup de pays en développement se spécialisent dans l'exportation d'une

¹⁸² Morrow, Katherine. 1997. « Vers l'amélioration de la gestion des ressources naturelles au Pérou », *Le CRDI Explore*, 5 décembre. En ligne, [http://network.idrc.ca/ev.php?URL_ID=4844&URL_DO=DO_TOPIC&reload=1060540511], en date du 8 août 2003.

ou de plusieurs matières premières. D'ailleurs Teivainen nous dit à ce sujet : « I consider the transition to and consolidation of economism in Peru in the late 1980s and early 1990s to be illustrative of more general tendencies in Latin America and the world »¹⁸³. En ce sens le Pérou peut servir d'exemple pour l'évaluation de pays dont la dynamique économique ressemble à la sienne, surtout dans le cadre des enjeux et des impératifs de la mondialisation économique auxquels sont confrontés tous les pays, dont au premier chef les pays « en développement ».

¹⁸³ Teivainen, Teivo. 2002. *Enter economism, exit politics : experts, economic policy and the damage to democracy*, Londres: Zed Books, p. xvi (introduction).

BIBLIOGRAPHIE

Documents officiels

- Banque mondiale. 1999. *Poverty and social developments in Peru : 1994-1997*. Coll. « A World Bank country study ». Washington, D.C. : World Bank, 70 p.
- CIA World Factbook, 2004. *Pérou-Dette extérieure*. En ligne, [www.indexmundi.com/fr/perou/index.html], publié le 1^{er} janvier 2004.
- Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord, 2002. « Libre-échange et environnement : un tableau plus précis de la situation », 30 p.
- McMahon, Gary et Felix Remy. 2001. *Large mines and the community : socioeconomic and environmental effects in Latin America, Canada, and Spain*. Washington, DC : World Bank, Ottawa : International Development Research Centre, 335 p.
- Nordström, Håkan et Scott Vaughan. 1999. *Commerce et environnement*. Coll. « Dossiers spéciaux », no 4. Genève: Banque Mondiale, 134 p.
- Organisation Mondiale du Commerce, « Examen des politiques commerciales : deuxième communiqué de presse, et conclusion du président –Pérou : novembre 2002 ». En ligne, [http://www.wto.org/french/tratop_f/tp147_f.htm], publié le 14 novembre 2002.
- Organisation Mondiale du Commerce, « Les premières années: émergence du débat sur l'environnement au GATT/à l'OMC ». En ligne, [http://www.wto.org/french/tratop_f/envir_f/hist1_f.htm], en date du 14 novembre 2002.
- Pearce, David. 1989. *Sustainable Development : Towards an Operational Definition and its Practice Implications*. Coll. « Economics Aspects on Environment Policies », Paris : OCDE.
- Peru, Ministerio de Agricultura, Servicio nacional de sanidad agraria senasa Ancash, *Plan de intervencion del senasa, para la evaluacion de problemas fito y zoonosanitarios en la zona de influencia directa de la compania minera Antamina S.A.*, Huaraz (Pérou): Ministerio de Agricultura, novembre 2003.
- Peru, Ministerio de Energia y Minas. 2001. *Plan Referencial de mineria 2000-2009*. Lima: Ministerio de Energia y Minas

- Peru, Ministerio de Energia y Minas. 1996. *Plan Referencial de mineria 1995-2005*. Lima: Ministerio de Energia y Minas, 87 p.
- Peru, Ministerio de Energia y Minas. 1995. *Plan Referencial de mineria 1994-2003*. Lima: Ministerio de Energia y Minas, 101 p.
- Québec, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. 2005. *Directive 019 sur l'industrie minière*. En ligne, [http://www.mddep.gouv.qc.ca/milieu_ind/directive019/directive019.pdf], en date du 19 mars 2005.
- Viola, E. 1998. « Globalization, Environmentalism and New Transnational Social Forces » in C. Chung and B. Gillespie (eds), *Globalization and the Environment*, Paris: Organization for Economic Cooperation and Development, p. 39-52.
- Warhurst, Alyson. 1994. *Industries extractives et transformation des minéraux dans les pays en développement: impacts sur l'environnement, réponses des entreprises et politiques nationales*. Paris : Publication de l'Organisation de coopération et de développement économiques, 103 p.

Monographies

- Alarcon A., Carlos. 1994. *Catastrofe ecologica en la Sierra Central - Incidencia de la actividad minero-metalurgica en el medio ambiente*. Lima (Pérou): IPEMIN, 84 p.
- Alvarado Merino, Gina. 2002. « Recursos naturales y politicas publicas en el conflicto agrominero de Tambogrande ». In *Peru :el problema agrario en debate – Sepia IX*, sous la dir. de Manuel Pulgar-Vidal, Eduardo Zegarra, Jaime Urrutia, p. 148-169. Lima : Sepia, Consorcio de investigacion economica y social, Care Peru, Oxfam.
- Antamina.2004. *La Mina Peruana del Futuro*. Lima (Pérou): Compagnie minière Antamina S.A, 6 p.
- Antamina. 2002. *Reporte de sostenibilidad 2002*. Lima (Pérou) : Compagnie minière Antamina S.A, 80 p.
- Antamina. 2001. *Reporte de sostenibilidad 2001*. Lima (Pérou) : Compagnie minière Antamina S.A., 78 p.
- Antamina. 2001. *Informe final Huarmey*. Huarmey (Pérou) : Compagnie minière Antamina S.A., 38 p.
- Antamina. 2000. *Report on social investment 2000*. Lima (Pérou) : Compagnie minière Antamina S.A., 78 p.

- Antamina. 1998. *Estudio de Impacto Ambiental*. Lima (Pérou) : Compagnie minière Antamina S.A.
- Aste Daffos, Juan. 2003a. *Peru : La expansion minera y la necesidad de una zonificacion ecologica-economica para el desarrollo sostenible*. Coll. « Aportes al debate », no 8. Lima (Pérou) : Friedrich Ebert Stiftung, 43 p.
- Aste Daffos, Juan, José De Echave Cáceres et Manuel Glave Testino. 2003. *Resolviendo Conflictos entre el Estado, las Empresas Mineras, las Comunidades Campesinas y los Organismos de la Sociedad Civil - Procesos de concertación y desarrollo local en zonas mineras*. Lima (Pérou) : Grupo de Investigaciones Economicas (ECO), 46 p.
- Aste Daffos, Juan. 2003. *Evaluacion de la sostenibilidad economica del proyecto minero Tambogrande -Informe Final*. Lima (Pérou): Grupo de Investigaciones Economicas (ECO), 101 p.
- Aste Daffos, Juan. 1997. *Transnacionalizacion de la Minería Peruana. Problemas y Posibilidades hacia el Siglo XXI*. Lima (Pérou) : Friedrich Ebert Stiftung, 175 p.
- Balvin Diaz, Doris, et José Luis Lopez Follegatti. 2002. *Medio ambiente, minería y sociedad : Una mirada distinta*. Lima (Pérou): Asociacion Civil Labor, 240 p.
- Boon, Ronald, et Doris Balvin Diaz. 2000. *Comentarios al Estudio de Impacto Ambiental del Proyecto Minero Antamina*. Lima, 11 p.
- Chaussudovsky, Michel. 1998. « La thérapie de choc au Pérou ». Chap. In *La mondialisation de la pauvreté*, Montréal : Les Éditions Écosociété, p. 169-180.
- Comision ALCA-Peru, *Un análisis de los efectos del Área de Libre Comercio de las Américas (ALCA) sobre la Economía Peruana*. Lima (Pérou), 114 p.
- Diaz Cartagena, Walter. 1999. *Minería, petróleo y medio ambiente*, Lima (Perou): E.T. Comunicaciones S.A., 233 p.
- Étienne, Karla. 2000. « Développement participatif et environnement : Le cas d'une ONG au Pérou ». Thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal, 132 p.
- Envirodev. 1999. «Libéralisation des échanges : quels effets sur l'environnement ?», Étude Solagral «Commerce et environnement», éditeur Solagral. En ligne, [http://www.envirodev.org/regulation/theorienjeux/protec_ou_libe/proteclibe.htm], en date du 2 avril 2002.

- Fedpaz (Fundación EcuMénica para el Desarrollo y la Paz), 2004. « Manhattan inicia arbitraje contra el pueblo de Tambogrande ». En ligne, [<http://peru.indymedia.org/news/2004/09/10715.php>], en date du 2 février 2005.
- Gaudet, Louis-Frédéric. 2003. *La communauté andine des nations*; Les notes d'information de l'Observatoire des Amériques (Observatoire des Amériques-UQAM), Montréal. En ligne, [<http://www.unites.uqam.ca/gric/pdf/CAN-03.pdf>], en date du 26 février 2005, 30 p.
- Gendron, Corinne. 2001. « Éthique et développement économique : le discours des dirigeants sur l'environnement ». Thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal , 481 p.
- Glave, Manuel A., et Juana Kuramoto. 2002. « Minería, Minerales y Desarrollo Sustentable en Perú ». In *Minería, Minerales y Desarrollo Sustentable en América del Sur*, sous la dir. de Equipo MMSD América del Sur, p. 529-591. Santiago de Chile (Chili) : Centro de Investigación y Planificación del Medio Ambiente (CIPMA), Centro Internacional de Investigaciones para el Desarrollo (IDRC), Iniciativa de Investigación sobre Políticas Mineras (IIPM).
- Goodman, David et Michael R. Redclift, 1991. *Environment and development in Latin America : the politics of sustainability*. Coll. « Issues in environmental politics », Manchester (Angleterre): Manchester University Press, 238 p.
- Grossman, G., et Krueger, A. 1993. « Environmental impacts of a North American Free trade Agreement ». In *The Mexico US Free Trade Agreement*, sous la dir. de P.Garber, Cambridge (Massachusetts) : MIT Press.
- Groupe Investissement responsable. 2002. « Droits et Démocratie demande à Manhattan Minerals de respecter les résultats de la consultation populaire de Tambogrande ». En ligne, [<http://www.investissementresponsable.com/articles-605431079.asp>], en date du 17 mars 2005.
- Harris, Jonathan. 1995. « Overview essay », in Rajaram, Krishnan et Jonathan Harris, *A survey of ecological Economist*. Washington DC : Island Press.
- Huber, Richard M., Herman Jack Ruitenbeek et Ronaldo Serôa da Motta. 1998. *Market-based instruments for environmental policymaking in Latin America and the Caribbean : lessons from eleven countries*, Coll. « World Bank discussion papers », no 381, Washington, D.C. : World Bank , 79 p.
- Instituto Mario Samame Boggio. 2003. *Compendio de la Minería Peruana 2003*. Lima (Pérou) : Instituto Mario Samame Boggio, 105 p.

- Instituto Mario Samame Boggio. 2002. *Compendio de la Minería Peruana 2002*. Lima (Pérou) : Instituto Mario Samame Boggio, 150 p.
- IPEMIN. 1990. « Minería y region : La minería y los gobiernos regionales » In *Pais y Region : Democracia y desarrollo*, IV seminario nacional de las regiones, sous la dir. de Flores Galindo, Alberto, p. 225-237. Lima : Asociacion nacional de centros de investigacion, promocion y desarrollo.
- Klohn Crippen & SVS. 2002. *Proyecto Tambogrande. Estudio Linea Base Ambiental, Informe Preliminar*. Klohn Crippen & SVS. 1998. *Estudio de Impacto Ambiental del Proyecto Antamina*.
- Knight Piésold Consultores S.A. et Hallam Knight Piésold Ltd. 1999. *Addendum no 3, Estudio de Impacto Ambiental*, 2 t. Lima : Compañía Minera Antamina S.A.
- Knight Piésold Consultores S.A. et Hallam Knight Piésold Ltd. 1998. *Analisis ambiental de la ruta sur, addendum no 2 del EIA para el Proyecto Antamina*. Lima : Compañía Minera Antamina S.A., 129 p.
- Kourliandsky, Jean-Jacques. 1998. *Amérique latine : les défis de la mondialisation*. Coll. « La revue internationale et stratégique », no 31. Paris : IRIS Presse, 210 p.
- Lemieux, André. 1996. « Canada's Global Mining Presence », in *Canadian Minerals Yearbook 1996*, Ottawa: Ressources naturelles Canada.
- Lemieux, André. 1996. « Canada and the Globalization of the Mining Industry », in *Mineral Industry Review*, Ottawa: Ressources naturelles Canada.
- Lepeltier, Serge. 2004. « Mondialisation : une chance pour l'environnement ? », Rapport d'information n° 233, [<http://www.senat.fr/rap/r03-233/r03-233.html>], en date du 28 mars 2005.
- Lewis, Evan. 2003. *Libéralisation et expansion du commerce : une question de développement des marchés*. Carleton (USA): Carleton University, 35 p.
- Leyva Valera, Ana, et Siu Lang Carrillo Yep. 2003. *Evaluacion de impacto ambiental en minería*. Coll « Manual de capacitacion ambiental », no 2. Lima : Fedepaz, 79 p.
- Manhattan Minerals Corp. 2002. « Community Relations - Building A Foundation For Growth », En ligne, [[http://www.manhattan-min.com/s/Community Relations.asp](http://www.manhattan-min.com/s/Community%20Relations.asp)], en date du 17 janvier 2004.

- Manhattan Minerals Corp. 2002. « Manhattan Minerals Corp. Public Affairs Statement ». En ligne, [<http://www.manhattan-min.com/s/PublicAffairsState-ment.asp>], en date du 17 janvier 2004.
- Manhattan Minerals Corp. 2002. « Tambogrande Project Media Fact Sheet », 9 décembre. En ligne, [<http://www.manhattan-min.com/s/EIAResults.asp>], en date du 17 janvier 2004.
- Manhattan Sechura Compania Minera S.A. 2002. « Proyecto Tambogrande- Estudio de Impacto Ambiental », Manhattan Sechura Compania Minera S.A.
- Moran, Robert. 2001. *Una Mirada Alternativa a la Propuesta de Minería en Tambogrande, Peru*. Lima : Oxfam America, Centro de Política Minera, Concejo de Minería Medioambiental de Columbia Británica, 25 p.
- Nahavandi, Firouzeh (dir.). 2000. *Globalisation et néolibéralisme dans le Tiers-Monde*. Paris : L'Harmattan, Bibliothèque du Développement, 236 p.
- Pasco-Font, Alberto, Carlos Chirinos, Miguel Palacin, Humberto Ortiz, Juan Ossio, Nedjo Rogers, Ken Traynor et José De Echave. 1999. *Minería y Comunidades*. Lima : Cooperación, 164 p.
- Pasco-Font Quevedo, Alberto, Erin McCormick et Enrique Schroth de la Piedra. 1996. *Ingreso sostenible en la minería peruana*. Coll. « Investigaciones », no 1. Lima : Consorcio de investigación económica, 97 p.
- Pasco-Font Quevedo, Alberto. 1991. *Política económica y rentabilidad en el sector minero : 1989-1990*. Coll. « Documento de Trabajo », no 13. Lima : Grupo de Análisis para el Desarrollo, 65 p.
- Pastor, Manuel. 1992. *Inflation, stabilization, and debt : macroeconomic experiments in Peru and Bolivia*. Coll. « Westview special studies on Latin America and the Caribbean ». Boulder, Col. : Westview Press, 176 p.
- Revil, Émilie. 2001. « L'OMC et le régime commercial multilatéral : analyse en trois temps de leurs répercussions sur la protection de l'environnement », Mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal , 129 p.

- Rousseau, Stéphanie et François Meloche. 2002. « L'or et la terre : enjeux du développement démocratique : Rapport de la Mission d'observation de la consultation municipale de Tambogrande, Pérou », juin, Centre international des droits de la personne et du développement démocratique. En ligne, [<http://www.ichrdd.ca/francais/commdoc/publications/devDemo/tambograndeRapportFr.html>], en date du 29 novembre 2004
- Sagasti, Francisco. 2001. *Development strategies for the 21st century : the case of Perú*. Lima (Perú): Peru Monitor, 332 p.
- Salagral. 2003. « Commerce et environnement ». En ligne, [http://www.solagral.org/env/com_env/index.htm], en date du 13 novembre 2003.
- Spaargaren, Gert, Arthur Mol et Frederick H. Buttel. 2000. *Environment and global modernity*, London : Sage, 257 p.
- Teivainen, Teivo. 2002. *Enter economism, exit politics : experts, economic policy and the damage to democracy*, Londres: Zed Books, 227 p.
- Toussaint, Eric. 2003. *Les crises de la dette extérieure de l'Amérique latine au XIXe siècle et dans la première moitié du XXe*. Contribution écrite au séminaire international CADTM –CNCD « Amérique Latine et Caraïbe: Sortir de l'impasse de la dette et de l'ajustement » organisé par le CADTM (Comité para la Anulación de la Deuda del Tercer Mundo) et par le CNCD (Centro Nacional de la Cooperación al Desarrollo) à Bruxelles, 23 au 25 mai 2003, 11 p.
- Watermark Consulting Inc. 1999. *Estudio de Impacto Ambiental – Anexo I : Modelamiento de calidad de agua*. Lima : Compañía Minera Antamina S.A - Antamina Environmental Impact Assessment, 44 p.
- Zaccai, Edwin. 2000. « Questions sur l'évolution mondiale de la consommation dans ses rapports avec l'environnement ». In *Globalisation et néolibéralisme dans le Tiers-Monde*. Sous la dir. de Firouzeh Nahavandi, Paris : L'Harmattan, Bibliothèque du Développement.

Périodiques

- Cerna, Lino. 2002. « La privatisation : une mesure made in Pérou? », *ATTAC-France*, août. En ligne, [<http://www.france.attac.org/a538>], en date du 29 mars 2005.
- Champion, Margaret, 2001. «Nationalization and privatization in Peru : socio-economic images in perpetual conflict?», *Journal of Socio-Economics*, vol. 30, no 6 (novembre-décembre), p. 517-532.

- Comunicado a la opinion publica. 2003. «Tambogrande : El gobierno tiene la ultima palabra ». *La Republica* (Lima), 5 octobre.
- CONACAMI. 2003. «Paro de 72 horas logro la suspension de las audiencias publicas : Las lescpciones de Tambogrande ». *Willanakuy*, 3^e année, no 20 (août-novembre), p. 4-5.
- Contré-Romuald, Florence. 1997. «Panorama de l'économie péruvienne», *Problèmes économiques*, no 2549 (31 décembre), p. 21-25.
- Crane, Philip. 2002. «La ZLEA : promesse de prospérité économique et renforcement du partenariat régional », *Perspectives économiques*, octobre. En ligne, [<http://usinfo.state.gov/journals/ites/1002/ijef/frcran.htm>], en date du 13 novembre 2003.
- D'Ans, André-Marcel. 1998. «Pérou 1998 : catastrophe naturelle et dérive politique», *Études*, juillet-août, p. 5-16.
- Diario El Tiempo-Piura. 2003. « Rechazan dialogo con Ministerio de Energia y Minas – Concejo de Tambogrande cierra filas frente a audiencias ». *El Tiempo-Piura*, 1^{er} octobre.
- Fraser, Barbara J. 2003. « Peru : hanging up on the public sector », *Nacla-Report on the americas*, Volume XXXVI, no 3 (january/february), p. 39-42.
- Fréchette, Lucie. 2001. «Quand la jeunesse est conviée à bâtir la cité», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 14, no 2 (décembre), p. 12-19.
- Guest, Peter J. 2005. «Mediterranean Completes Sale of Peruvian Land Concessions to Buenaventura ». En ligne, [<http://www.med-min.com/s/News-2005.asp>], en date du 18 août 2005.
- Hardy, Yves. 2001. «Le grand déballage», *Croissance*, no 445 (février), p. 20-21.
- Inter Pares. 2000. «Au cœur des Andes :des citoyens s'activent», *Recto Verso*, no 284 (mai-juin), p. 44-45.
- Johnson, Pierre Marc. 2000. « Libre-échange et environnement : de l'ALENA à l'ALEA ». *ISUMA*, vol. 1, no 1 (printemps). En ligne, [http://www.isuma.net/v01n01/johnson/johnson_f.shtml], en date du 13 novembre 2003, 7 p.
- Lachance, André. 1997. «Les mines péruviennes : mines de rien», *VO :le magazine de Vie ouvrière*, no 265 (mars-avril), p. 20-23.

Lagarde, Dominique. 1997. «Pérou : les ratés du système Fujimori», *L'Express*, no 2376, 16 janvier, p. 56-59.

Latinamerica Press. 2005. « The impact of Mining in Latin America ». *Latinamerica Press*, 26 janvier, En ligne, [<http://www.minesandcommunities.org/Action/press545.htm>], en date du 26 mars 2005.

Lyonnet, Thierry. 1998. «Au Pérou, les damnées de la terre », *La Vie*, no 2779 (décembre), p. 54-58.

Morrow, Katherine. 1997. «Vers l'amélioration de la gestion des ressources naturelles au Pérou », *Le CRDI Explore*, 5 décembre. En ligne, [http://network.idrc.ca/ev.php?URL_ID=4844&URL_DO=DO_TOPIC&reload=1060540511], en date du 8 août 2003.

Panfichi, Aldo. « Building Barrios : community development in Latin America – Examination of two slum areas in Lima, Peru », *Harvard International Review*, Vol. 24, no 3, Fall 2002.

Paquet, Pierre. 1997. « Économie solidaire et solidarité internationale », *Économie et humanisme*, no 342 (octobre), p. 82-87.

Puig, Estelle, Falla, Jorge. « Exploitation minière canadienne – C'est pas le Pérou! », *Quartier libre*. Université de Montréal. En ligne, [<http://www.ql.umontreal.ca/volume11/numero8/mondev11n8a.html>], en date du 19 mars 2005.

Revesz, Bruno. 2002. «La relève du fujimorisme», *Études*, mars, p. 299-310.

Revesz, Bruno. 2000. «Le Pérou de Fujimori entre libéralisme et populisme», *Études*, avril, p. 451-462.

SUCO. 1998. «Créer ensemble», *Recto Verso*, no 275 (novembre-décembre), p. 44-45.

Williamson, J., 2000. « What Should the World Bank Think About the Washington Consensus? ». *The World Bank Research Observer*, vol. 15, no 2, 251- 264.

Entrevues et réalisées sur le terrain :

Alvarado, Pablo, curé dans la Paroisse de Piura, 25 février 2004, Piura.

Aste Daffos, Juan, économiste et membre fondateur du Grupo de Investigaciones

Economicas (ECO), 24 avril 2004, Lima.

Guerra Salazar, Julio, ancien mineur et président de Carhuayoc de 1999 à 2000, 4 avril 2004, Carhuayoc.

Léon Vasquez, Aldo, ingénieur en affaires environnementales au ministère de l'Énergie et des Mines du Pérou (MEM), 11 mai 2004, Lima.

Marceliano Barreto, Antonio, coordinateur de La Asociación Civil Comisión Pro-Conservación del Medio Ambiente de San Marcos (CPCMASM), 2 avril 2004, San Marcos.

Mauricio Rodrigéz, Glicerio, maire de San Marcos, 24 mai 2004, entrevue téléphonique, Lima.

Moza, Carlos, secrétaire général de la municipalité de Tambogrande, 24 février 2004, Tambogrande.

Palacin, Miguel, président de La Coordinadora Nacional de Comunidades del Perú Afectadas por la Minería (CONACAMI), 13 mai 2004, Lima.

Poissant, Dominique, technicien en assainissement des eaux de SUCO, 6 avril 2004, San Marcos.

Roman Balarezo, Manuel, agriculteur et président du Front de Défense de San Lorenzo et Tambogrande, 24 février 2004, Tambogrande.

Vargas Guerra, Raymondo, résident de Carhuayoc, 4 avril 2004, Carhuayoc.

Vasques Caicedo, Guillermo, vice-président de La Asociación Civil Comisión Pro-Conservación del Medio Ambiente de San Marcos (CPCMASM), 2 avril 2004, San Marcos.

Viñas Silupu, Wilmer, administrateur municipal de la municipalité de Tambogrande, 24 février 2004, Tambogrande.

Ateliers

Participation à l'atelier « Capacidades locales para la gestion ambiental », 24 et 25 février 2004, Tambogrande.

Participation à l'atelier « Derechos comunitarios y destruccion minera » dans le cadre du Foro social Péru à l'Universidad San Marcos, 13 mai 2004, Lima.

Participation à l'atelier « Negociando el medio ambiente?: Peru frente al ALCA y el TLC con EE.UU. », 12 février 2004, Universidad Pacifico, Lima.

APPENDICE A

LES DIX PROPOSITIONS DU CONSENSUS DE WASHINGTON

- Fiscal discipline
- A redirection of public expenditure toward fields offering high economic returns and a better income distribution (e.g. basic health, education, infrastructure)
- Tax reform (lower marginal tax, broader tax base)
- Interest rate liberalisation
- A competitive exchange rate
- Trade liberalisation
- Liberalisation of inward FDI
- Privatisation
- Deregulation
- Secure property rights

Source : Williamson, J., 2000. « What Should the World Bank Think About the Washington Consensus? ». *The World Bank Research Observer*, vol. 15, no 2, 251- 264.